

SOULEYMANE DIARRASSOUBA

*Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs*

**LE SECTEUR PRIVÉ EST À LA FOIS, LE PRINCIPAL
MOTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE
ET LE PREMIER EMPLOYEUR**

**THE PRIVATE SECTOR IS BOTH THE MAIN PROMOTER
OF THE ECONOMIC GROWTH
AND THE FIRST
EMPLOYER**



CONSEIL NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA VIE CHÈRE
**Protéger et défendre le pouvoir
d'achat des Ivoiriens**

THE NATIONAL COUNCIL FOR THE FIGHT AGAINST
HIGH COST OF LIVING
**protecting and defending the purchasing power
of the ivoirian population**



**ASSURÉS CMU, VOS MÉDICAMENTS
SONT DÉSORMAIS DISPONIBLES
DANS LES PHARMACIES PRIVÉES**

PROFITE DE 70% DE RÉDUCTION DANS LES PHARMACIES

↳ VOODOO

**POUR TOUTE INFORMATION OU RÉCLAMATION,
CONTACTEZ-NOUS GRATUITEMENT AU :**
800 00 900 / INFO@IPSCNAM.CI / [@CNAMCMU](https://www.facebook.com/CNAMCMU)



CNAM
Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Développement local et PLDPP

Né dans les années 1960, le développement local est un mouvement ascendant, à la fois culturel, économique et social, qui place en son cœur la prise en compte des besoins et des aspirations des habitants, et la valorisation des ressources d'un territoire par et pour les groupes qui l'occupent.

Le paradigme du développement local repose donc sur une dynamique économique et sociale, concertée et impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné.

Pour Bernard PECQUER, économiste, spécialiste du développement local, le territoire est un « *espace [...] de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des ressources particulières et des solutions inédites au service des populations* ».

Le développement local, pour ce faire, se présente comme un modèle de développement alternatif et fait naturellement appel à des catégories d'analyse issues de l'économie, de la gestion et de la sociologie. La verticalité de l'organisation administrative est remise en cause par une approche globale du territoire et de ses populations.

Au total, le développement local, c'est tout à la fois des politiques publiques, des décisions stratégiques portant sur la mise en valeur de ressources locales et s'appuyant sur des démarches volontaristes et endogènes, et un travail de mise en réseaux.

L'enjeu du développement local reposerait donc sur un triptyque en interrelation : créer des richesses (économie ou base productive) ; capter des richesses (économie ou base résidentielle) ; faire circuler ces richesses (sphère présenteielle).

Les stratégies de développement local englobent ainsi des méthodologies spécifiques pour le développement économique local (DEL).

Le DEL, quant à lui, est un mécanisme essentiel de la promotion de l'emploi par le développement des micro- et petites entreprises, le soutien au dialogue social et la planification du développement. Au cœur de l'approche, se trouve la création de partenariats public/privé qui rassemblent les parties prenantes de l'économie locale, y compris les représentants du gouvernement local et régional, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les chambres de commerce, les coopératives, les associations de producteurs, les organisations de femmes et d'autres ONG.



Mariam FADIGA FOFANA,
Secrétaire exécutif du CCESP

C'est tout le sens de la **Plateforme Locale du Dialogue Public Privé (PLDPP)**, initiée depuis 2019 par le Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé à San Pedro et à Bouaké, deux régions à fort potentiel économique.

Cette opérationnalisation des dites plateformes s'est traduite par un maillage dynamique des acteurs du DPP (34 acteurs impliqués à San Pedro et 27 à Bouaké) et la mise en place effective de tous les organes d'animation (tenue des réunions statutaires, coordination du secrétariat technique et animation de la plateforme du Secteur privé).

Les résultats encourageants enregistrés au cours de cette première phase de déploiement de **Comités Locaux de Concertation Etat**

Secteur Privé (CLCESP), ajoutés à la pleine collaboration des parties prenantes sur le terrain, nous conforte dans la pertinence du choix de cette initiative dont l'impact sera significatif pour l'amélioration du climat des affaires dans ces localités et pour l'attractivité des investissements avec des effets induits sur la création de valeurs des entreprises et d'emplois.

Cette démarche nous promet des lendemains meilleurs. Avec notamment, la finalisation et la signature de l'arrêté interministériel portant création et organisation des CLCESP, le renforcement du maillage des acteurs du Secteur privé à travers une meilleure structuration des Plateformes du Secteur privé dans les CLCESP opérationnels, l'organisation des ateliers thématiques pour approfondir les discussions sur les préoccupations jugées complexes impliquant un grand nombre de parties prenantes, la réalisation des baromètres régionaux sur l'environnement des affaires pour le suivi de la dynamique de l'activité économique et de la perception des acteurs. Sans oublier la mise en œuvre de l'opérationnalisation du Comité Local de Concertation Etat Secteur Privé de Korhogo.

Enfin, le développement local, c'est d'abord la vie. Et la vie ne peut naître au grand jour des projecteurs et des néons. Elle a besoin de l'atmosphère confinée des alcôves ou du commerce discret aux frontières pour produire ses alchimies et pour se propager !

Une vie à travers Twins Magazine. Aujourd'hui à sa 27^e parution. Une vie pleine d'allégresse, de santé, de bonheur et de richesse partagés pour tous les habitants de notre beau pays en cette année 2023.

Merci de l'accueil que vous lui réserverez !

P.3	MOT DE LA DIRECTRICE DE PUBLICATION
P.4	SOMMAIRE
P.6	EDITORIAL
P.9	ACTU
P.17	EVENT
P.36	A LA RENCONTRE DE
P.40	MODÈLE
P.44	FOCUS SUR LE CCESP
P.64	A LA UNE
P.80	ENTREPRENEURIAT
P.84	PARTENAIRE
P.90	GRAND ANGLE
P.96	LUCARNE
P.100	TOUT SUR
P.110	ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
P.114	SANTÉ DE L'ECONOMIE.



À LA RENCONTRE DE...
OCPV
 UN OUTIL ESSENTIEL POUR
 LA LUTTE CONTRE LA CHERTÉ
 DE VIE ET LA SÉCURITÉ
 ALIMENTAIRE



GRAND ANGLE
Solange Amichia, DG du CEPICI :
 « PLUS QU'UNE AGENCE
 DE PROMOTION, C'EST UNE
 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUE »



À LA UNE
Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie
 et de la Promotion des PME
 « LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA COVID-19, LA CRISE RUSSO-
 UKRAINIENNE, SONT AUTANT DE CHOCS EXOGÈNES QUI ONT
 EU POUR CONSÉQUENCE UNE HAUSSE DES PRIX DE CERTAINS
 PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION »



SANTÉ DE L'ÉCONOMIE
Sommet Afrique-USA
 LE PREMIER MINISTRE PATRICK
 ACHI INVITE LES INVESTISSEURS
 AMÉRICAINS À S'INTÉRESSER À
 LA CÔTE D'IVOIRE

P.5	FOREWORD
P.7	EDITORIAL
P.14	NEWS
P.38	MEETING WITH
P.42	MODEL
P.49	FOCUS ON CCESP
P.74	NEWS
P.81	ENTREPRENEURSHIP
P.86	PARTNERSHIP
P.91	SPOTLIGHT
P.98	LOOKING AT
P.103	ALL ABOUT
P.112	BUSINESS ENVIRONMENT
P.119	ECONOMIC HEALTH



NEWS

Souleymane Diarrassouba, Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs
 "CLIMATE CHANGE, COVID-19, THE RUSSIAN-UKRAINIAN CRISIS, ARE ALL EXTERNAL FACTORS WHICH HAVE CONTRIBUTED TO THE RISE CONSUMABLES PRICES."



MEETING WITH...

OCPV

AN ESSENTIAL TOOL IN THE FIGHT AGAINST HIGH COST OF LIVING AND FOOD SECURITY



SPOTLIGHT

Solange Amichia, CEO of CEPICI :
 "MORE THAN A PROMOTION AGENCY, IT IS AN ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY"



ECONOMIC HEALTH

Africa-USA Summit

PRIME MINISTER PATRICK ACHI INVITES AMERICAN BUSINESS MEN TO INVEST IN CÔTE D'IVOIRE



« NI AN MAN SÂ... AN BÉ BÂLOH! »

Par Charles ZOKO SÉBÉ

Rédacteur en Chef / zokosebe@gmail.com

« *NI AN MAN SÂ...AN BÉ BÂLOH!* », expression en langue malinké qui signifie... « *Nous vivrons... si la mort ne nous emporte pas* » !

En vérité, cette expression est utilisée pour signifier la détresse des Ivoiriens devant la cherté de la vie en Côte d'Ivoire !

Le panier de la ménagère se vide désespérément, malgré la bonne foi affichée par les gouvernants pour stopper la flambée des prix.

Devant cette synchronie nationale entre la faim ou même la peur de la faim, prise dans une acception nutritionnelle, cette incertitude des lendemains, liée à la diminution chronique du pouvoir d'achat des ivoiriens, devient endémique.

« *NI AN MAN SÂ...AN BÉ BÂLOH!* ». La vie en Eburnie est désormais cadencée par des dysfonctionnements dans la structure des coûts, dus à des pratiques spéculatives avérées !

VIVRE OU MOURIR. Vu au prisme de ce choix, c'est bien ce que les Mathématiciens appellent : « Equation à plusieurs inconnues et à plusieurs paramètres ».

Cependant, nos entreprises, nos industries ont-elles seulement le choix ? « Violente question ! » dirait l'autre.

En effet, nos industries ne savent plus où donner de la tête. Elles, dont le quotidien est rythmé par la conjoncture internationale. Sans compter les pesanteurs fiscales et les autres difficultés dans un environnement rendu difficile par l'absence d'une stratégie claire et coordonnée de baisse des coûts de facteurs et la lenteur observée dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes structurants pour accompagner la densification et la diversification du secteur industriel ivoirien.

Quant aux PME, dans un contexte de crise, l'évolution défavorable des mécanismes d'offre et de demande de crédits ainsi que l'aggravation du risque de défaut des entreprises, ne leur est pas favorable.

L'absence de données et de recensement complet et à jour du nombre de PME à travers le pays, et une concentration des programmes et des facilités de création d'entreprises autour d'Abidjan, sont de nature à diluer les efforts consentis de part et d'autre.

Pourtant, ces PME soutiennent les grandes entreprises grâce à leurs biens et services. Parce que leur répartition sur l'ensemble du territoire garantit une redistribution de la richesse dans l'économie nationale. Pourtant, ces PME sont les clés du développement durable et de la croissance inclusive.

De fait, la vie chère correspond à la fois à un phénomène ancien et à des crises spécifiques. La campagne contre la vie chère est donc à la fois un problème théorique et un enjeu stratégique. C'est pourquoi, les gouvernants ont décidé de réagir. Pour se faire entendre, ils ont trouvé en DIARRASSOUBA Souleymane, Ministre en charge du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME, l'homme de la situation.

« **WARABA** » (signification en langue Malinké de DIARRASSOUBA), brillant banquier, au curriculum vitae impressionnant, connaît le dossier comme le lion maîtrise la forêt. Par ses rugissements, l'ancien Président de l'APBEFCI, Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire, a décidé d'investir le terrain pour assurer la surveillance du marché et l'encadrement des prix, en concertation avec les acteurs concernés,

afin de protéger, non seulement le pouvoir d'achat des consommateurs, mais aussi préserver l'outil de production. C'est un homme d'action et de mission. Il n'entend point faire mentir Buffon, le grand naturaliste : « *L'extérieur du lion ne dément point ses grandes qualités intérieures ; la figure imposante, le regard rassurant, la démarche fière, la voix terrible* ».

Pour ce faire, après la réactivation du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), le descendant des KONE, vaillants combattants dans les temps anciens, a pris son bâton de pèlerin pour amorcer et promouvoir une diversification structurelle des activités industrielles du pays afin de développer de nouvelles capacités et accompagner l'attractivité de son climat des affaires à travers un portefeuille de réformes d'urgences prioritaires et dotées des ressources financières nécessaires.

« *VIVRE OU MOURIR, c'est la même chose lorsqu'il n'y a plus d'attrait, de curiosité ou d'espérance dans l'âme. L'existence devient machinale. Elle a le bruit de la vie, l'apparence de l'être, mais elle n'est plus rien de réel* ». Ainsi s'exprimait Henry Frédéric Haniel, dans son journal intime, le 18 février 1869.

C'est le cas désormais de bon nombre d'Ivoiriens qui ne chantent plus l'hymne à la vie.

154 ans après Haniel, Souleymane DIARRASSOUBA, « **WARABA** », a choisi de prendre son contre-pied. À travers les lignes de TWINS 27.

Et ce, pour rassurer et redonner espoir. Sur cette terre d'espérance. Avec ses légions remplies de vaillance. Rappelant ainsi, notre Hymne National.

Suivons-le donc ! Lisons-le donc !

Bonne lecture et à très bientôt !

By Charles ZOKO SEBE,
Chief editor / zokosebe@gmail.com

« NI AN MAN SÂ... AN BÉ BÂLOH! »

In Mandingo language, people use to say: *“NI AN MAN SÂ...AN BÉ BÂLOH!”*. This means that as long as we live, I will find something to feed ourselves! Truly speaking; this is the embodiment of the ivorian population hopelessness as regarded the issue of the high cost of living. The housewife's basket is desperately emptying, despite the good faith of the Government to fight against the upsurges of prices.

Life in Eburnia is now dominated by dysfunctions in the cost structure due to proven speculative practices! Live or die, this is mathematicians call: “Equation with several unknowns and several parameters”.

However, do our companies, our industries have only the choice?

Indeed, our industries no longer know which way to turn. Tax burdens and other issues in an environment made difficult by the absence of a clear and coordinated strategy for reducing factor costs and the slowness observed in the development and implementation of structuring programs to support the densification and diversification of the Ivorian industrial sector are all heavy burdens to carry.

As for SMEs, they have to address unfavorable evolution of supply and demand credit mechanisms as well as the risk of business default. In fact, the high cost of living remains the results of not only existing phenomenon but also specific crises. The campaign against the high cost of living is therefore both a theoretical problem and a strategic issue.

This is why the government has decided to react. Mr. DIARRASSOUBA Souleymane, Minister in charge of trade, industry and the development of SMEs, is the one selected to address this situation.

After the reactivation of the National Council for the Fight against Expensive Life (CNLVC), the descendant of the KONE, valiant fighters in ancient times, took up his pilgrim's staff to initiate and promote a structural diversification of the country's industrial activities in order to develop new capabilities and support the attractiveness of its business climate through a portfolio of prioritized emergency reforms.

So let's follow him! So let's read it!

Enjoy your reading and see you soon !

Twins

BIMESTRIEL GRATUIT ÉDITÉ PAR
Le Comité de Concertation
État-Secteur Privé

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mme Mariam FADIGA FOFANA

RÉDACTEUR EN CHEF : Charles ZOKO SÉBÉ

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Georges COPRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE : Hervé KOUTOUAN

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION : Ébenisaire N'CHO

RÉDACTION : Patrice BAN / Serge SÉKÉ / Ismaël COULIBALY / Yacouba CISSÉ / Souleymane SANGARÉ / Kadiata FADIKA / Israël KOFFI / Ashley KIKUNDA / WANOGO Koné Pefoungo / Inza FOFANA / Khadija ZOKO SEBE

TRADUCTION : Dr Yssouf TOURÉ

RÉVISION : F. E. Christopher

COLLABORATION : Mme Mariama Diarra Bakayoko / YEO Tchawa épse BOLI / Souleymane OULAÏ / Mory FADIGA / COMBARY Bendia Jean

RÉGIE / ÉDITION : Abm Consult

Email : info@abm-consult.com,

Site web : www.abm-consult.com

Contact : + 225 22 44 50 42 - Fax : +225 22 44 11 31

INFOGRAPHIE : Le SAG

Dépôt légal : N° 11407 du 18 août 2014

TIRAGE : 5 000 exemplaires



GUICHET UNIQUE DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

COTE D'IVOIRE



GUCE-CI

UN OUTIL COMPLET ET PERFORMANT POUR LA DÉMATÉRIALISATION ET LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

- FACILITATION DES ÉCHANGES ET DU COMMERCE TRANSFRONTALIER
- RÉDUCTION DES COÛTS
- PORTAIL UNIQUE TRANSACTIONNEL
- SÉCURITÉ DES RECETTES
- SIMPLIFICATION ET HARMONISATION DES FORMALITES ET PROCÉDURES

 Immeuble Plein Ciel - Boul.
Valéry Giscard d'Estaing

 (225) 27 21 212 399
(225) 27 21 212 395

 www.guce.gov.ci



ELEVAGE : ABIDJAN A ABRITÉ LE PREMIER SOMMET DU SECTEUR

Le premier sommet de l'élevage de Côte d'Ivoire s'est tenu au Palais de la culture de Treichville, autour du thème : « Enjeux et défis de la sécurité animale ». Les acteurs des filières porcine, avicole, aquacole sans oublier la filière viande-bétail ont mené des réflexions sur le fonctionnement de leur secteur, à travers des panels, conférences, exposition-vente de diverses bêtes et des sessions-écoles. « Notre pays est grandement tributaire des exportations animales et halieutiques, malgré son potentiel naturel favorable à l'élevage », a constaté le ministre Sidi Touré des Ressources animales et Halieutiques, à l'ouverture de cette rencontre. Il a ensuite, insisté sur le fait que ce sommet soit le rendez-vous par excellence et un challenge financier aussi bien pour les acteurs du public que du privé afin d'en faire un secteur productif et viable. De son côté, M. Gouromenan Kouakou Assoumany, le directeur de cabinet du ministre Sidi Touré, a qualifié d'excellent ce rendez-vous du secteur des ressources animales et halieutiques. C'est pourquoi, il a évoqué la nécessité pour les acteurs de ce secteur de se retrouver pour partager leurs expériences et travailler à son développement. En outre, il a félicité les initiateurs pour la bonne organisation de ce sommet, à la clôture de cette activité. Par ailleurs, une cérémonie de distinction a permis de décerner



des prix aux meilleurs éleveurs du secteur. Les lauréats sont repartis avec de nombreux lots dont d'importantes quantités d'aliments pour animaux. Ce sont au total, 300 exposants qui ont pu présenter près de 700 animaux de 54 espèces aux visiteurs. Notons que le volume des investissements publics consacrés au secteur n'a pas excédé 16 milliards FCFA sur les trois dernières années, soit moins de 0.3% du budget annuel national.

URBANISATION : LE MINISTRE BRUNO KONÉ ANNONCE UN PLAN DIRECTEUR POUR 80 VILLES IVOIRIENNES



Le ministre Bruno Nabagné Koné, de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, a lancé les études pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) de 80 localités dont 75 chefs-lieux de département et 5 chefs-lieux de sous-préfecture, le jeudi 15 décembre, au siège du patronat au Plateau. Selon le ministre ivoirien de

la Construction, cette initiative s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions engagées par le gouvernement, en vue de doter nos villes de plans directeurs et offrir aux Ivoiriens des cadres sains et viables sur l'ensemble du territoire. Le ministre Bruno Koné a poursuivi pour souligner que ces études répondent à la nécessité pour l'Etat de maîtriser

davantage l'urbanisation rapide des villes ivoiriennes et d'améliorer de façon durable le cadre de vie des populations. « En plus des PUD des chefs-lieux de région, nous avons entamé le processus de régularisation des lotissements qui est toujours en cours ainsi que la délimitation des territoires villageois sur toute l'étendue du territoire nationale » a-t-il ajouté. « Au-delà d'une opportunité, il s'agit de conduire un véritable changement urbain, reposant sur des principes et une vision partagée, de favoriser et de multiplier les projets urbains », a indiqué, pour sa part, Hubert Yomafou, le Directeur de l'Urbanisme. Avant de préciser que les résultats de ces études sont attendus d'ici 2 ans. Notons que c'est en 2013 que le gouvernement ivoirien a initié ce vaste programme visant à doter les villes chefs-lieux de département du pays en document de planification urbaine. La première vague des villes qui ont bénéficié de cette initiative sont issues des 31 capitales régionales du pays.

AÉROPORT D'ABIDJAN : 330 MILLIARDS FCFA POUR ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL



Le Premier ministre Patrick Achi a présidé la cérémonie.

Le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi et le ministre français de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Lemaire, ont procédé au lancement de la 3e phase des travaux d'extension, de réhabilitation et de modernisation de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, le lundi 19 décembre 2022. Cette troisième phase vise à faire passer sa capacité d'accueil de 2 à 5 millions de passagers, à travers l'extension de la surface de 30 000 à 55.000 m², du Parking véhicules de 827 à 2.400 Places, des Tapis bagages de 2 à 4 tapis et les contrôles d'enregistrements de 25 à 40. Ce projet comprend

donc la construction de deux aérogares lagunaires à Cocody et Port-Bouët pour décongestionner le boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE) et l'aérogare principale de l'Aéroport. Tout cela pour permettre aux différents voyageurs d'Abidjan Nord de remplir les formalités de voyage à Cocody et de traverser la lagune en bateaux pour embarquement. « Demain, d'autres projets amplifieront cette dynamique : la construction du nouvel aéroport international de San Pedro, le développement de l'aérocité, la zone d'activité industrielle et de services aéroportuaires d'Abidjan et l'augmentation de l'offre de transport multimodal depuis l'aéroport d'Abidjan, notamment avec le transport lagunaire et le métro », a indiqué Patrick Achi, affichant la volonté du gouvernement de faire du ciel ivoirien et du transport aérien l'un des leviers stratégiques de mobilité sous régionale... Le ministre Bruno Lemaire a relevé à quel point l'amitié qui unit la France et la Côte d'Ivoire est d'une importance capitale. Il s'est dit heureux de poser la première pierre de la 3e phase des travaux d'Extension et de réhabilitation de cet aéroport. « (...) Un grand pays doit avoir un grand aéroport et une grande nation, un hub international. Ce sera chose faite avec l'aéroport d'Abidjan », a-t-il promis. Pour rappel, c'est en 2017 que les travaux de l'extension et de réhabilitation de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ont été lancés. Cette même année, l'aéroport a été certifié ACA 3+ par le Conseil International des Aéroports pour quatre (4) ans. La certification qui vise la neutralité carbone de l'aéroport a été reconduite jusqu'au 15 octobre 2024.

SECTEUR DES MINES : 6000 À 8.000 EMPLOIS DISPONIBLES POUR LES JEUNES

Le ministre Koffi N'Guessan de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, a procédé à la signature d'un protocole d'accord-cadre de partenariat et de la première convention spécifique avec le Groupement professionnel des mineurs de Côte d'Ivoire (GPMCI), le mercredi 07 décembre 2022. Le protocole vise à sélectionner et à former des jeunes dans six métiers, notamment en conduite d'engins miniers, la mécanique d'engins, la chaudronnerie/soudure, la maçonnerie, le coffrage et la topographie. Pour le ministre Koffi N'Guessan, la formation sera de type « dual » entre la structure de formation et les entreprises du secteur minier, afin d'une acquisition rapide des compétences techniques, pratiques et opérationnelles dans le métier. « Nous allons respecter nos engagements. Faire en sorte que de nombreux jeunes qui sont sur les mines ou dans les régions où se trouvent ces mines puissent être recrutés, formés et insérés », a rassuré le ministre Koffi. Avant de faire la mise au point suivante : « on ne va pas former un jeune qui va aller à la rue. On forme en fonction de la disponibilité des postes à pourvoir et des profils recherchés par les entreprises minières ». Dans les trois années à venir, selon le président du GPMCI, Jean-Claude Diplo, les mines auront un besoin de recrutement entre 6.000 à 8.000 employés. « Le secteur revendique une dizaine de mines pour 19.000 emplois actuellement. Sur la prochaine année 2023-2024, deux autres mines vont s'ajouter

et une troisième en 2025, donc c'est autour de 6.000 à 8.000 personnes à recruter pour alimenter ces mines. C'est un besoin massif que la production seule des écoles spécialisées ne peut satisfaire », a-t-il soutenu. Le secteur des mines en Côte d'Ivoire est en plein essor. A preuve, il a enregistré en 2019, un bond de 30 % de son chiffre d'affaires pour se situer à 1,16 milliard d'euro (plus de 760 milliards FCFA) avec plus de 19 000 emplois directs.



RÉGION DE LA MÉ : UNE USINE D'EAU POTABLE EN CONSTRUCTION POUR APPROVISIONNER LES POPULATIONS D'ABIDJAN

La Côte d'Ivoire est en train de construire une usine de traitement d'eau dans la région de la Mé. Cette usine, la plus grande d'Afrique de l'Ouest, et baptisée projet de la Mé du nom du fleuve qui en sera sa source d'approvisionnement, sera inaugurée le premier semestre 2023. L'objectif, c'est de



contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable aux populations de la région d'Abidjan. Située à 35 kilomètres d'Abidjan, elle sera bâtie sur les rives du fleuve Mé sur une superficie de 9 hectares. Cette usine disposera d'une capacité de 240 000 m³ par jour. L'eau potable sera transportée via une canalisation de diamètre 1 400 sur 28 km de long, pour être stockée dans deux châteaux d'eau de 5 000 m³ chacun. Cela dans l'optique de satisfaire les besoins en eau potable de plusieurs communes de la capitale économique ivoirienne, notamment Cocody, Abobo et Yopougon. La construction de cette usine fait partie de la stratégie du gouvernement pour combler le déficit d'approvisionnement en eau potable de la capitale économique ivoirienne et de son agglomération. En 2019, l'offre en eau potable dans la ville d'Abidjan atteignait déjà les 640 000 m³ contre 350 000 m³ par jour en 2011. Le projet bénéficie d'un financement de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) à hauteur de 20 milliards FCFA (30,4 millions d'euros). Le gouvernement ivoirien a ratifié le prêt octroyé par cette institution financière en 2019. Le projet est mis en œuvre par l'entreprise française Veolia et PFO Africa.

« LE RENDEZ-VOUS DES RH » : LA QUESTION DU GENRE AU CENTRE DES ÉCHANGES DE LA 2^e ÉDITION

Le Réseau ivoirien des gestionnaires des ressources humaines (RIGRH), a organisé son traditionnel afterwork de fin d'année dénommé, « Le Rendez-vous des RH », le 16 décembre 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire. Cette rencontre avait pour thème « La fonction RH à l'épreuve du genre ».

L'objectif principal était de mettre en lumière le rôle prépondérant des femmes dans cette corporation.

Abordant ce thème, Moussa Dembélé, directeur général de CGR Consulting a pointé du doigt le déséquilibre sur le genre constaté dans la société. Pour lui, ce déséquilibre tire ses origines de nos familles, nos traditions, notre culture, etc.

« La société définissant les rôles sur la base de ce déséquilibre, il est bon que le gestionnaire des ressources humaines soit formé à la question du genre. Ce qui lui permettra, quand il déploiera son processus, d'anticiper les risques inhérents audit processus. », a-t-il indiqué.

Euphrasie Yao, conseillère spéciale du président de la République sur les questions du genre, a instruit les gestionnaires des ressources humaines sur l'importance du rôle qu'est le leur. Elle a soutenu que ceux-ci sont la porte d'entrée d'une entreprise. Par conséquent, ils doivent être au fait de la question du genre. Car « l'approche genre permet non seulement de relever les injustices, mais elle est aussi un facteur de développement », a-t-elle expliqué.

De son côté, Olga Yenou, PDG de Tafisa, a confié avoir réussi à relever le défi du genre par sa détermination face aux tâches à accomplir.

Fanta Traoré, directrice générale de Empower Talents & Careers, a pour sa part, insisté sur la nécessité d'insérer beaucoup plus de femmes dans l'économie. « Les entreprises et, même, l'Etat devraient insérer beaucoup plus de femmes dans leurs économies pour une croissance effective », a-t-elle déclaré,

déplorant le fait que les exigences culturelles sur le rôle de l'homme et la femme en Afrique font que, lorsqu'une femme est recrutée, elle est confrontée à des facteurs biaisés qui ne vont pas dans le sens du développement de l'entreprise.

Soro Souleymane, président du Réseau ivoirien des gestionnaires des ressources humaines, a dit croire en la vision universaliste de la gestion des ressources humaines. « Si la notion du genre renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités que la société construit pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et personnes de genres mixtes, alors, je crois à la vision universaliste de la gestion des ressources humaines qui prévaut aujourd'hui, celle qui tend vers la neutralité et l'équité dans les rapports humains », a laissé entendre Soro Souleymane. Et pour concrétiser cette vision, selon lui, le monde du travail peut amplement compter sur son réseau.



SECTEUR BANCAIRE : UNE COMPÉTITION POUR CÉLÉBRER LES MEILLEURS JEUNES PROFESSIONNELS

Le club des jeunes banquiers dénommé « Young Bankers Club » a organisé un afterwork à l'intention de directeurs généraux d'entreprise et ceux des ressources humaines d'institutions bancaires, le vendredi 2 décembre 2022 au Pullman hôtel Abidjan. L'objectif principal de cette soirée était de leur présenter son activité « Young Bankers Awards », un concours qui vise à créer la saine émulation et à mettre en lumière les meilleurs jeunes professionnels des établissements financiers et de la banque en particulier. Selon le commissaire général de ces Awards, M. Mian Yao Sylvain, par ailleurs président fondateur de cette association, ce concours est destiné aux jeunes professionnels et cadres de banque dont l'âge varie entre 20 et 40 ans, toutes nationalités confondues, exerçant dans une banque ou tout autre établissement financier à caractère bancaire situé sur le territoire ivoirien. « Cette compétition annuelle entend couvrir tous les corps de métiers de banque aussi bien du front que du back office. Elle vise aussi la détection et la célébration des réalisations des champions du secteur », a expliqué M. Yao, annonçant la cérémonie de récompense pour mars 2023.

Une communication portant sur « Les Awards comme levier de succès des organisations dans le secteur bancaire » a été faite par le Pr Kouamé Koffi Félicien, psychologue du travail. Il a soutenu que le salaire ou « l'argent » seul ne suffit pas pour motiver l'employé. C'est pourquoi, il a relevé quatre leviers qui, selon lui, doivent guider employeurs et employés dans leur épanouissement en entreprise. Il s'agit de développer un fort sentiment d'appartenance à son entreprise ; favoriser



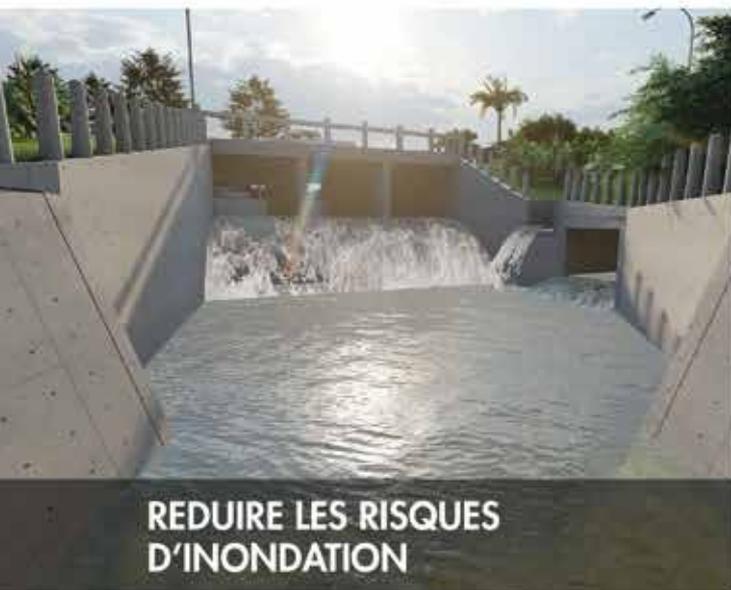
l'accomplissement de soi pour le travail ; développer le sens de la responsabilité et l'autonomie chez l'employé et cultiver la reconnaissance pour valoriser les efforts de ses collaborateurs. « La reconnaissance est l'épine dorsale de la performance et du bien-être du salarié », a-t-il insisté. Mme Kandana Latte, DRH de la BGFI et Claude M. Claude Adigbonon, DRH de Orange Bank Africa ont également pris part à ce panel. L'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), représentée par M. Stéphane Koffi a apporté son soutien au Club des jeunes banquiers. Les documents à fournir pour la constitution du dossier de candidature ont été officiellement remis à M. Yaya Coulibaly, directeur des ressources humaines de la BOA- Côte d'Ivoire.

GUDE : UN OUTIL DE CRÉATION, DE FINANCEMENT ET DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES PME



Le Premier Ministre Patrick Achi, a procédé au lancement du Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-PME), le 19 décembre 2022 à Abidjan. « Les entrepreneurs, PME et le secteur privé jouent un rôle déterminant pour faire avancer la Côte d'Ivoire », a-t-il insisté. C'est pour cette raison que le GUDE sera un allié des entrepreneurs pour apporter des réponses concrètes et innovantes aux enjeux de création, de financement et de croissance économique. « Ils assument, par exemple, plus

de 50% de l'investissement total du pays. Ils sont également responsables de l'essentiel de l'embellie économique enregistrée au cours des dernières années et sont des acteurs clés de la transformation structurelle de l'économie », a-t-il ajouté. Le chef du gouvernement ivoirien a rassuré que l'Etat a décidé d'être encore plus proactif, dans l'accélération du secteur privé et le renforcement des chaînes de valeur stratégique nationale. Pour sa part, le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, Souleymane Diarrassouba, a fait remarquer que le GUDE est un établissement public de type particulier, chargé de soutenir la croissance durable, la compétitivité de l'économie, l'emploi, de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, la conquête des marchés extérieurs en contribuant à l'accompagnement des entreprises, à la facilitation de leur accès au financement, et à l'obtention de garanties. Le GUDE est orienté en priorité vers les entrepreneurs, les très petites entreprises, les Petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. Il vient en appui aux politiques publiques conduites par l'Etat, aux régions et aux communes. Il convient de souligner que le secteur privé ivoirien contribue à hauteur de 75% dans le financement du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, qui est d'un montant global de 59.000 milliards FCFA.



REDUIRE LES RISQUES D'INONDATION



AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Pour faire face aux risques d'inondation et améliorer la résilience des villes, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a entrepris, avec le soutien du Groupe de la Banque Mondiale, la mise en œuvre du **Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)** pour un coût global de 315 millions de dollars US soit environ 155 milliards de Francs CFA pour une durée de six (06) ans.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le PARU couvre les domaines de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales, de la gestion des déchets solides et de la résilience urbaine à travers les actions suivantes :

- La construction/réhabilitation de réseaux de drainage primaires et secondaires associée à des travaux routiers ;
- La construction des installations de traitement/valorisation et d'élimination des déchets, des déchetteries gestion et la valorisation des déchets solides qui est une cause directe d'inondation ;
- La planification urbaine et le système d'alerte précoce par l'usage des technologies numériques et le renforcement des capacités institutionnelles.

ZONES D'INFLUENCE

Le PARU intervient sur l'ensemble du District Autonome d'Abidjan (DAA) et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays telles que **Grand-Bassam, Dabou, Sikensi, Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua, Bouaké, Korhogo, Ferkessédougou, Sinématiali, Ouangolodougou, Daloa, Duékoué, Guiglo, Bloléquin, San-Pedro.**

En réduisant les risques d'inondation et en améliorant la qualité de la gestion des déchets solides sur l'ensemble du district Autonome d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays, le projet permettra une meilleure préservation des infrastructures, une meilleure mobilité urbaine et une bonne intégration sociale des populations dans les quartiers défavorisés

IMPACTS ET RÉSULTATS ESCOMPÉS

Le taux d'exécution des travaux est de 52% en janvier 2023.

Au terme du projet, ce sont :

- + de 800 000 résidents protégés
- + de 1 350 000 personnes ayant accès aux services améliorés des déchets solides
- + de 75 kilomètres de réseau de drainage primaire et secondaire réhabilités/construits
- + de 15 hectares d'espaces verts et de zones de loisirs revégétalisés
- + de 05 villes dotées de plan directeur d'assainissement.

CATTLE BREEDING: ABIDJAN HOSTED THE SECTOR FIRST SUMMIT

The first livestock summit in Côte d'Ivoire was held from December 8 to 10, 2022 at the "Palais de la culture in Treichville", about the following topic: "Issues and challenges of cattle safety". Not only the actors of pig, poultry and aquaculture sectors, but also those of meat-livestock sector, have discusses the issues related to the functioning of their sector, through panels, conferences, exhibitions and sales of various animals.



URBANIZATION: MINISTER BRUNO KONÉ ANNOUNCES A MASTER PLAN FOR 80 IVORIAN CITIES



Minister Bruno Nabagné Koné, of Construction, Housing and Urban Planning, launched studies for the development of Master Urban Plans (PUD) for 80 localities on Thursday, December 15, at the Managers' Umbrella organization headquarters in Plateau. According to the Ivorian Minister of Construction, this initiative is a part of the ongoing actions undertaken by the government to provide our cities with master plans and offering Ivorians healthy and viable environment throughout the territory.

ABIDJAN AIRPORT: 330 BILLION FCFA TO INCREASE RECEPTION CAPACITY

The Ivorian Prime Minister, Patrick Achi and the French Minister of Economy, Finance and Industrial and Digital Sovereignty, Bruno Lemaire, launched the 3rd phase of the extension, rehabilitation and modernization works of the Félix Houphouët-Boigny International Airport in Abidjan on Monday, December 19, 2022. This third phase aims at increasing its capacity from 2 to 5 million passengers, through the extension of the surface from 30,000 to 55,000 m², vehicle parking from 827 to 2,400 spaces, baggage belts from 2 to 4 carpets and check-in point from 25 to 40. This project therefore includes the construction of two lagoon terminals in

Cocody and Port-Bouët to relieve congestion in boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE) and the Airport's main terminal. As such, the passengers could complete the travel formalities in Cocody and to cross the lagoon in boats for boarding.



MINING SECTOR: 6,000 TO 8,000 JOBS AVAILABLE FOR YOUNG PEOPLE

Minister Koffi N'Guessan of Technical Education, Vocational Training and Apprenticeship, signed a partnership agreement protocol and the first specific agreement with the Professional Mining Association of Côte d'Ivoire (GPMCI) on Wednesday, December 07, 2022. The protocol aims to select and train young people in six fields: driving mining machinery, machinery mechanics, boilermaking/welding, masonry, formwork and topography. For Minister Koffi N'Guessan, it will a "dual" training sessions between the training structure and companies in the mining sector, in order to acquire technical, practical and operational skills quickly. In the next three years, according to the president of the GPMCI, Jean-Claude Diplo, the mines will need to recruit between 6,000 and 8,000 employees. The mining sector in Côte d'Ivoire is booming. As proof, in 2019, it recorded a rise of turnover by 30%, representing 1.16 billion euros (more than 760 billion FCFA) with more than 19,000 direct jobs.

GUDE: A TOOL FOR THE CREATION, FINANCING AND ECONOMIC GROWTH OF SMEs

Prime Minister Patrick Achi launched the Single Window for the Development of Businesses in Côte d'Ivoire (GUDE-PME) on December 19, 2022 in Abidjan. The head of the Ivorian government reassured that the State has decided to be even more proactive, in accelerating the private sector and strengthening national strategic value chains. As for the Minister of Commerce, Industry and Promotion of SMEs, Souleymane Diarrassouba, he pointed out that the GUDE is a particular type of state owned company, responsible for supporting sustainable growth, competitiveness of the economy, employment, promotion of innovation, initiation, development, conquest of external markets by contributing to the support of companies, the facilitation of their access to financing, and the obtaining of guarantees.



LA MÉ REGION: CONSTRUCTION OF A DRINKING WATER PLANT TO SUPPLY THE POPULATIONS OF ABIDJAN



Côte d'Ivoire is building a water treatment plant in La Mé region. This plant, the largest in West Africa, and called La Mé project after the river which will be its source of supply, will be inaugurated in the first half of 2023. The objective is to contribute to improve access to drinking water for the populations of Abidjan region. Located in 35 kilometers from Abidjan, this plant will have a capacity of 240,000 m3 per day. The project is funded by the West African Bank. The Ivorian government ratified the loan granted by this financial institution in 2019. The project is implemented by the French company Veolia and PFO Afric.

BANKING SECTOR: A COMPETITION TO CELEBRATE THE BEST YOUNG PROFESSIONALS

The club of young bankers called "Young Bankers Club" organized an afterwork to celebrate General Managers of companies and those of human resources of banking institutions, on Friday, December 2, 2022 at the Pullman hotel Abidjan. The main objective of this evening was to present "Young Bankers Awards" activity, a competition which aims to create healthy emulation and to highlight the best young professionals in financial institutions and banking in particular. According to the general commissioner of these Awards, Mr. Mian Yao Sylvain, who is also the founding president of this association, this competition is intended for young professionals and bank executives between the ages of 20 and 40, of all nationalities, working in a bank or any other financial institution of a banking nature located on the Ivorian territory.



THE «HR RENDEZ VOUS»: THE GENDER ISSUE AS THE KEY POINT OF THE 2ND EDITION'S EXCHANGES

The Ivorian Network of Human Resources Managers (RIGRH), organized its traditional end of year afterwork called, «The HR Rendezvous», on December 16, 2022 at the Sofitel Hotel Ivoire. The theme of this meeting was «The HR function in the test of genders». The main objective was to highlight the predominant role of women in this corporation. Euphrasie Yao, special advisor to the President of the Republic on gender issues, instructed human resources managers on the importance of their role. She argued that they are the gateway to a company. Therefore, they must be aware of the gender issue. Because «the gender approach not only helps to address injustices, but is also a factor of development,» she explained.



V-258/USP/D/21

PACK PRO

Le Pack idéal pour les Professionnels

Voyez plus grand pour votre activité avec l'essentiel des services bancaires conçus pour améliorer votre performance. Souscrivez à notre service et profitez :

- d'une formule de compte chèque « tout-en-un » pour vos opérations courantes ;
- de solutions de financement adaptées pour le développement de votre activité ;
- d'un accès à des offres d'assurance pour sécuriser davantage votre activité et votre personnel ;
- d'une couverture d'assurance vie*.

Rendez-vous dans l'un des nos points de vente NSIA Banque dédié aux entreprises et PME-PMI : Centre d'affaires Plateau - Agence Abidjan SUD - Agence les Vallons Espace Entreprises - Agence Yopougon ZI.

Conditions disponibles dans tous les points de vente.

* Contrat d'assurance qui permet de couvrir les entreprises unipersonnelles contre les risques liés au décès du gérant ou de l'un des membres de sa famille (conjoint, enfant).

80 200 800
www.nsiabanque.ci | mailto:nsia@nsiabanque.ci
NSIA Banque Agence Centre

NSIA. le vrai visage de la Banque.

CÉRÉMONIE DE VŒUX AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES : LE MINISTRE ADAMA COULIBALY DÉFINIT LES 5 AXES PRIORITAIRES DE SON DÉPARTEMENT

La traditionnelle cérémonie de présentation de vœux de nouvel an 2023, du Ministère de l'Économie et des Finances s'est tenue, ce mercredi 18 janvier 2023, à la salle des fêtes du 20ème étage de l'immeuble Sciam-Plateau.

La Directrice de Cabinet, Mme Minafou Fanta Coulibaly-Koné, a, au nom de l'ensemble du personnel et des Structures rattachées, formulé les vœux de santé, de prospérité, de réussite et de bonheur au ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, en présence des partenaires techniques et financiers.

Elle a salué à cette occasion, le leadership du ministre dans

la gestion des activités de son département, qui ont permis d'obtenir d'importants résultats tout au long de l'année 2022.

Pour l'année 2023, Mme la Directrice de Cabinet, a

assuré que tout le personnel s'engage à accompagner le ministre à réussir ses missions, afin de relever tous les défis liés à la gestion 2023. A son tour, le ministre Adama Coulibaly a exprimé ses

remerciements et gratitude à tous ses collaborateurs pour ce soutien réaffirmé à son égard et pour leur contribution pour les performances enregistrées en 2022.



Mme Minafou Coulibaly DIRCAB, M. Bamba Vassogbo DCA, M Gondo Diomandé chef de Cabinet ...



...Mme Christiane Duncan, CT et Mme Fadiga Fofana SE-CCESP ont présenté leurs vœux au Ministre de l'Économie



Une vue de l'auditoire.



Photo de famille autour du ministre de l'Économie et des finances

LE VICE-PRÉSIDENT TIÉMOKO MEYLIET KONÉ INAUGURE L'AGENCE COOPEC DE TAFIRÉ

En visite de travail de 72 heures dans la région du Hambol, le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet Koné, a marqué une étape à Tafiré le vendredi 27 janvier, pour inaugurer l'agence Coopec de la ville. C'était en présence du ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, de son Directeur de Cabinet, Mme Minafou Fanta Coulibaly-

Koné, de l'administrateur provisoire de l'Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire (Unacoopéc-CI), Issiaka Savané, et du maire de Tafiré, Souleymane Coulibaly. Comme indiqué par le ministre Adama Coulibaly, « l'Unacoopéc-CI représente environ le ¼ des actifs du secteur de la microfinance ».



Arrivée du Vice-Président M. Tiémoko Meyliet Koné.



Coupe du ruban par SEM Tiémoko meyliet, le Vice-Président et le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.



Inauguration de l'agence COOPEC de Tafiré.



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.



Photo de famille avec au centre le Vice-PDT Tiémoko Meyliet et le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.

Par Ébenisaire N'CHO

PAIEMENT DES FOURNISSEURS : LE TRÉSOR PUBLIC SE DOTE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Un autre pas décisif dans les efforts inlassables de l'administration financière ivoirienne pour repousser dans ses retranchements les plus ultimes des fléaux comme la fraude et la corruption qui gangrènent les performances de l'économie nationale. Le ministère de l'Économie et des Finances à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique vient en effet de se doter d'une politique de lutte contre ces deux fléaux. La cérémonie de lancement de ce nouveau dispositif de lutte contre la fraude et la corruption, s'est déroulée le 20 janvier dernier au Plateau, sous la présidence du ministre Adama Coulibaly, représentant le Premier ministre, haut patron de ladite rencontre. On notait également la présence du ministre de la Promotion de la Bonne gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, Epiphane Zoro Bi Ballo, et du représentant du président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.



Assis au 1^{er} rang le DGA du Trésor Ahoussi Arthur.

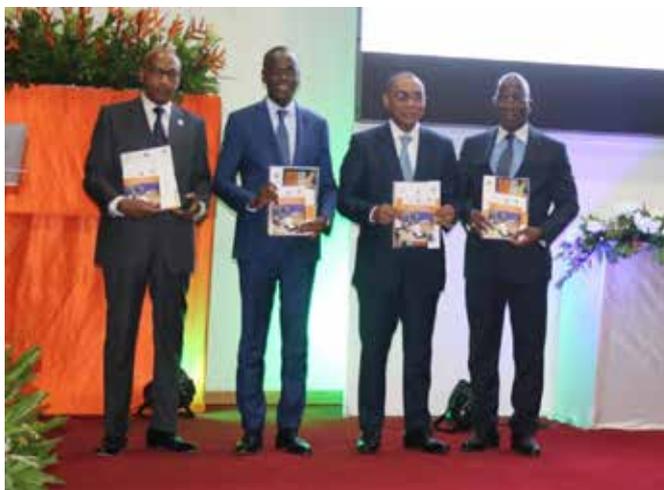


Photo de famille des officiels.



L'arrivée des ministres Coulibaly Adama et Epiphane Zoro Bi Ballo.



L'Allocution du Ministre de l'Économie et des Finances Adama Coulibaly.



Au 1^{er} rang, Bamba Vassogbo DCA du MEF et Gondo Diomandé, Chef Cab.



Le ministre Adama Coulibaly recevant le rapport des mains du DG du Trésor.



✓ DOMAINES DE COMPÉTENCE

- Veille technologique
- Recherche-développement et innovation technologique
- Fabrication de matériels agro-industriels
- Conception d'usines, d'équipements et de machines agro-industrielles
- Analyses physico-chimiques, microbiologiques et sensorielles
- Formation qualifiante
- Incubateur d'entreprises pilote

✓ FORMATION QUALIFIANTE

- Transformation de la noix de Cajou
- Transformation de manioc
- Techniques d'extraction d'huile de palme
- Fabrication de savon
- Techniques de séchage de produits agricoles
- Production de beurre de cacao
- Bonnes pratiques d'hygiène dans les unités de transformation
- Formation aux techniques d'incorporation

✓ FORMATION DES PMI

1. FORMATION SOUDAGE

- Soudage semi-automatiques au CO₂
- Soudage au plasma
- Soudage à l'arc
- Soudage au TIG (Tungstène Inert Gas)
- Soudage au gaz

2. FORMATION TOURNAGE

3. FORMATION FRAISAGE



Adresse: 04 BP 1137 Abidjan 04 Route de Grand-Bassam
Contact: (+225) 56979999 / 56977999 Webb: www.i2t.ci Email: info@i2t.ci
Le Pionnier de l'innovation Agro-industrielle

I2T, ACTEUR MAJEUR D'UNE AGRO-INDUSTRIE COMPÉTITIVE !

La politique industrielle du Gouvernement est essentielle pour assurer son intégration dans l'économie mondiale. Pour satisfaire ses ambitions, le Gouvernement s'est doté d'un instrument de recherche et développement inscrit dans une dynamique permanente d'innovation à travers le développement de solutions de transformation de nos différents produits agricoles en vue de leur garantir une valeur ajoutée.

C'est à ce titre que la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des PME intervient pour soutenir cette politique grâce à son expertise dans la mise au point de technologies et procédés de conservation et de transformation des matières premières agricoles.

Pour le Président du Conseil d'Administration de I2T, Monsieur Kafana Gnénin Sitioni : « I2T doit nouer des partenariats stratégiques pour renforcer ses capacités opérationnelles et diversifier son offre afin d'assurer la disponibilité de technologies pour une meilleure valorisation des spéculations agricoles à fort potentiel ».



**Monsieur KAFANA GNENIN SITIONI,
PCA de I2T**

C'est le lieu pour le Président d'exhorter les partenaires au développement à intensifier la collaboration avec I2T pour relever de façon plus efficiente les défis inhérents au secteur agro-industriel de notre pays, prioritairement la transformation locale à échelle industrielle de manioc, riz, anacarde, cacao, etc.

SERCOM I2T



Une vue de l'atelier de réalisation de I2T



Une vue de quelques équipements composant l'unité de transformation de manioc en attiéké fabriqué par I2T.

PARC D'EXPOSITION D'ABIDJAN : LE PREMIER MINISTRE CONSTATE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Au terme d'une visite, le jeudi 02 février 2023, du chantier du Parc d'Exposition d'Abidjan (PEA), le Premier Ministre, Patrick Achi, s'est dit rassuré, émerveillé et extrêmement heureux de ce nouvel édifice bâti sur 16 hectares et dont les travaux sont avancés à environ 97%. Situé dans la commune de Port-Bouët, sur la route de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, le Parc d'Exposition d'Abidjan pourra abriter les grandes rencontres internationales, les meetings, les grands événements culturels comme les concerts, les expositions, etc.



Le Premier ministre constatant l'avancée des travaux.



Le Premier Ministre Patrick Achi lors de la visite du Parc des Expositions



Le Premier Ministre lors du point de presse après la visite des Travaux.



Photo de famille autour du PM Achi Patrick.



SICCOGI DEVIENT

ANAHCI
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

Votre Partenaire Logement

Adjamé, Immeuble LE MIRADOR / Tel: 25 20 00 36 26 / www.anah.ci / [@anahci](https://twitter.com/anahci)

REMISE DE VIVRES AUX POPULATIONS D'ATTÉCOUBÉ PAR LE CONSEILLER TECHNIQUE DJAMA ANTOINE

Le Conseiller technique auprès du Premier Ministre, Son Excellence Patrick Achi a procédé à une remise de vivres aux populations de la commune d'Attécoubé, traduisant ainsi en actes la politique sociale du gouvernement prônée par le Président de la République. Très touché par ce geste les populations en retour ont traduit toute leur gratitude aux donateurs et formulés des prières en faveur du Conseiller technique ainsi qu'à l'ensemble des membres du gouvernement avec à sa tête le Premier ministre.



Le Conseiller technique Djama Dibi Antoine adélivré un message...



... et échangé...



...avec les populations...



...puis a remis plusieurs dons.



Le Conseiller Technique Djama Dibi Antoine avec les représentants des confessions religieuses.



Première Institution de Prévoyance Sociale en Afrique de l'Ouest certifiée ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités

Abdrahamane T. BERTE
Directeur Général



L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) est une personne morale de droit privé de type particulier, investie d'une mission de service public à vocation sociale. L'IPS-CGRAE fait partie du portefeuille des organismes de prévoyance sociale de la Conférence interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et est membre de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS).

✓ TUTELLE

L'IPS-CGRAE est placée sous la tutelle technique et administrative du Ministre en charge de la Prévoyance Sociale et sous la tutelle économique et financière du Ministre en charge de l'Économie et des Finances.

✓ MISSIONS

- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pensions ;
- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pensions, qui peuvent être créés par décret ;
- Recouvrement des cotisations et service des prestations afférentes à ces différents régimes ;
- Gestion des fonds collectés au titre des différents régimes sous gestion.

✓ POPULATION COUVERTE

Les personnes couvertes par les régimes gérés par l'IPS-CGRAE sont :

- Les fonctionnaires civils ;
- Les militaires, gendarmes et policiers ;

- Les agents temporaires des administrations et établissements publics de l'État ;
- Les membres du Gouvernement et assimilés ;
- Les membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Les membres du corps diplomatique ;
- Les membres du corps préfectoral ;
- Les magistrats.
- Et leurs ayants cause en cas de décès en activité ou à la retraite.

✓ PRESTATIONS

Les prestations directes sont :

- Pension de retraite ;
- Allocation viagère ;
- Solde de réforme ;
- Remboursement des cotisations.

Les prestations indirectes sont :

- Pension de conjoint survivant ;
- Pension temporaire d'orphelin ;
- Pension de succession ;
- Réversion d'allocation viagère ;
- Remboursement des cotisations.

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

9^e ÉDITION DE LA SEMAINE DES DOUANES IVOIRIENNES (SEDIV 2023)

La 9^e édition de la Semaine des Douanes Ivoiriennes (SEDIV 2023), s'est tenue du samedi 21 au vendredi 27 janvier 2023. Cette activité a été l'occasion pour l'Administration des Douanes de marquer une pause pour évaluer les actions d'une année d'exercice, afin de déterminer l'efficacité de celles-ci, de dégager les dysfonctionnements observés et d'envisager les actions correctives.

Cette semaine a débuté par une journée sportive au parc

national du Banco, le samedi 21. La cérémonie officielle de lancement de la SEDIV couplée à l'ouverture du séminaire bilan 2022 et perspectives 2023, s'est tenue le mardi 24, à l'auditorium Général DA Pierre Alphonse. Le jeudi 26 a été marqué par la célébration de la Journée internationale des Douanes (JID) et la clôture du séminaire-bilan et perspectives 2023. Cette semaine s'est achevée par la journée de reconnaissance du mérite, le vendredi 27 janvier.



L'intervention du Commandant Yézion Lobogon, sous- directeur de la formation continue.



Au centre M. Adama Sall, Dircab du ministre en charge du Budget entouré des autorités douanières.



Le Directeur Général des Douanes, Da Pierre remettant des diplômes...



...de participations sous le regard des élèves de l'ENA option Douanes.





Programme
Économique
Pour l'Innovation et la
Transformation
des Entreprises

SCANNEZ-MOI POUR POSTULER



www.pepите2030.gouv.ci

Ecice

PRÉSENTATION DE VŒUX AU MINISTRE SOULEYMANE DIARRASSOUBA

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du nouvel an des agents du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME au premier responsable de ce Département ministériel s'est tenue le lundi 23 janvier 2023, au Golf hôtel.

Elle a enregistré, en plus des responsables du cabinet, les directeurs généraux, centraux et chefs de services du ministère, ainsi que les dirigeants des structures sous tutelle.

A l'unisson, tous ont adressé des vœux de santé, de prospérité et de bonheur au Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et à sa famille.

Les différents intervenants ont témoigné des différentes actions posées par le Ministre Souleymane Diarrassouba, pour l'amélioration des conditions de travail des agents et pour le développement des secteurs du Commerce, de l'Industrie, des PME et de l'Artisanat grâce aux nombreuses réformes initiées par ses soins.

En retour, le Ministre Souleymane Diarrassouba a rappelé que l'année 2022 a été consacrée à des réformes majeures qui ont permis d'aboutir à des résultats probants.

Il a souligné les efforts des équipes pour la préservation du pouvoir d'achat des populations, la hausse du taux de transformation des matières premières, l'inauguration de 40 projets industriels

repartis sur l'ensemble du territoire ivoirien, avec la création de 2 670 emplois directs et le niveau des intentions d'investissement pour 945 milliards Fcfa.

Au niveau des activités pour l'année 2023, la primauté sera accordée aux réformes et aux projets majeurs inscrits sur la feuille de route du ministère du Commerce, de l'industrie et de la Promotion des PME.



Le ministre Souleymane Diarrassouba était...



...entouré...



...de ses collaborateurs.

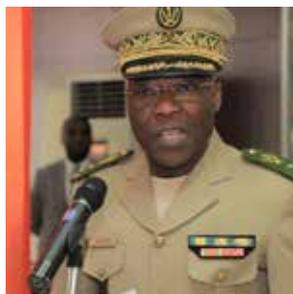
PRÉSENTATION DE VŒUX AU MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

Le Ministre Moussa SANOGO a présidé ce lundi 30 janvier 2023, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM, la cérémonie traditionnelle d'échanges de vœux de nouvel an au niveau de mon département ministériel.

A cette occasion, il a indiqué que la gestion 2022 a été marquée par un bilan satisfaisant réalisé grâce à des réformes majeures exécutées au cours de l'année et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques.



L'allocution du ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.



Intervention du Général DA Pierre Alphonse, DG des Douanes Ivoiriennes.



Le Ministre du Budget entouré des Directeurs Généraux.



La Direction Générale des Impôts,...



...la Direction Générale du Budget et des Finances,...



... la direction du Contrôle Financier,...



... la direction Générale des Marchés Publics,...



et la direction Générale des Douanes ont présenté leurs vœux au ministre.

PROGRAMME DE NUTRITION : UN ATELIER POUR L'ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL BUDGÉTISÉ (PTB) 2023-2024

Le Secrétariat exécutif du Conseil national pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance (SE CONNAPE) et les autres partenaires de la mise en œuvre du programme de nutrition, étaient en atelier du 1er au 3 février 2023 à Grand-Bassam. Cette rencontre visait à élaborer et valider le Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2023-2024 qui tiendra compte du 7e Programme de Coopération entre

l'UNICEF et la Côte d'Ivoire (CPD 2021-2025).

L'année 2023 marque la troisième année consécutive de la mise en œuvre de ce 7e Programme de dont la vision est de permettre que d'ici 2025, les mères, les enfants et les adolescents — en particulier les filles et les adolescentes — laissés pour compte ou à risque de l'être, accèdent aux services sociaux de qualité, adoptent des comportements et des normes sociales favorables à la réalisation de leurs droits et de leur plein potentiel.

L'UNICEF collabore étroitement avec les autorités nationales pour la réalisation des objectifs nationaux en matière de nutrition.



Les responsables du CONNAPE pendant l'adoption du plan de travail budgétisé.



Dr Cissé Moussa Moustapha
Secrétaire Exécutif du
Conseil National pour la
Nutrition, l'Alimentation et le
développement de la Petite
Enfance

MISSIONS DU CONNAPE

Le CONNAPE a pour missions de coordonner l'identification et la mise en oeuvre des actions en vue de la réduction de la malnutrition, de l'élimination de la faim et du développement optimal de la petite enfance en Côte d'Ivoire.

- A ce titre, le CONNAPE est chargé
- De définir les orientations et les priorités nationales en matière de nutrition, d'alimentation et de OPE ;
- D'impulser le passage à échelle des interventions
- De coordonner toutes les interventions
- D'assurer l'intégration des programmes et indicateurs dans la stratégie de relance et de croissance économique et des plans sectoriels;
- D'améliorer la coordination entre les parties prenantes en vue de rendre efficiente leur contribution
- D'appuyer la programmation et la mise en oeuvre des actions autour du cadre commun des résultats budgétisés, acceptés par l'ensemble des parties prenantes et impliquant une redevabilité mutuelle ;
- De mobiliser les ressources financières et techniques à travers la concertation et le plaidoyer autour du Cadre commun des résultats;
- D'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du Plan National Multisectoriel de Nutrition
- De promouvoir le partage et la diffusion de l'information
- Le CONNAPE comprend
 - **COMITE DECISIONNEL**, instance de décision et d'orientation politique
 - **COMITE TECHNIQUE**, plateforme multiacteurs élargie à la société civile, les partenaires au développement, le secteur privé et les parlementaires et chargé de donner les orientations techniques
 - **POINT FOCAL**, facilitateur national chargé d'impulser la multisectorialité
 - **SECRETARIAT EXECUTIF**, Organe opérationnel du Conseil
 - **COMITES REGIONAUX**, organe de coordination régionale

COMITÉ TECHNIQUE DE CONCERTATION (CTC) : LES NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS ÉVOQUÉES LORS DU SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL PASSÉES AU PEIGNE FIN

Le Comité de Concertation État/Secteur Privé (CCESP) dans le cadre de ses activités d'animation du Dialogue public privé a organisé le jeudi 16 février 2023, à l'immeuble SCIAM, une réunion du Comité Technique de Concertation (CTC). Cette rencontre présidée par le ministre Adama Coulibaly de l'Économie et des Finances a aussi vu la participation du ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa

Sanogo. Le secteur privé était également représenté par le président Ahmed Cissé de la CGECI, par ailleurs 2e vice-président du CTC ainsi que par tous les autres présidents des organisations patronales. Les préoccupations évoquées par le secteur privé lors du séminaire gouvernemental qui s'est tenu les 12 et 13 novembre à Yamoussoukro, ont été analysées au cours de cette réunion.



Une vue des officiels lors du CTC.



Une vues des membres de l'administration publique.



Au Centre les ministres du Budget et de l'Économie et des Finances.



Au Centre Ahmed Cissé pdt de la CGECI et les membres du secteur privé.



Photo de famille des officiels.



Le ministre de l'Économie et des Finances et le président de la CGECI.

LA FINANCE S'ENGAGE : UNE 6^e ÉDITION POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PME

La 6^e édition de la Finance s'engage s'est tenue, le jeudi 16 Février 2023, à la Maison de l'entreprise (patronat ivoirien) avec pour thème : « Renforcer l'attractivité des PME pour accélérer leur financement ». La cérémonie d'ouverture a été présidée par Dr Yao Silvère Konan, Directeur Général de la promotion des pme et de l'artisanat, représentant le ministre du Commerce,

de l'Industrie et de la Promotion des PME, M. Souleymane Diarrassouba.

Étaient présents, Mme Françoise Remarck, ministre de la Culture et de la Francophonie, Eric Kacou, Co-fondateur, ES PARTNERS, M. Ahmed Cissé, Président de la CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire).



La ministre Françoise Remarck en charge de la Culture et de la Francophonie.



Une vue des Officiels



Une vue des lauréats lors de la finance s'engage.



Photo de Famille.

À LA RENCONTRE DE...

P36-P38

MODÈLE

P40-41

FOCUS SUR LE CCESP

P44-60

Zoom sur...

MEETING WITH...

P38-P39

MODEL

P42

FOCUS ON CCESP

P49-61

Zoom on...

OCPV

Un outil essentiel pour la lutte contre la cherté de vie et la sécurité alimentaire

Créé par le décret 84-934 du 27 juillet 1984, modifié par le décret n°92-14 du 08 janvier 1992, et réorganisé par décret n°2012-961 du 02 octobre 2012, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) est un Etablissement Public National (EPN) à caractère administratif, sous la tutelle technique du ministère en charge du Commerce, également sous la tutelle financière des ministères en charge du Budget et de l'Économie et des Finances. Cet Office contribue aux enjeux nationaux notamment dans la lutte contre la cherté de la vie à travers l'approvisionnement des marchés en produits vivriers ainsi que la sécurité alimentaire à travers les appuis aux opérateurs de la Chaîne de Commercialisation des Produits vivriers.

Au lendemain de son indépendance la Côte d'Ivoire, comme tous les pays africains, a basé son économie sur l'Agriculture, d'où cette célèbre phrase : « l'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'Agriculture ». Ainsi, l'Etat de Côte d'Ivoire, pour atteindre ses objectifs a créé les structures suivantes : dans le secteur de la production les Sociétés d'Etat telles que Soderiz, Sodepalm, Sodefel, pour ne citer que celles-là pour le développement des cultures concernées.

Dans le secteur de la distribution et la commercialisation, les sociétés telles que la société AGRIPAC), l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles (OCPA) pour assurer la mise en marché des productions vivrières.

Au cours des années 80, les Institutions de Bretton-Woods ont initié des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dont la mise en œuvre nécessitait le désengagement de l'Etat de tous les secteurs productifs et de commercialisation des productions agricoles. Aussi, avons-nous assisté à la dissolution des SODE, des chaînes de commercialisation notamment AGRIPAC, même si d'autres raisons sont évoquées quant à leur disparition. Le secteur privé en a désormais l'initiative.

Pour accompagner cette politique de désengagement, l'Etat, pour ce qui concerne le commerce des produits vivriers, a créé l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) pour orienter, contrôler et organiser les opérateurs de la chaîne de commercialisation des produits vivriers.

L'OCPV a pour mission de fournir une aide aux opérateurs pour l'amélioration de la commercialisation et la distribution des produits vivriers. A ce titre, il est



chargé d'étudier les problèmes relatifs à la collecte et à la Distribution des Produits vivriers, en vue de proposer toutes actions concrètes tendant à assurer une meilleure commercialisation de ces produits. Cet office contribue à l'organisation des marchés des produits vivriers, notamment de gros et de détail, en vue d'une meilleure performance du mécanisme et des infrastructures de ces marchés, il participe également à la définition et à l'application de toute politique à l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire. L'OCPV a également la charge d'apporter son assistance aux commerçants des produits vivriers, et, d'une manière générale, de favoriser l'expansion du commerce de ces produits en Côte d'Ivoire.

DES AXES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES

Pour accomplir sa mission, l'OCPV développe ses activités autour de plusieurs axes

PREMIER AXE D'INTERVENTION

Le premier est le Pilotage du Système d'Information des Marchés (SIM) à travers la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données économiques et commerciales (prix, Flux commerciaux, offres et demandes, disponibilités, zone de production ...) sur les produits vivriers.

L'office a, au lendemain de sa création, développé son Système d'Information de Marchés dont le but principal est de mettre à la disposition du grand public des informations utiles du marché des produits vivriers pour les guider dans leur prise de décision et assurer une transparence des échanges sur les marchés.

Pour ce faire, les informations relatives aux prix des produits vivriers sont diffusées toutes les semaines à travers plusieurs canaux. Au niveau de la télévision, nous avons l'émission « c'est combien » tous les dimanches après le journal télévisé JT de 20H, sur la première chaîne de la RTI, en partenariat Conseil de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC). La radio n'est pas en reste avec « le Consommateur » sur la Nationale de la RTI tous les vendredis à 14h40. Les TIC font parties de la stratégie avec les envois de SMS par téléphone et de mails, sans oublier les sites web de l'OCPV www.ocpv-ci.com ; le site web Agristore, bien d'autres sites

partenaires et OCPV TV, la web télé créée par l'Office.

A travers son SIM, l'OCPV membre du Dispositif de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au plan national participe aux activités du Cadre Harmonisé (CH), de l'Analyse de l'Économie des Ménages (HEA) qui est un cadre basé sur les moyens de subsistance permettant d'analyser la façon dont les populations accèdent aux choses dont elles ont besoin pour survivre et prospérer.

Au plan régional, l'Office à travers son SIM, est membre du Réseau des Systèmes d'Information de Marché de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO). A ce titre, il participe à toutes les activités organisées par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel, notamment le CH, le HEA et le Resogest.

DEUXIÈME AXE D'INTERVENTION

Par le deuxième axe d'intervention, qui porte sur la promotion des infrastructures de mise en marche des produits vivriers, l'OCPV en tant que maître d'ouvrage délégué a piloté la mise en œuvre du vaste Programme de Réseau de marché d'intérêt national (RMIN) initié dans les années 85 par le gouvernement ivoirien et qui a abouti à la création du Marchés de Gros de Bouaké et les Centres de Collecte et de Groupage des Produits Vivriers de Kotobi, Méagui et de Sinématiali, dans les années 90, avec la contribution financière de l'Union européenne.

Dans le cadre du Programme Social du Gouvernement en sa phase 2 (PS-GOUV 2), au niveau de l'axe 3 portant sur l'amélioration des conditions de vie des ménages, le projet 3.6 «Appui au développement des activités génératrice de revenus» a prévu la construction de 40 marchés de proximité dans les zones de forte production agricole sur 155 prévues dans toutes les régions de Côte d'Ivoire, pour faciliter l'approvisionnement des marchés en produits vivriers, l'OCPV, désigné en qualité d'Unité Opérationnelle L'OCPV, pour la réalisation de ces infrastructures, a préparé et organisé le lancement des travaux par SEM, Patrick ACHI, Premier Ministre et

Chef de Gouvernement, le mercredi 7 décembre 2022 sur le site « Andjou Alé » de Yakassé-Attobrou dans la Région de . L'objectif visé par ce projet de construction des marchés de proximité est de contribuer à la baisse des prix des produits sur les marchés à travers leur approvisionnement régulier en qualité et en quantité suffisante, à partir des grandes zones de production, ce aux fins de préserver le pouvoir d'achat des populations.

L'OCPV a anticipé sur l'organisation et le fonctionnement de ces futurs marchés de proximité par la mise en place des Comité Inter-villageois de Commercialisation de Vivriers (CICV), composés de l'OCPV et des opérateurs (producteurs, commerçants).

Au plan sous-régional, l'Office participe aux activités des Sociétés et Offices publiques chargées de la Gestion des Stocks Nationaux de Sécurité Alimentaire au Sahel et en Afrique de l'ouest réuni en réseau (Resogest). Il en assure la Vice-Présidence.

TROISIÈME AXE D'INTERVENTION

Le 3^e axe est celui de la professionnalisation des opérateurs de la chaîne de commercialisation des produits vivriers par la formation, la migration des opérateurs en sociétés coopératives, la mise en relations d'affaire et recherche de financement. L'Office a ainsi pu contribuer à la mise en place de plusieurs faitières et sociétés coopératives de commercialisation et de distribution de produits vivriers dans toutes les régions de Côte d'Ivoire. Les Responsables de ces différentes organisations ont vu leurs capacités renforcées en termes de formation à la gestion administrative d'une coopérative, à la comptabilité simplifiée, à une meilleure compréhension de l'acte uniforme de l'Ohada pour ce qui concerne la société coopérative, et bien d'autres modules qui leur permettent d'exercer efficacement leurs activités.

Par ailleurs, l'OCPV a accompagné certaines Sociétés Coopératives à la mise place de leurs marchés privés de commercialisation et de distribution de produits vivriers aussi bien à Abidjan

(Cocovico, Coco-Oignon, Nouvelle Cocoprovi, Coprovit pour ne citer que ceux-là à Abidjan et à l'intérieur du pays. Dans le cadre de l'appui aux acteurs de la chaîne de commercialisation des produits vivriers en termes de mise en relation d'affaires, l'OCPV en partenariat avec la Banque Mondiale à travers les projets Psndea et Piducas, a fait développer et mis à disposition deux plateformes numériques hybrides nommées respectivement Agristore et E-grenier.

4^e ET 5^e AXES D'INTERVENTION

Le 4^e axe est celui du renforcement du cadre juridique et réglementaire du commerce des produits vivriers à travers la vulgarisation des textes. L'OCPV a de ce fait, contribué à l'élaboration des textes relatifs à l'autorisation préalable d'exportation des produits vivriers. Il mène en ce moment des réflexions pour l'élaboration d'un projet de loi sur la commercialisation et la distribution des produits vivriers.

Le dernier axe est celui de la promotion et de la valorisation des produits vivriers locaux à travers la transformation des produits et l'industrialisation du secteur du vivrier

Par cet axe, l'office a organisé au plan national en 1992 une journée porte ouverte qui a enregistré la participation de plusieurs coopératives de commercialisation des produits vivriers mutées de nos jours en Sociétés Coopératives et aux transformateurs de présenter les produits vivriers sous leur formes « frais » et transformés.

L'OCPV participe également à toutes les éditions des foires et de salons de l'Agriculture organisés au plan national.

AUTRES ACTIVITÉS MENÉES

Dans le cadre du plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement ivoirien relativement à la riposte contre la covid-19, un programme d'urgence du secteur de l'agriculture a été élaboré. Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) a été désigné en qualité d'unité opérationnelle pour conduire la

composante mise en marché des produits vivriers. A ce titre, il a élaboré un plan d'actions dont l'objectif général est d'atténuer l'impact de la pandémie de covid-19 sur la commercialisation des produits vivriers dans les marchés locaux et notamment d'assurer la disponibilité de ces produits en quantité et en qualité à des prix abordables et permettant aux populations des centres de consommation et en particulier celles du district d'Abidjan d'être en sécurité sur le plan alimentaire. De façon spécifique, l'objectif général se décline en cinq points. Le premier est celui d'éviter la propagation de la maladie à coronavirus à partir des marchés en procédant à la distribution gratuite de kits sanitaires dans ces lieux. Le fait de garantir la régularité de l'approvisionnement en produits vivriers des marchés et grandes surfaces par la facilitation du déplacement des commerçants de produits vivriers en est le deuxième. Le troisième point de cet objectif général est de permettre un bon niveau d'approvisionnement des marchés en produits vivriers et rendre accessibles ces produits aux populations à travers un appui technique pour améliorer la conservation et les infrastructures de collecte et de groupage et un appui financier aux commerçants pour le renforcement ou la reconstitution de leur fonds de roulement. Les deux derniers points portent sur le renforcement du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données fiables (prix, stocks, flux, niveau d'approvisionnement, offres et demandes, coût de transport, évaluation de la logistique, etc.) aux acteurs et permettre une meilleure évaluation de l'impact des mesures sans oublier enfin, la coordination de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Avec l'Union européenne, l'OCPV dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire (PASV-CI) a mis en œuvre le Devis-Programme OCPV (DP OCPV) financé par l'Union Européenne.

Le DP OCPV a été mis en œuvre sur la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2021 sur sa phase de clôture

Avec la Banque Mondiale, le partenariat a été signé à travers la mise en œuvre des projets suivants ; Le PIDUCAS : Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires ; le PSNDEA : Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'Agriculture et le PDC2V : Projet de développement des Chaines de valeur vivrière.

OCPV

An essential tool for the fight against high living cost and food security

Created by order 84-934 of July 27, 1984, modified by order n°92-14 of January 8, 1992, and reorganized by order n°2012-961 of October 2, 2012, the Office for the Marketing of agricultural products (OCPV) is a Governmental Body (EPN) which report to both the Ministry in charge of Trade and the one in charge of Budget, Economy and Finance. This Office contributes to the fight against the high cost of living through the supply of food products to markets as well as food security through support for operators in the Food Products Marketing Chain.

The mission of the OCPV is to support the operators for the improvement of the marketing and distribution of food products. This office contributes to the organization of wholesale

and retail food product markets for a better performance of the mechanism and infrastructure of these markets. It also participates in the definition and application of any policy adopted for the improvement



of the supply and distribution of food products in Côte d'Ivoire. The OCPV is also responsible for providing assistance to traders operating in food products sector, and, in general, to promote these products transaction in Côte d'Ivoire.

STRATEGIC AREAS

To reach its mission, the OCPV has developed its activities around several axes.

FIRST AXIS

The first axis is the Management of the Market Information System (MIS) through the collection, processing, analysis and dissemination of economic and commercial data (prices, trade flows, supply and demands, availability, production area, etc.) related to food products.



At the regional level, the Office, through its MIS, is a member of the West African Market Information Systems Network (RESIMAO). As such, it participates in all the activities organized by the Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel, in particular the CH, the HEA and the Resogest.

SECOND AXIS

Concerning the second operation axis related to the promotion of food product marketing infrastructures, the OCPV, as the delegated contracting authority, has handled the implementation of the vast Program of Local Markets Interest Network (RMIN) initiated in the 1985s by the Ivorian government and which led to the creation of the Wholesale Markets of Bouaké and the Centers for the Collection and Consolidation of Food Products of Kotobi, Méagui and Sinématiali, in the 1990s, with the financial contribution of the European Union.

THIRD AXIS

The 3rd axis involves the professionalization of the marketing chain of food products through training, migration of individual operators into cooperative, the establishment of business relations and the search for financing. The Office was thus able to contribute to the establishment of several umbrella organizations and cooperatives for the marketing and distribution of food products in all regions of Côte d'Ivoire. The heads of these different organizations have seen their capacities strengthened in terms of training in the administrative management of a cooperative, simplified accounting, a better understanding of the uniform act of Ohada with regard to the cooperative society, and many other modules that allow them to carry out their activities efficiently.

FOURTH AND FIFTH AXIS

The 4th axis is related to the strengthening of the legal and regulatory framework of food products trade through the

dissemination of texts. The OCPV has therefore contributed to the drafting of texts relating to the prior authorization for the export of food products. He is currently thinking about drafting a bill on the marketing and distribution of food products. The last axis is that of the promotion and enhancement of local food products through the processing of products and the industrialization of the food sector.

OTHER ACTIVITIES CARRIED OUT

As part of the Ivorian government's economic, social and humanitarian support plan for the response to covid-19, an emergency program for the agricultural sector has been developed. For the implementation of this program, the Food Products Marketing Support Office (OCPV) has been created as an operational unit to lead the food products marketing component. As such, it has drawn up an action plan which general objective is not only to reduce the impact of the covid-19 pandemic on the marketing of food products in local markets, but also to ensure the availability of these products in quantity and quality at affordable prices

STRATEGIC PARTNERSHIP

With the European Union, the OCPV within the framework of the Support Program for the Food Sector in Côte d'Ivoire (PASV-CI) has implemented the OCPV Program Estimate (DP OCPV) financed by the European Union. The DP OCPV was implemented over the period from November 1, 2019 to December 31, 2021 for its closing phase. With the World Bank, a partnership has been signed through the implementation of the following projects; PIDUCAS: Infrastructure Project for Urban Development and Competitiveness of Secondary Agglomerations; the PSNDEA: Digital Solutions Project for the Opening up of Rural Areas and e-Agriculture and the PDC2V: Food Value Chains Development Project.

LE CONSEIL NATIONAL DES EXPORTATIONS

Un dispositif structurel pour accompagner efficacement les entreprises du privé

Le Conseil National des Exportations est un organe consultatif de coordination, de suivi et d'évaluation voulu par l'État de Côte d'Ivoire pour mettre en œuvre la Stratégie nationale des Exportations (SNE) et renforcer la compétitivité des entreprises au niveau national, régional et international. Il agit sous tutelle du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME.

Lorsque le gouvernement ivoirien, conduit par le Président Alassane Ouattara, s'est engagé à développer une Stratégie nationale d'Exportation (SNE) issue des recommandations du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'intégration régionale (PACIR) en 2012, il a mis à contribution le secteur privé qui a été un acteur à part entière de ce processus.

La réponse a été positive et les réactions ont démontré que ce chantier d'élaboration de la SNE avait renforcé le sentiment de véritable partenariat entre l'État et le secteur privé.

Toutefois, comment répondre à la problématique de l'accès au financement des initiatives des Petites et Moyennes Entreprises (PME) exportatrices ?

C'est l'équation que le Conseil National des Exportations (CNE) tente de résoudre à travers l'organisation d'une série d'ateliers visant à renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur de la Stratégie nationale d'Exportation. Et cela, en vue de rendre plus compétitives les entreprises à travers l'implication et l'intervention des acteurs financiers tels que l'APBEF-CI, les banques commerciales ivoiriennes et européennes, les institutions de microfinances, les fonds d'investissement, les assureurs... et des acteurs issus des filières de la SNE.

Concertation secteur financier-exportateurs : un bond pour le financement du commerce extérieur

L'accès aux financements apparaît au nombre des contraintes majeures ayant une incidence sur la compétitivité des entreprises. Le Conseil National des Exportations, soucieux d'améliorer la performance des entreprises exerçant dans les filières à fort potentiel d'exportation initie la création d'un

cadre de concertation financiers-exportateurs en vue de lever les obstacles récurrents à l'accès aux financements. La mise en place de ce cadre de concertation secteur financier-exportateurs s'inscrit dans le cadre de la Coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne au travers du Programme d'Appui à la compétitivité et à l'Intégration régionale (PACIR 2). Elle représente une occasion pour instaurer la confiance entre les banques et les entreprises exportatrices pour améliorer l'accès au financement des entreprises afin de renforcer leurs compétitivités. Le cadre de concertation vient donc apporter des solutions aux difficiles contraintes de financement du commerce extérieur.

L'instauration du cadre de concertation a été bénéfique à plus d'un titre pour les entreprises. En effet, autrefois obstacle à leurs compétitivité, l'accès à l'information commerciale, l'utilisation des TICS pour une plus-value des exportations ivoiriennes, les techniques d'exportation, le stockage et le déstockage des produits sont une réalité voire une aubaine pour les PME et TPE qui se veulent plus présentes sur le marché international.

Bien que s'inscrivant dans le Pacir 2, ces cadres de concertation ont eu le mérite de répondre à certaines

fonctions transversales de la Stratégie nationale d'Exportation (SNE). C'est l'occasion ici de rappeler que pour mener la réflexion sur la mobilisation des ressources à l'effet de mettre en œuvre de façon plus efficace la SNE, les membres du Conseil National des Exportations réunis à Jacquville en session plénière les 9 et 10 octobre 2022 ont exprimé des besoins de financement à hauteur de 24 milliards FCFA. Il va sans dire de façon succincte que sans financement, la Stratégie nationale d'Exportation ne sera que l'ombre d'elle-même.

La construction de dépôts spécialisés : une réponse pour aider le secteur privé dans la transformation et la commercialisation des produits

La Construction des dépôts spécialisés est une initiative portée par le Conseil National des Exportations dont la phase pilote est en cours à Ferkessedougou dans la zone nord de la Côte d'Ivoire.

Au nombre de huit (8) situés aux



Serges Bombo,
Secrétaire Général
du CNE.



frontières terrestres de la Côte d'Ivoire, ces dépôts visent non seulement à garantir l'acheminement des produits à l'exportation, à réduire les coûts de stockage, mais aussi à décentraliser les déstockages et stockages des produits de la SNE et à optimiser la productivité des agents.

Ce qui apparaît comme une réponse pour aider le secteur privé dans la conservation, la transformation et la commercialisation des produits identifiés par la Stratégie nationale d'Exportation.

Ainsi, bien que visant à redynamiser les exportations ivoiriennes, la construction desdits dépôts est une lucarne scintillante pour les entreprises privées et publiques qui viendront répondre à la

problématique de l'acheminement voire du transport permanent des produits.

L'annuaire des exportateurs : un instrument pour accroître la visibilité des entreprises ivoiriennes

Le Conseil National des Exportations dans sa démarche de compréhension des réalités des très petites et moyennes entreprises à l'effet d'en apporter des éléments de réponse a réalisé plusieurs missions de collecte de données dans plusieurs villes de la Côte d'Ivoire.

Au sortir de ces missions, il apparaît nécessaire pour le CNE de fournir une cartographie des entreprises par filière. Ainsi, le Conseil opte pour la

conception d'une plateforme dénommée « Annuaire des exportateurs » en guise d'annuaire électronique des entreprises et organisations primo-exportatrices et exportatrices.

L'annuaire des exportateurs se veut être un mini média social pour les entreprises en Côte d'Ivoire et un observatoire des opportunités pour les investisseurs. Il est accessible sur tous les supports pouvant avoir accès à la navigation internet, à travers lequel toutes les entreprises et organisations exerçant sur le territoire ivoirien, désireuses de développer leurs activités d'exportation, s'enregistreront. Il facilitera un échange mutuel entre les entreprises d'une part et d'autres entre le CNE et les entreprises.

SERGE MARTIAL BOMBO, Secrétaire général du CNE

Il œuvre à donner aux exportations ivoiriennes une place de choix

Avec plus de 32 années d'expérience dans le secteur privé particulièrement dans l'environnement du Commerce international, il a occupé des postes de coordonnateur dans divers projets, notamment le Fare-PME (Fonds d'Appui à la Revitalisation des PME) Banque Mondiale, l'Amade-Provinces (Accès aux marchés publics de l'aide au développement UEMOA) et le Programme d'Appui à la

compétitivité et à l'Intégration régionale (Pacir 2). Ex-Directeur général adjoint de l'Apex-CI (Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire), l'homme est par ailleurs, président du Réseau des experts pour l'entreprise et le commerce de la CEDEAO, Secrétaire exécutif de la plateforme des Acteurs de l'Exportation de la CEDEAO et Conseiller du Commerce extérieur. Lauréat de trois distinctions dont

le prix Cadre Sectoriel Conjoint d'Administration du Partenariat, le prix du Meilleur Administrateur de Structures d'Exportation de Côte d'Ivoire ainsi que le Prix africain du Développement Padev Kigali 2022, Serge Martial Bombo œuvre à donner aux exportations ivoiriennes une place de choix dans la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

THE NATIONAL EXPORT COUNCIL

A structural mechanism for an efficient support to private companies

The Ivorian government, led by President Alassane Ouattara, has taken the initiative to develop a National Export Strategy (NES) based on the recommendations of the Competitiveness and Regional Integration Support Program (PACIR) in 2012. The private sector was a fully-fledged actor in this process.

The response was positive and the reactions demonstrated that this NES development project had reinforced the feeling of a real partnership between the State and the private sector.

However, how to address the issue of access to financing for the initiatives of exporting Small and Medium-sized Enterprises (SMEs)?

This is the main challenge that the National Export Council (CNE) is trying to address through the organization of series of workshops which objective is to reinforce the capacities of the actors of the National Export Strategy value chains. The final objective is to make companies more competitive through the involvement and intervention of financial players such as APBEF-CI, Ivorian and European commercial banks, microfinance institutions, investment funds, insurers... and actors from the SNE sectors.

Cooperation between the financial sector and exporters: a progress for the financing of foreign trade

The setting up of the financial sector-exporter consultation framework is part of the cooperation between Côte d'Ivoire



Serges Bombo receiving an Award.

and the European Union through the Support Program for Competitiveness and Regional Integration (PACIR 2). It represents an opportunity to build sound and trustful relationship between banks and exporting companies so as to improve access to business financing, and therefore, strengthen their competitiveness. The consultation framework therefore provides solutions to the difficult constraints of financing foreign trade.

The construction of specialized stores: a response to help the private sector in the processing and marketing of products

The construction of specialized warehouse is an initiative led by the

National Export Council. The pilot project is in progress in Ferkessédougou, in the northern zone of Côte d'Ivoire. Located at the land borders of Côte d'Ivoire, these eight specialized warehouses aim not only to guarantee the delivery of export products, to reduce storage costs, but also to decentralize destocking and storage.

The CNE conducted many surveys on storage throughout the country

The directory of exporters: an instrument to increase the visibility of Ivorian companies

To better understand the realities of very small and medium-sized enterprises and address them, The National Export Council has carried out several data collection missions in several cities of Côte d'Ivoire. At the end of these missions, the CNE has decided to provide a mapping of companies by sector. Thus, the Council has decided to design a platform called "Directory of exporters" which is an electronic directory.

SERGE MARTIAL BOMBO, CNE General Secretary for the development of the Ivorian exports sector

With more than 32 years of experience in the private sector, particularly in the international trade environment, he has held coordination positions in various projects, including the Fare-PME (Support Fund for the Revitalization of SMEs) World Bank, Amade-Proinves and the Competitiveness and Regional Integration Support Program (Pacir 2).



Fédération Ivoirienne
des PME



La Fédération Ivoirienne des Petites & Moyennes Entreprises (FIPME), à travers son Conseil d'Administration, sa Direction, Exécutive, son Personnel, ses Associations et Organisations Professionnelles Membres, vous souhaite une agréable et merveilleuse année 2023.

Que la santé, L'amour le bonheur, la joie et la réussite soient vos alliés quotidiens pour l'atteinte de vos objectifs professionnels et familiaux.

<< Ensemble pour le développement des PME et de l'amélioration de l'environnement des affaires dans notre pays. >>

Dr Kanigui OUATTARA
Président du conseil
d'Administration



ENSEMBLE, POUR UN OBJECTIF FÉDÉRATEUR

-  Fédération ivoirienne des PME
-  Fédération ivoirienne des PME (FIPME)
-  f.i.p.m.e

Tel : (225) 27 22 40 42 32
www.fipme.ci / Email : secretariat@fipme.ci
06 BP 212 Abidjan, Cocody II Plateaux

DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ EN RÉGIONS

Une mission du CCESP à San Pedro pour remobiliser les acteurs publics et privés

Une délégation du Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat / Secteur Privé (SE-CCESP) conduite par Madame Mariam Fadiga Fofana, Secrétaire Exécutif du CCESP, a séjourné à San Pedro du 19 au 22 décembre 2022.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre du suivi des activités de la plateforme locale de concertation Etat Secteur Privé, mise en place depuis le 21 décembre 2019 dans cette localité, deuxième poumon économique de la Côte d'Ivoire.

La mise en place de cette plateforme locale de concertation faut-il le rappeler, fait écho à l'ambition du Gouvernement d'accélérer la dynamique de développement régional à travers la prise en compte des spécificités des entreprises établies dans les pôles économiques. Ceci, afin de créer les conditions les plus favorables pour le bon déroulement de l'activité économique dans les pôles économiques secondaires en dehors d'Abidjan avec en perspective la réalisation d'investissements subséquents, la création de richesses et d'emplois au profit des populations locales.

UN AGENDA MARQUÉ PAR DES VISITES DE TRAVAIL AUX ACTEURS DU DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ À SAN PEDRO

La mission du SE-CCESP a démarré par des audiences et visites de travail aux acteurs du secteur public, notamment les autorités préfectorales en l'occurrence MM. Koffi Yao Kan Claude, Secrétaire Général de Préfecture, Beugré Donatien, Président du Conseil Régional et Félix Anoblé, Député Maire de la commune de San Pedro.

En plus de ces civilités aux autorités de la Région et de la ville, il faut ajouter les visites de travail avec les directions régionales des Impôts, des Marchés Publics, du Budget et Finances, de l'équipement et de l'Entretien Routier,



Le Secrétaire général de la préfecture de San Pedro en compagnie de Mme la Secrétaire Exécutive du CCESP.



Mme Linda Zraik lors de son intervention.

des Mines et Géologie, des Eaux et Forêts, du Pétrole et Energie et du Travail.

Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger autour de la qualité des rapports avec les milieux d'affaires de la ville, de la dynamique de consolidation du Dialogue Public Privé de façon plus générale et ont permis de s'imprégner des multiples chantiers et projets à venir qui sont d'un intérêt certain pour le secteur privé à San Pedro.

Ces visites de travail se sont étendues aux délégations locales des institutions consulaires sectorielles représentées à San Pedro. Aussi, une session d'échanges commune avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre Nationale des Métiers et la Chambre Nationale d'Agriculture s'est-elle tenue le mardi 20 décembre 2022. Elle a été le lieu d'engager les discussions avec les parties prenantes sur l'intérêt de construire la plateforme consulaire locale et de



De nombreux opérateurs économiques ont assisté aux différentes sessions.

poursuivre les efforts de structuration de la plateforme du Secteur Privé incluant l'ensemble des acteurs économiques de San Pédro.

Enfin, le SE-CCESP a achevé cette première étape de la mission, par la visite des installations de CEM entreprise, spécialisée dans la fabrication d'équipements et de pièces de rechanges au profit des unités industrielles locales dans la transformation de matières premières agricoles (cacao, caoutchouc, palmier à huile...).

DES ATELIERS THÉMATIQUES POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS DU DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ

Deux ateliers ont été organisés dans la journée du 21 décembre 2022 à la salle des fêtes d'Enotel Beach de San Pedro. Le premier placé sous la présidence du Député Maire de San Pedro, M. Félix Anoblé a été consacré à l'écosystème entrepreneurial. Il a réuni les jeunes entrepreneurs de la ville issus de divers secteurs d'activités et a été meublé par trois sessions. La première a porté sur les mécanismes actuels de Dialogue Public Privé en Côte d'Ivoire et la promotion de jeunes entrepreneurs initiée par le CCESP à travers son magazine digital « Potentiel Champion National ». Les autres sessions ont porté respectivement sur les dispositifs publics d'assistance

des PME à travers Côte d'Ivoire PME et les initiatives d'assistance des PME développées par la Chambre de Commerce et d'Industrie avec un focus sur le Réseau Initiative Côte d'Ivoire pour le financement des jeunes entrepreneurs. Le second atelier placé sous la présidence du Président du Conseil Régional a été dédié à la dépense publique. Il a réuni les principales organisations patronales et les prestataires et fournisseurs de l'Etat et fut animé par les Directeurs Régionaux des Marchés Publics, du Budget et des Finances et du Trésorier Général de San Pédro.

Les animateurs des sessions ont unanimement salué la tenue de cet atelier qui leur a permis de se rapprocher des opérateurs économiques afin de les exhorter à maîtriser le circuit de la dépense publique et à prendre une part active dans la réalisation de la commande publique. Ils les ont aussi invités à se formaliser et à se rapprocher des administrations publiques pour avoir toutes les informations complémentaires utiles pour leurs activités en lien avec la dépense publique.

LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ LOCAL DE CONCERTATION ETAT / SECTEUR PRIVÉ POUR CONSOLIDER LE PROCESSUS DE DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ À SAN PÉDRO

Le point d'orgue de la mission a été la réunion du Comité Local de Concertation Etat Secteur Privé tenue le 22 décembre 2022 sous la présidence du Préfet de Région, représenté par M. Koffi Yao Kan Claude, Secrétaire Général de Préfecture, qui lors de son allocution d'ouverture a situé le contexte de cette rencontre : « Après neuf mois d'intenses activités, suite à la précédente mission au mois de mars 2022, il était plus que nécessaire pour le Comité local de se retrouver, à l'effet de faire le point de ses travaux, apprécier les nombreux acquis enregistrés, identifier les questions pendantes et définir les priorités pour l'agenda 2023 ».

La réunion a été marquée par une forte mobilisation des directions régionales de l'administration publique et des organisations les plus représentatives du Secteur Privé de San Pedro.

Au centre des échanges, il a été question des préoccupations de la filière pêche concernant le renchérissement du coût d'achat du carburant pour les pêcheurs artisanaux et l'impact de l'utilisation des dispositifs illicites d'attraction de poissons. Les autorisations pour le remblayage des berges du lac exigées aux industriels par les services des affaires maritimes, le bilan et les perspectives du Comité Local de Concertation Etat Secteur Privé ont figuré au nombre des points débattus.

28

Groupements
et Associations

+ de 4 000

Entreprises

+ de 18 000

Milliards de chiffre
d'affaires

+ de 400 000

emplois

+ de 80%

de contribution
aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIEL/ALIMENTAIRE



FINANCE & SERVICES



BTP



CONSEIL & FORMATION



INDUSTRIE & ENERGIE



TELECOMS & TIC



MINES



PETROLE



GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI



ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements
Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Lambé BAKAYOKO
Tél.: 27 20 32 52 46 73



APBEFCI
Association Professionnelle des Banques et
Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Jerôme ENJI
Tél.: 27 20 32 20 06 / 27 20 32 66 42



APCI
Association Professionnelle des Pétroliers
de Côte d'Ivoire
Président
Diane Coty IBRAHIM
Tél.: 27 20 21 42 43



APEX-CI
Association pour la Promotion
des Exportations de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BEUMBE
Tél.: 27 20 30 25 30



APCCI
Association des Producteurs
de Ciments de Côte d'Ivoire
Président
Kwame BIEN KHAKET
Tél.: 27 21 24 62 00



ASACI
Association des Sociétés d'Assurance
en Côte d'Ivoire
Président
Mamadou G. K. KONE
Tél.: 27 22 46 81 12 / 27



CCIFCI
Chambre de Commerce et d'Industrie
France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 27 21 29 82 06



CCIL-CI
Chambre de Commerce et d'Industrie
Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 27 21 20 22 12



Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Président
Me Fulgence AHOBO BESSE
Tél.: 27 20 32 51 47



FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallésiné DIARRASSOUBA
Tél.: 27 21 22 08 06



FENAPEPS-CI
Fédération Nationale des
Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Guy Komens
Tél.: 27 22 41 34 54



FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements
du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
Fofana BANGALI
Tél.: 27 22 41 40 96 - 07 08 08 83 65



FNISCI
Fédération Nationale des Industries
et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Denis BILEY
Tél.: 27 20 31 90 70



GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs
de Café et de Cacao
Président par Intérim & Directrice Exécutive
Françoise Marianne BÉDÉ
Tél.: 27 20 32 17 70



GIBTP
Groupement Ivoitain du Bâtiment
et des Travaux Publics
Président
Philippe ERONON
Tél.: 27 22 43 77 91



GIPAME
Groupement Interprofessionnel Automobiles,
Matériels et Équipements
Président
Abdul Hussein BÉYDOUR
Tél.: 27 21 75 03 41



GNI
Groupement des Négociants Internationaux
Président
Madou TOIE
Tél.: 27 21 32 82 28



GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur
des Technologies de l'Information
et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Laurent GANON
Tél.: 27 22 52 64 74



GPMCI
Groupement Professionnel
des Mineurs de Côte d'Ivoire
Président
Jean Claude DINDO
Tél.: 27 22 48 84 81 / 07 00 31 36 06



GPP
Groupement Professionnel
de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 27 20 32 32 57 / 27 20 33 32 58



MPME
Mouvement des Petites
et Moyennes Entreprises
Président
Patrick ZOUMAYAO
Tél.: 27 21 24 03 70



OBAMCI
Organisation des Producteurs
Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de
Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation
de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KARDU GERVAIS
Tél.: 27 20 33 19 81



OCAB
Organisation Centrale des producteurs-
exportateurs d'Ananas et de Bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 27 20 25 18 72



UGEI
Union des Grandes Entreprises
Industrielles de Côte d'Ivoire
Président
Jocelyn MENICIER
Tél.: 27 20 21 04 82



UNEMAF
Union Nationale des Entreprises
Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tou YORO BI
Tél.: 27 22 44 44 80



UNIFBACI
Union Nationale des Industriels
et Fabricants de Boissons Alcoolisées
de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 27 21 35 55 53



UNETEL
Union Nationale des Entreprises
de Télécommunications
Président
Mamadou GANDA
Tél.: 27 20 21 60 43



UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement
Supérieur Privé
Président
Dr Etienne AKA
Tél.: 27 22 42 80 85

Contactez-nous

Ahmed CISSE, Président



"Le Patronat Ivoirien"



" LA MAISON DE L'ENTREPRISE "
Siège social du World Trade Center en Côte d'Ivoire

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau
«La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01
Tél.: +225 27 20 330 200 | Fax : +225 27 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com



Les sessions ont été suivies avec beaucoup d'attention.

A l'issue des échanges relatifs aux préoccupations, il convient de noter que des rencontres spécifiques sont prévues sous la présidence du Préfet de Région pour lever d'une part les facteurs affectant les coûts du carburant destinés à la pêche artisanale, notamment les pratiques des intermédiaires et d'autre part pour favoriser la synergie d'actions entre les administrations publiques afin de mener des actions de préservation des lacs en adéquation avec les instructions du Ministre des Eaux et Forêts. A cet effet, il a été proposé de marquer les limites des différents lacs par une opération de planting d'arbres tout autour afin de mieux lutter contre les violations de ces espaces naturelles de préservation et de développement de la faune. En outre, faut-il indiquer qu'une étude sur la structure des coûts du poisson est en cours de réalisation au sein du ministère

des Ressources Animales et Halieutiques. Les conclusions seront déterminantes dans le traitement du dossier des acteurs de la pêche artisanale.

Sur le bilan, les parties prenantes ont partagé une perception globalement positive des activités de la plateforme. En raison des résultats encourageants relevés. Il s'agit notamment de la composition des acteurs qui s'est étoffée au cours de cette année avec à présent 24 structures publiques et 10 organisations du Secteur Privé, de l'organisation de quatre réunions statutaires du CLCESP depuis 2021 soit deux réunions en moyenne par an, de l'opérationnalisation effective des trois organes de la plateforme, à savoir le comité local, le secrétariat technique et la plateforme du Secteur Privé. Sans oublier le suivi des préoccupations à travers les groupes de travail industrie et services, très actifs au cours de cette année.

En perspective, les axes de l'agenda 2023 ont été définis et se rapportent au renforcement de la plateforme du Secteur Privé à travers une meilleure inclusion des acteurs économiques, à un approfondissement des discussions et des réflexions sur certaines préoccupations complexes, à travers des Groupes de travail et des ateliers thématiques et au suivi de la dynamique de l'activité des entreprises et du climat des affaires à travers l'instauration d'un baromètre régional.

Fort de la qualité des travaux, Mme Mariam Fadiga Fofana a tenu à réitérer la pleine coopération du SE-CCESP en ces termes : « Nous resterons à vos côtés tout au long de ce processus de dialogue, auquel nous donnerons un coup d'accélérateur à partir de l'année prochaine avec la réalisation de nombreuses activités prévues dans le cadre du Programme d'Amélioration du Climat des Affaires cofinancé par la Banque Africaine de Développement et l'Etat de Côte d'Ivoire ».

Le Secrétaire Général, pour sa part, a lors de son mot de clôture, lancé un appel aux acteurs membres du CLCESP à s'engager véritablement dans l'animation des organes et se tenir disponibles pour la mise en œuvre des différentes activités de la plateforme.

Cette dernière activité a ainsi mis fin à cette mission du Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé qui s'est tenu du 19 au 22 décembre 2022 et a contribué à la remobilisation des acteurs du Dialogue Public Privé pour une économie encore plus performante.



Photo de famille.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



**CRÉER VOTRE
COMPTE
TRÉSORMONEY
PAR CODE USSD**

***760#**

TRÉSORPAY TRÉSORMONEY



TrésorPay®

TrésorMoney

TrésorPay
<https://pay.tresor.gouv.ci>

PUBLIC PRIVATE DIALOGUE IN THE REGIONS

A CCESP mission in San Pedro to remobilise public and private stakeholders



A delegation of the Executive Secretariat of the State/Private Sector Dialogue Committee (SE-CCESP) led by Mrs. Mariam Fadiga Fofana, Executive Secretary of the CCESP, stayed in San Pedro from 19 to 22 December 2022.

This mission was part of the monitoring of the activities of the local platform of dialogue between the State and the Private Sector, set up since 21 December 2019 in this locality, the second economic powerhouse of Côte d'Ivoire.

The establishment of this local platform of dialogue, it should be recalled, echoes the ambition of the Government to accelerate the dynamics of regional development through the taking into account of the specificities of companies established in the economic poles. This, in order to create the most favourable conditions for the smooth running of economic activity in the secondary economic hubs outside Abidjan with a view to making subsequent investments, creating wealth and jobs for the benefit of local populations.

The mission of the SE-CCESP began with audiences and working visits to public sector actors, notably the prefectural authorities, namely Mr. Koffi Yao Kan Claude, Secretary General of the Prefecture, Mr. Beugré Donatien, President of the Regional Council, and Mr. Félix Anoblé, Deputy Mayor of San Pedro.

These working visits were extended to the local delegations of the sectoral consular

institutions represented in San Pedro. Also, a joint exchange session with the Chamber of Commerce and Industry, the National Chamber of Trades and the National Chamber of Agriculture was held on Tuesday 20 December 2022.

It was the place to start discussions with the stakeholders on the interest of building the local consular platform and to continue the efforts of structuring the Private Sector platform including all the economic actors of San Pedro.

Finally, the SE-CCESP completed this first stage of the mission by visiting the facilities of CEM, a company specialised in the manufacture of equipment and spare parts for local industrial units in the processing of agricultural raw materials (cocoa, rubber, oil palm, etc.).

Two workshops were organised on 21 December 2022 at the Enotel Beach festival hall in San Pedro.

The first, chaired by the Deputy Mayor of San Pedro, Mr. Félix Anoblé, was devoted to the entrepreneurial ecosystem. It brought together the town's young entrepreneurs from various sectors of activity.

The second workshop, chaired by the President of the Regional Council, was dedicated to public spending.

The moderators of the sessions unanimously welcomed the holding of this workshop which allowed them to get closer to the economic operators in order to urge them to master the circuit of public expenditure and to take an active part in the realisation of the public order.

They also invited them to formalise and get closer to public administrations to have all the useful complementary information for their activities related to public expenditure.

The high point of the mission was the meeting of the Local State-Private Sector Consultation Committee held on 22 December 2022 under the chairmanship of the Prefect of the Region, represented by Mr. Koffi Yao Kan Claude, Secretary General of the Prefecture.

The meeting was marked by a strong mobilisation of the regional directorates of the public administration and the most representative organisations of the Private Sector of San Pedro.

Mrs. Mariam Fadiga Fofana reiterated the full cooperation of the SE-CCESP in the following terms: «We will remain at your side throughout this dialogue process, to which we will give a boost from next year with the realization of numerous activities planned within the framework of the Business Climate Improvement Programme co-financed by the African Development Bank and the State of Côte d'Ivoire».

This last activity thus ended the mission of the Executive Secretariat of the State Private Sector Dialogue Committee which was held from 19 to 22 December 2022 and contributed to the remobilisation of the actors of the Public Private Dialogue for an even more efficient economy.

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Les acteurs du secteur privé formés à la dépense publique

Le Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (SE-CCESP) en partenariat avec le Programme Pays pour le Renforcement des Capacités (PPRC) a organisé un atelier national sur la dépense publique à l'intention des organisations du Secteur Privé. Cette session de renforcement des capacités s'est tenue le 16 novembre 2022 et a eu pour cadre la Maison de l'Entreprise au Plateau.

Placée sous la Présidence du Ministre de l'Économie et des Finances, cette activité fait écho aux attentes des organisations du Secteur Privé concernant l'insuffisante maîtrise des procédures, du circuit et du rôle des acteurs de la dépense publique par les entreprises. Cette situation constitue à n'en point douter, une préoccupation majeure pour les opérateurs qui soumissionnent au titre de la commande publique.

Cet atelier qui a duré une journée entière a porté sur plusieurs modules tels que les marchés publics avec des présentations de la Direction générale des marchés publics (DGMP) et de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP).

Le deuxième module a permis d'aborder la problématique du circuit d'exécution de la dépense publique avec la Direction générale du Budget et des finances (DGBF) et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

Un focus sur les outils supports a également été fait à travers une présentation détaillée de la Cellule d'information des opérateurs économiques (CELIOPE).

LES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Cette rencontre a porté sur un triple objectif. Tout d'abord, présenter l'environnement de la dépense publique (cadre normatif, procédures, acteurs...); ensuite mettre en lumière les problématiques récurrentes rencontrées par les opérateurs économiques en matière de gestion de la dépense publique et les réponses y relatives. Et enfin, promouvoir les outils d'information au profit des opérateurs économiques sur la dépense publique mis en place par les



Mariam FADIGA FOFANA,
Secrétaire exécutive du CCESP.

administrations publiques financières. A travers cet exercice, le CCESP veut emboîter le pas au gouvernement ivoirien afin d'apporter toutes les informations idoines en ce qui concerne la gestion de délai de paiement des arriérés fournisseurs de l'Etat, la question des passifs ainsi que les dispositions subséquentes engagées par l'Etat au cours de ces dernières années.

L'atelier s'est inscrit au dire de M. Bamba Vassogbo, Directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'Économie et des Finances, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de Travail sur les délais de paiement des créances de l'Etat initié par la Primature en 2021 et dont les conclusions des travaux ont été approuvées par la réunion du Conseil des ministres du 08 décembre 2021.

Il a par la suite, insisté sur « les efforts de réduction des délais de paiement des factures prestataires de l'Etat ». Il ressort de ce bilan que l'ensemble des mandats fournisseurs de la gestion 2022 pris en charge par le Trésor Public représentait



M. Bamba Vassogbo, Directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'Économie et des Finances.

un montant global de 713,18 milliards FCFA, dont 503,38 milliards FCFA de règlements déjà effectués, soit un taux de 68,84%.

Depuis le début de l'exercice 2022, de nouveaux engagements de services du Trésor public visent à contenir les règlements de 30 à 90 jours maximum à partir de la prise en charge par les comptables publics, en fonction du montant de la facture.

A ce sujet, M. Bamba Vassogbo a fait un bref bilan pour mettre en exergue la célérité des paiements en ce qui concerne la dette fournisseur au niveau de l'Etat central, à fin octobre 2022. A ce sujet, « le délai moyen de règlement est ressorti à 17 jours contre 30 jours impartis, pour les mandats de moins 30 millions FCFA, avec un total de 93,21 milliards FCFA. A 22 jours en moyenne contre 60 jours impartis pour les mandats de 30 à 100 millions FCFA, avec un total de 66,6 milliards FCFA et enfin à 28 jours en moyenne contre 90 jours impartis pour les mandats de plus de 100 millions



Mme Christiane Duncun, conseiller technique du ministre de l'Économie et des Finances a assisté à la session.

FCFA, pour un total de 277,64 milliards FCFA de mandats payés », a-t-il précisé.

D'AUTRES SESSIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRÉVUES

Cette activité est la première étape du programme de renforcement des capacités du secteur privé sur la dépense publique conçu par le Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (SE-CCESP).

Le programme devrait se déployer pleinement au cours des prochains mois avec des sessions sectorielles pour les secteurs les plus concernés par la problématique et en régions dans les pôles économiques de Bouaké et San Pédro.

Mme Mariam Fadiga Fofana, Secrétaire Exécutif du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) dans son discours de clôture a évoqué d'autres sujets qui méritent d'être approfondis par les structures compétentes. Ceux-ci portent sur le circuit d'exécution de la dépense publique, notamment en ce qui concerne les collectivités et les Établissements Publics Nationaux qui concentrent en réalité une bonne partie

des préoccupations du secteur Privé sur la dette intérieure fournisseur.

Le second point qu'elle a évoqué se rapporte à l'accumulation des stocks de créances dans les secteurs du BTP et la question des frais d'écolage qui sont des questions pendantes depuis quelques années.

Mme Cynthia Curtis, Coordonnateur du Programme pays de renforcement des capacités (PPRC) a exprimé sa gratitude à l'endroit des experts des ministères et institutions clés impliquées dans l'environnement de la dépense publique, qui ont bien voulu partager leurs connaissances des procédures, du rôle des acteurs et du circuit de la dépense aux opérateurs économiques.

Elle a relevé la volonté du Gouvernement d'insuffler une dynamique nouvelle de collaboration entre l'Etat et le Secteur Privé, afin de renforcer le socle de confiance réciproque et de faire converger leurs ambitions communes pour la Côte d'Ivoire. Aussi, a-t-elle réaffirmé l'engagement de l'institution qu'elle dirige à accompagner de telles activités, en initiant un partenariat avec le CCESP. Cet atelier sur la dépense publique intervient quelques semaines après le lancement de e-fournisseur, le 21

septembre 2022. L'opérationnalisation de ce portail s'inscrit dans le cadre de la modernisation et de la digitalisation des services de l'administration publique.

L'e-fournisseur permet aux fournisseurs de suivre en ligne toutes les étapes du processus, à partir de la commande jusqu'au paiement de leurs factures. L'utilisation de cette plateforme permet aux fournisseurs et prestataires d'éviter les erreurs sur les bons de commandes, d'améliorer la qualité d'échanges avec les opérateurs économiques et de contribuer à la réduction des passifs.

Les experts présents ont unanimement salué la tenue de cet atelier qui leur a permis de se rapprocher des opérateurs économiques afin de les exhorter à maîtriser le circuit de la dépense publique et à prendre une part active dans la commande publique. Ils les ont aussi exhortés à se formaliser car « une entreprise non déclarée à la DGI ne peut contracter avec l'Etat à travers le SIGOBE (Système intégré de gestion des opérations budgétaires de l'Etat), l'appliquatif informatique de la DGBF permettant l'exécution des opérations budgétaires de dépenses au niveau de la phase administrative ou budgétaire.

EN 2023, LA BNI AVANCE EFFICACEMENT SES PIONS

V-2146/CSP/D/22



CAPACITY BUILDING

Private sector actors trained on the issue of public expenditure

The Executive Secretariat of the State Private Sector Consultation Committee (SE-CCESP) in partnership with the Country Program for Capacity Building (PPRC) organized a national workshop on public expenditure for private sector organizations. This capacity building session was held on November 16, 2022 and took place at the Maison de l'Entreprise in Plateau.



THE OBJECTIVES OF THE WORKSHOP

This meeting had three objectives. First, present the public expenditure environment (normative framework, procedures, actors, etc.); then highlight the recurring problems encountered by economic operators in the management of public expenditure and the related responses. And finally, promote the information tools for the benefit of economic operators on public expenditure set by financial public administrations.

Under the chairmanship of the Minister of Economy and Finance, this activity addressed the expectations of private sector organizations concerning the weaknesses related the procedures, circuit and the role of public expenditure. This situation is a major concern for operators involve in public procurement.

This workshop, which lasted a whole day, covered several modules such as public procurement with presentations made by the General Management of

Public Procurement (DGMP) and the National Public Procurement Regulatory Authority (ANRMP).

The second module addressed the issue of the public expenditure execution circuit with the General Management of Budget and Finance (DGBF) and the General Management of Treasury and Public Accounting (DGTCP).

A focus on support tools was also made through a detailed presentation of the Economic Operators Information Unit (CELIOPE).

OTHER CAPACITY BUILDING SESSIONS PLANNED

This activity is the first step of the private sector capacity building program on public expenditure designed by the Executive Secretariat of the State Private Sector Consultation Committee (SE-CCESP). The program should be fully deployed over the coming months with sectoral sessions in the most affected areas.





Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV)



Réalisation d'ouvrages neufs
de drainage



Entretien des ouvrages de drainage



Gestion et canalisation des eaux usées

AGIR POUR UN CADRE DE VIE ASSAINI

L'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) emploie son expertise à créer pour chaque citoyen un environnement sain et agréable à vivre.

AXES STRATEGIQUES

- Planification et programmation des interventions d'assainissement et de drainage,
- Appui à la mobilisation des ressources financières du secteur,
- Réhabilitation et développement des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage,
- Exploitation et entretien des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage,
- Amélioration de la gestion de l'assainissement autonome,
- Développement d'une communication de masse et de proximité.

Siège Social Abidjan – Cocody, 2 Plateaux, Rue des Jardins
Carrefour Ecobank, Rue L95, Lot 2544 ilot 215
01 BP 11025 Abidjan 01 - Tél. : 27 22 40 41 98/27 22 40 41 99
Fax : 27 22 40 41 95 – II plateaux III
Email : infos@onad.ci – Site internet : www.onad.ci

Pour toutes vos requêtes d'assainissement
contactez le centre d'appel au

27 22 50 80 50

SECTEUR HALIEUTIQUE ET ANIMAL

Les acteurs échangent sur la stratégie de développement

Le CCESP (Comité de Concertation Etat Secteur Privé) a organisé une session d'échanges avec les acteurs des ressources animales et halieutiques, dans ses bureaux le 30 novembre 2022. L'objectif visé étant de développer le dialogue public privé au sein de ce département.



Les acteurs ont répondu à l'appel du CCESP.

Quatre points essentiels étaient inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre. Le premier a porté sur la présentation de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA). S'articulant autour de 5 stratégies, la PONADEPA ambitionne d'accroître la production locale des filières d'élevage, de pêche et d'aquaculture pour améliorer le niveau de couverture des besoins de la consommation nationale. Ses enjeux sont entre autres l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, la réduction des importations et des sorties de devises subséquentes...

Les différentes communications des représentants du ministère des Ressources Animales et Halieutiques, M. Dougnon Gouebrini, directeur de la Planification, des Statistiques et des Programmes et Dr Koné Josiane, ont permis de mieux cerner cette politique nationale. Sans manquer de noter les questions relatives à la formation, à la surveillance, au contrôle sanitaire et aux mesures prévues pour faire face à la

problématique de l'approvisionnement d'aliments occasionnée par la crise russo-ukrainienne (maïs, produits phytosanitaires).

CHAÎNE DE VALEUR ET DÉFIS DES FILIÈRES

Le deuxième point a permis aux participants de s'intéresser à la chaîne de valeur et défis des filières. Les prises de parole des représentants des filières en l'occurrence MM. Fofana Sindou, 1er vice-président de l'IPRAVI, Attah Martin, président de l'ANAQUACI, Maridioula Tiémoko, Secrétaire exécutif de l'ANAQUACI et Coulibaly Mory, PCA de l'UNSCOOMBACI, ont permis d'apprécier la chaîne de valeur de leurs filières respectives et d'appréhender les principaux défis à relever pour leur développement.

Toutefois, plusieurs défis communs à l'ensemble de ces filières restent à relever. Ils portent principalement sur la disponibilité et le coût des intrants (les aliments constituant 60 à 70% des coûts de production). Au titre des défis

spécifiques aux filières, il est à noter au niveau de l'aviculture, l'accroissement de la consommation locale de 2 à 6kg/hab/an pour la viande et 58 à 100 œufs/hab/an ; la création d'abattoirs et la facilitation de l'accès aux équipements (notamment pour renforcer l'offre de découpage) pour pallier la faiblesse des marges des producteurs ; le faible accès au financement bancaire face aux importants risques : crises qui nécessitent les abattages d'animaux ; la problématique de la disponibilité du maïs qui représente 70% des intrants, en lien avec l'exportation de la production de maïs dans les pays de la sous-région et les impacts de la crise russo-ukrainienne.

PORCICULTURE, AQUACULTURE ET FILIÈRE VIANDE-BÉTAIL

Au niveau de la filière porcine il faut noter la signature du décret de création de l'interprofession qui tarde ; l'insuffisance de soutien financier de l'Etat et du secteur bancaire puisque les prêts à court terme sont non adaptés au cycle d'exploitation. Les acteurs de cette filière sollicitent une quote-part des prélèvements compensatoires à l'import des produits porcins. Ils ont aussi notifié l'insuffisance des dispositifs d'assurance à couvrir les risques clés liés aux maladies telles que la fièvre aphteuse et la peste porcine ; l'absence de mécanisme de traçabilité des productions afin d'éviter les problématiques telles que la consanguinité.

Au niveau de l'aquaculture, l'accroissement de la production d'alevins se pose, puisque le besoin par an d'alevins s'élève à 600 millions par an pour couvrir les besoins de consommation de poissons estimés à 200 000 tonnes par an. La production actuelle est de moins de 20 millions d'alevins par an. Le besoin



Photo de famille.

d'investissements industriels dans la fabrication des aliments de qualité et dans la production de poissons se pose avec acuité.

Le système de production n'est malheureusement pas optimal comparativement aux opportunités qu'offre la production des produits aquacoles. A cela s'ajoute aussi les insuffisances des structures de formation à l'aquaculture, la faiblesse des marges des producteurs, l'absence de marchés dédiés au profit des petits exploitants piscicoles.

Pour ce qui est de la filière viande-bétail, l'on note l'absence d'une interprofession. S'agissant des besoins d'appui institutionnel et financier, la taxe d'abattage est une source à exploiter. Les autres challenges qui se posent à la filière portent sur l'évolution du système de production d'un modèle extensif vers un modèle intensif, l'insuffisance de formation des bouchers (sécurité sanitaire...) ainsi que l'inexistence d'un système de traçabilité ; les besoins d'équipements modernes (bétailières).

MESURES DE SOUTIEN, OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT ET SOLUTIONS DIGITALES

S'agissant des besoins en équipements modernes, les représentants du ministère ont souligné les mesures de soutien mises en place et prévues pour prendre en charge ces défis dont le dispositif

d'indemnisation (code de la santé publique et décrets d'application). Pour ce qui concerne la filière avicole (il s'agira de la création d'abattoirs dans 7 régions et les restrictions de l'exportation de maïs) ; au niveau de l'aquaculture (les mesures du PSTACI notamment, la définition des zones économiques aquacoles, les incitations aux IDN et IDE à créer des industries de production d'aliments, de transformation et des écloséries ainsi que l'accompagnement financier à travers le fonds de garantie des PME et l'amélioration des souches de production).

Le troisième point a permis de passer en revue les éventuelles opportunités de financement. A ce niveau, M. Coulibaly Tiéba, directeur régional de la Banque populaire a indiqué qu'il existe de nombreuses opportunités de financement qui sont malheureusement freinées par le déficit de structuration des filières. Il a soutenu ses propos en s'appuyant sur les initiatives de financement (mécanisme sous contrat) développées en étroite collaboration avec les organisations exerçant dans les filières de production du maïs, du riz et du coton.

Le quatrième point tout aussi important a permis d'évoquer les solutions digitales au profit du secteur, notamment les outils digitaux d'aide à la structuration déployés par son entreprise au profit du secteur agricole en général et particulièrement du ministère, présentés par M. Jean Delmas Ehui, directeur général de ICT4DEV.

Les solutions digitales proposées sont

entre autres, la Plateforme GELICO qui est un outil d'aide à la gestion des coopératives agricoles (géolocalisation des parcelles des membres, collecte des données et traçabilité des flux de production et de commercialisation, mobile banking, mécanisme de garantie des prix aux producteurs). La plateforme SIMBV qui est un outil de collecte des données sur le marché Bétail-Viande (production, commercialisation, système d'alerte...), a également été présentée.

En définitive, cette session d'échanges a recommandé un cadre de travail avec le secteur financier sur le mécanisme de financement pilote de la BNI avec les filières (porcines, bétail-viande) à l'instar de ce qui est fait dans d'autres filières agricoles. Il a été vivement recommandé, un rapprochement avec les assurances pour des produits qui couvrent suffisamment les risques (fièvre aphteuse, peste porcine) ainsi qu'une collaboration des autres filières avec l'IPRAVI, qui est un modèle du genre d'améliorer leur structuration. Il est également prévu en liaison avec ICT4DEV, la conception de solutions digitales qui répondent aux besoins des filières en matière de formation et d'accompagnement dans la structuration des filières (l'expérience dans le cacao pouvant être répliquée au niveau des ressources humaines et halieutiques).

Comme perspectives, des visites de terrain et séances de restitution sont prévues.

FISHING AND ANIMAL FARMING SECTOR

Actors discuss development strategy

The CCESP (State Private Sector Consultation Committee) organized an exchange session with animal and fisheries resources actors, in its offices on November 30, 2022. The objective is to develop public-private sector dialogue in this department.



Four key points were on the agenda for this meeting. The first focused on the presentation of the National Policy for the Development of Livestock, Fisheries and Aquaculture (PONADEPA). Based on 5 strategies, PONADEPA aims to increase local production in the livestock, fishing and aquaculture sectors to improve the level of coverage of national consumption needs. Its challenges are, among other things, improving the nutritional status of the population, food security, job creation, the reduction of imports and subsequent outflows of foreign currency, etc.

VALUE CHAIN AND SECTOR CHALLENGES

Concerning the second point, the participants were interested in the value chain and challenges of the sectors. The speeches of the representatives of the sectors, MM. Fofana Sindou, 1st Vice-President of IPRAVI, Attah Martin, President of ANAQUACI, Maridioula Tiémoko, Executive

Secretary of ANAQUACI and Coulibaly Mory, Chairman of Board of UNSCOOMABCI, made it possible to assess the value chain of their respective sectors and to understand the main challenges to address for their development.

Several common challenges related to these sectors remain to be addressed. Among others, one can quote the availability and cost of inputs (food making up 60 to 70% of production costs). As regards specific challenges, poultry farming local consumption has increased by 2 to 6 kg/capita/year for meat and 58 to 100 eggs/capita/year. In addition we can talk about the creation of slaughterhouses and the facilitation of access to equipment (in particular to strengthen the cutting offer) to compensate for the low margins of producers; poor access to bank financing in the face of significant risks: crises that require animal slaughter; the problem of the availability of maize, which represents 70% of inputs, in connection with the export of maize production in the countries of the sub-region and the

impacts of the Russian-Ukrainian crisis.

PIG FARMING, AQUACULTURE AND THE MEAT-LIVESTOCK SECTOR

At the level of the pig sector, the signing of the decree creating the inter-professional association is taking time. We also have the issue of insufficient financial support from the State and the banking sector since short-term loans are not adapted to the operating cycle. The actors in this sector are seeking for a countervailing measure on the import of pork products. They also reported the insufficiency of insurance policy to cover key risks related to diseases such as foot-and-mouth disease and swine fever; the absence of a production traceability mechanism in order to avoid problems such as inbreeding.

At the level of aquaculture, the increase of young fish is real challenge since the need per year amounts to 600 million per year and can hardly cover the needs for fish consumption which is estimated to 200,000 tons per year. The Current

production is less than 20 million young fishes per year. The need for industrial investment in plants of quality food and production of fish remain a real challenge.

As for meat-cattle sector, there is no inter-professional association. With regard to institutional and financial support needs, the felling tax is a source to be exploited. The other challenges related to the sector remain the evolution of the production system from an extensive model to an intensive model, the insufficient training of butchers (health safety, etc.) as well as the non-existence of a traceability; the need for modern equipment (livestock trucks).

SUPPORT MEASURES, FUNDING OPPORTUNITIES AND DIGITAL SOLUTIONS

The third point made it possible to analyze possible funding opportunities. At this level, Mr. Coulibaly Tiéba, regional director of the Banque Populaire indicated that there are many financing opportunities which are unfortunately hampered by the lack of structuring of the sectors. As an illustration, he laid the emphasis the financing initiatives (contract mechanism) developed in close collaboration with organizations operating in the production chains of maize, rice and cotton.

The fourth equally important point made it possible to discuss digital solutions for the benefit of the sector, in particular the digital tools for structuring assistance deployed by his company for the benefit of the agricultural sector in general and the ministry in particular. This presentation was made by Mr. Jean Delmas Ehui, CEO of ICT4DEV.

The digital solutions are, among others, the GELICO Platform, which is a tool to help manage agricultural cooperatives (geolocation of members' plots, data collection and traceability of production and marketing flows, mobile banking, guarantee mechanism producer prices). The SIMBV platform, which is a tool for collecting data on the Livestock-Meat market (production, marketing, alert system, etc.), was also presented.

JOURNÉES ÉCONOMIQUES DE GBÊKÉ La renaissance de la région en ligne de mire



Le Centre culturel Jacques Aka de Bouaké a abrité du 13 au 14 octobre 2022, les Journées économiques de la région de Gbêké. Organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) et le Comité de Concertation Etat-Secteur privé (CCESP), ces rencontres ont porté sur le thème : « Quel partenariat entre l'État et le secteur privé pour la renaissance économique de la région de Gbêké ».

Ces Journées économiques ont été marquées par les rencontres Business to Government (B to G). À travers cette activité, 14 structures, dont 10 administrations et 4 chambres consulaires, sont allées au contact des opérateurs économiques afin de leur apporter toutes les informations en rapport avec les préoccupations liées à la réalisation de leurs activités professionnelles. 213 personnes au total, ont participé à ces séances B2G. Ces journées ont été bâties autour du dialogue Public-Privé local, à partir des Comités locaux de Concertation Etat-Secteur Privé (CLCESP), dont celui de Bouaké a tenu sa première réunion officielle le 25 août dernier. M. le Préfet de Région en assure la présidence. La cheville ouvrière de ce dialogue public privé est le Comité de Concertation Etat-Secteur privé (CCESP), dont le Secrétariat Exécutif, Mme Mariam Fadiga Fofana était présente à cet

événement de promotion économique.

Deux jours d'intenses activités

Les participants ont aussi eu l'occasion d'échanger sur plusieurs thématiques. Le volet scientifique a démarré avec une communication sur le thème : « CAN 2023, quelles opportunités pour la région de Gbêké ? ». Le public a eu ensuite droit à deux panels pour la journée du jeudi 13 octobre. Le premier a porté sur le thème : « Quel partenariat entre l'État et le secteur privé pour la renaissance économique de la région de Gbêké ».

« Le Gbêké, redevenir le 2^e pôle industriel de la Côte d'Ivoire : Quelles potentialités et quels défis à relever » était la dernière thématique de cette journée. Le vendredi, un seul panel portant sur le thème : « Région de Gbêké, plateforme du commerce national et sous régional : enjeux et perspectives » était inscrit à l'ordre du jour.

Placées sous le co-parrainage de MM. Amadou Koné, ministre des Transports et Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances et sous la présidence de M. Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, ces Journées économiques ont débuté par une cérémonie d'ouverture



Le ministre Amadou Koné du Transport a apporté son soutien aux organisateurs de la manifestation.

axée sur trois interventions suivies d'une visite des stands et de la salle des Rencontres d'échanges «Business to Government» (B2G). Le maire Nicolas Djibo a ouvert la série des allocutions par son mot de bienvenue. La région de Gbêkè et singulièrement la ville de Bouaké, naguère deuxième pôle industriel après Abidjan, peine à retrouver son lustre d'antan, a-t-il indiqué. C'est pour cette raison que le maire Nicolas Djibo s'est félicité de la tenue de ces Journées économiques au service du développement de cette région qui en plus de ses potentialités économiques indéniables demeure le carrefour des échanges commerciaux sous régionaux.

À sa suite, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, Touré Fama a situé le contexte de ces journées.

«Le concept des Journées économiques dont la 2e édition nous réunit ce jour est une initiative

de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, mise en œuvre en partenariat avec le Comité de Concertation Etat-Secteur privé (CCESP). En effet, après la première édition des Journées économiques tenues à San-Pedro, en juin 2021, Bouaké constitue la deuxième étape et la troisième devrait nous conduire à Korhogo, en 2023 dans la cité du Poro», a-t-il expliqué.

Le ministre Amadou Koné dans son allocution a salué la tenue de ces journées dans la 2e plus grande ville du pays. Ce qui, selon lui, dénote de l'attention continue accordée à la région de Gbêkè par le Président Alassane Ouattara et le gouvernement du Premier ministre Achi Patrick pour la relancer et la repositionner au rang des poumons de l'économie ivoirienne, conscient de ses nombreuses potentialités en tant que carrefour commercial sous régional.

«Le thème de ces Journées

économiques est en parfaite adéquation avec la forte dynamique générale impulsée par le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, qui accorde une place centrale au Secteur privé ivoirien pour la réussite de son projet de société, une Côte d'Ivoire Solidaire. Il exprime avec éloquence la volonté du Gouvernement de poursuivre cette décennie de redressement de notre pays pour atteindre l'ambition de prospérité nationale partagée à travers l'action de l'État qui s'érige en véritable partenaire du secteur privé afin de l'aider à innover, à évoluer et à performer», a-t-il ajouté. La cérémonie de clôture des Journées économiques de Bouaké, présidée par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, M. Souleymane Diarrassouba a tenu toutes ses promesses avec une forte mobilisation des autorités locales et des élus de la région. Elle a été suivie d'une visite du marché de gros de Bouaké et de l'inauguration du centre de développement des entreprises (Centre de formation de la CCI - Côte d'Ivoire sis à l'immeuble Sococé).

ECONOMIC DAYS OF GBÊKÈ The rebirth of the region

The Economic Days of the Gbêkè region took place on October 13-14, 2022 at Jacques Aka Cultural Center in Bouaké. Organized by the Chamber of Commerce and Industry of Côte d'Ivoire (CCI CI) and the State-Private Sector Consultation Committee (CCESP), these meetings were focused on the following issues: "What partnership between the State and the private sector for the economic renaissance of the Gbêkè region".

These Economic Days were marked by Business to Government (B to G) meetings. Through this activity, 14 structures, including 10 administrations and 4 consular chambers met economic operators in order to provide information related to the performance of their professional activities. A total of 213 people took part in these B2G sessions.

These days meeting were attended by the national Public-Private sector dialogue committee and the local Committee which was holding its first official meeting on August 25th. The Regional Representative of the Head of State chaired the meeting. One of the major actor of the public-private sector dialogue remains the State-Private Sector Consultation Committee (CCESP), whose Executive Secretariat, Mrs. Mariam Fadiga Fofana was present at this economic promotion event.

PND 2021-2025

Un groupe de travail mis sur pied pour suivre et évaluer les réformes en faveur du Secteur Privé



Ici, une vue des membre du groupe de travail.

La Côte d'Ivoire, sur le plan économique, connaît une croissance ces dernières décennies. Le taux de croissance du PIB réel s'est élevé en moyenne à 6,9%, largement au-dessus de celui de l'Afrique subsaharienne. Le revenu par tête a ainsi progressé de 13,6% entre 2016 et 2019, pour s'établir au-dessus de 1700 dollars.

En 2020, face à la pandémie à coronavirus (COVID-19), l'économie du pays a été particulièrement résiliente. Le taux de croissance a été estimé à 2%, alors que la plupart des pays dans le monde ont observé une récession. Pour garder le cap, le gouvernement s'est doté du PND (Plan national de développement) 2021-2025 avec pour ambition de s'attaquer aux défis persistants, notamment l'accélération de la transformation structurelle de l'économie. Objectif : mobiliser 59 000 milliards FCFA sur la période 2021-2025.

Afin de mener à bien cette mission et d'assurer sa contribution effective au sein du Secrétariat Technique de Suivi du PND 2021-2025, le Secrétariat exécutif du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (SE-CCESP) a donc mis sur pied un Groupe de Travail en liaison avec la Direction Générale du Plan et du

Développement. Ce Groupe de Travail aura pour tâche de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des réformes en faveur du Secteur Privé.

Le jeudi 26 janvier 2023, au siège du CCESP-Plateau, une réunion de prise de contact s'est tenue dans le but de présenter aux différents membres le dispositif de fonctionnement pour la suivie et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes en faveur du Secteur Privé. Le directeur de la Programmation des Investissements Publics, au ministère du Plan et du Développement, Touré Sultan, a présidé cette rencontre.

Il a présenté les grandes lignes du PND 2021-2025, à savoir ses objectifs principaux (un taux d'investissement du PIB à 27,1% en 2025 contre 23,1% PIB en 2021), ses six piliers dont l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; le développement du secteur privé et de l'investissement). Dans l'exécution des Plans nationaux de Développement (PND), M. Touré a insisté sur le rôle prépondérant des acteurs de la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Avant de soumettre à réflexion le

dispositif de fonctionnement pour la mise en œuvre du Groupe de Travail sur les réformes en appui au Secteur Privé. Aussi un projet de reformes a-t-il été mis sur la table des échanges, invitant chaque composante à faire des observations et propositions pour une mise en œuvre efficace et efficiente du PND 2021-2025. Par ailleurs, M. Séké Serge, conseiller technique au CCESP, a dévoilé ce qui pourrait être la nomenclature définitive du Groupe de Travail. Il s'agit entre autres de certains ministères, de certaines directions générales, des chambres de Commerce et nationale, des associations et confédérations du secteur privé etc, sans oublier d'autres entités suggérées, lors des discussions. Mme Mariam Fadiga Fofana, secrétaire exécutif du CCESP, a salué l'engagement des différents participants, tout en espérant que cette initiative soit fructueuse pour le dynamisme de l'économiste ivoirienne. Le lundi 23 février 2023, sauf changement, est retenue comme la date de la prochaine réunion qui portera sur une révision du TDR (Termes de références) et une actualisation de la liste des réformes. Selon le planning, le Groupe de Travail se réunit une fois tous les mois. Il sera présidé soit par le représentant du Ministre de l'Économie et des Finances, soit celui du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, soit par la Direction Générale du plan et du développement.

Quant au Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé, il assurera le secrétariat technique, chargé des invitations et d'élaboration des rapports des séances de travail. Pour rappel, un cadre de suivi institutionnel du Plan National de Développement 2021-2025 a été mis en place à travers le décret n° 2022-683 du 6 septembre 2022 en vue de suivre les réformes en faveur du Secteur Privé du PND 2021-2025.

NDP 2021-2025

A working group set up to monitor and evaluate the reforms in favor of the Private Sector



Economically, Côte d'Ivoire has been growing in recent decades. The real GDP growth rate has averaged 6.9%, well above that of sub-Saharan Africa. Per capita income grew by 13.6% between 2016 and 2019, to stand at more than USD 1,700. In 2020, in the face of the coronavirus pandemic (COVID-19), the country's economy was particularly resilient. The growth rate was estimated at 2%, while most countries in the world experienced a recession. To stay on course, the government has adopted the PND (National Development Plan) 2021-2025 with the ambition of tackling persistent challenges, notably the acceleration of the structural transformation of the economy.

The aim is to mobilise CFAF 59,000 billion over the period 2021-2025. In order to carry out this mission and to ensure its effective contribution within the Technical Secretariat for the Monitoring of the NDP 2021-2025, the Executive Secretariat of the State-

Private Sector Consultation Committee (SE-CCESP) has therefore set up a Working Group in liaison with the General Directorate of Planning and Development. This Working Group will have the task of monitoring and evaluating the implementation of reforms in favour of the Private Sector.

On Thursday 26 January 2023, at the headquarters of the CCESP-Plateau, a contact meeting was held with the aim of presenting to the various members the operating mechanism for the monitoring and evaluation of the implementation of reforms in favour of the Private Sector. The Director of Public Investment Programming at the Ministry of Planning and Development, Touré Sultan, chaired the meeting.

In addition, Mr. Séké Serge, technical advisor to the CCESP, unveiled what could be the final nomenclature of the Working Group. These include certain ministries, certain general directorates, chambers of commerce

and national chambers, associations and confederations of the private sector, etc., without forgetting other entities suggested during the discussions. Mrs. Mariam Fadiga Fofana, executive secretary of the CCESP, welcomed the commitment of the various participants, while hoping that this initiative will be fruitful for the dynamism of the Ivorian economist.

The Working Group will meet once a month. It will be chaired either by the representative of the Minister of Economy and Finance, or the representative of the Minister of Trade, Industry and SME Promotion, or by the General Directorate of Planning and Development. As for the Executive Secretariat of the State-Private Sector Concertation Committee, it will be responsible of the technical secretariat, in charge of invitations and the preparation of reports of the working sessions.

« Le Programme de Travail
Gouvernemental (PTG) 2023 du
MCIPPME s'articule autour de 27 projets/
investissements et 7 réformes
pour un montant global de plus de
191,29 milliards FCFA »

SOULEYMANE DIARRASSOUBA,

ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

P64-P73

À la une

“The 2023 Government Work Program (PTG) of the MCIPPME is based on 27 projects/investments and 7 reforms for a total amount of more than 191.29 billion FCFA.”

SOULEYMANE DIARRASSOUBA,
Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs

P74-P76

News

SOULEYMANE DIARRASSOUBA

MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME

« Le secteur privé est à la fois, le principal moteur de la croissance économique et le premier employeur »

Commerce intérieur et extérieur, industrie et promotion des PME, le ministre Souleymane Diarrassouba, nous fait un bilan sans faux-fuyant, des grands chantiers du gouvernement menés dans chacun de ces secteurs si importants pour notre économie, sans oublier les perspectives de son département.

Monsieur le ministre, quelles sont les principales missions à vous, confiées au niveau de votre département ministériel ?

Conformément au décret n° 2022-301 du 4 mai 2022, le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et de la promotion des PME.

Pour le Commerce (intérieur et extérieur), cela se résume en quatre points essentiels. Premièrement, moderniser et renforcer les infrastructures de mise à marché. Deuxièmement, renforcer et veiller à l'application du cadre réglementaire et législatif du commerce intérieur. Troisièmement, vulgariser et veiller à la pleine application des accords commerciaux et quatrièmement, assurer la compétitivité des produits nationaux à l'exportation.

En ce qui concerne l'Industrie, il s'agit tout d'abord d'améliorer la gouvernance du secteur industriel. Ensuite, améliorer la compétitivité des acteurs du secteur industriel et intensifier la production industrielle. Enfin, renforcer le développement des infrastructures industrielles.

Quant au secteur des PME et de l'Artisanat, notre première mission est celle de la promotion. Il nous revient aussi la charge de suivre et coordonner les actions de développement des PME/PMI. Élaborer et mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire de création, de financement des PME et encadrement des PME/PMI, demeure aussi l'une de nos principales missions, de même que la définition et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales.

Comment se porte le département du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME ?

Dans le cadre de ses missions et attributions, le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (MCIPPME) a réalisé une série d'activités, dans divers domaines. Au titre des projets/investissements, concernant l'Administration générale, il a été entrepris le développement du Système d'Information du ministère du Commerce et de l'Industrie à travers l'actualisation du schéma directeur dudit ministère. Nous avons aussi réalisé la mise à jour du Système de Gestion des Agréments d'Instrument de Métrologie et de Contrôle des marchés (SIGSAM) ainsi que la phase 3 du Système intégré d'Archivage électronique et de Documentation. Les activités de l'Open Government Partnership (OGP) ont été poursuivies. Ce qui a permis de renforcer la gouvernance à travers : la vulgarisation et la sensibilisation à l'OGP ainsi que la révision de son cadre institutionnel ; l'élaboration du rapport d'autoévaluation du Plan d'Action nationale (PAN 3) ; l'organisation des consultations publiques à Abidjan, Bonoua, Boundiali, Issia et Toumodi ainsi que l'élaboration du 4^e Plan d'Action nationale (PAN4) de l'OGP.

Qu'en est-il du Commerce intérieur ?

Concernant le Commerce intérieur, les activités du Ministère ont porté sur le renforcement des mesures de lutte contre la vie chère, à travers la prise de décret n° 2022-169 du 9 mars 2022 portant sur le plafonnement des prix de certains produits de grande consommation pour préserver le pouvoir d'achat du consommateur. Le Ministère s'est attelé à réviser la liste des produits réglementés qui passe de 4 à 21 catégories de produits et ainsi que le principe de l'information préalable et de la concertation, avant toute augmentation de prix de denrées de grande consommation, pour une période de 6 mois. Nous avons également renforcé la surveillance du respect de l'affichage des prix des produits réglementés (23 011 magasins visités, dont 1231 magasins en infractions, soit 94,7 % de taux

À LA UNE



de respect), tout en intensifiant les enquêtes de la Commission de la Concurrence en vue de démanteler les cartels et de lutter contre les abus de positions dominantes. Plusieurs produits impropres à la consommation, non conformes ou contrefaits ont été saisis (81 492 feuilles de tôles de couverture, 58 sacs de produits chimiques, 690 bouteilles de boissons non alcoolisées et 54 paquets des produits kinder pour une valeur de plus de 200 millions de FCFA.). En outre, on note la saisie de 150 tonnes de viandes et de poissons impropres à la consommation humaine dont la valeur est estimée à plus de 582,5 millions FCFA.

Toujours au titre du Commerce intérieur, nous avons poursuivi le projet de délivrance de la carte professionnelle de commerçant avec l'enrôlement de 8000 commerçants et délivrance effective de plus de 6000 cartes. S'agissant du parc d'exposition d'Abidjan et son centre international de conférence, les travaux de construction se poursuivent. Le hall 1 est même en cours d'achèvement.

Qu'est-ce qui a pu être fait sur le plan du Commerce extérieur ?

Le ministère a réalisé en 2022 au titre du Commerce extérieur, la cartographie des accords commerciaux permettant une identification de tous les accords commerciaux dont la Côte d'Ivoire est signataire. À cela s'ajoute la certification en cours des services du Commerce extérieur à la norme ISO 9001, ainsi que la construction et l'aménagement de dépôts spécialisés aux différentes frontières de la Côte d'Ivoire à travers l'acquisition et la sécurisation de trois (3) sites. À savoir les sites de Ferkessédougou (Nambokaha : axe Ferkessédougou-Ouangolo), de Tabou (Olodio) et de Bouaké (axe Bouaké-Adjouassou). Toujours concernant le Commerce extérieur, il convient de noter la poursuite du programme VoC à travers l'élaboration de 19 585 certificats de conformités et 308 attestations de non-conformités délivrés (98,4 % de taux de respect). Le GUCE et le PWIC ne sont pas non plus en reste avec la reprise en main du Guichet unique du Commerce extérieur à Webb Fontaine et le développement de modules complémentaires ainsi que le développement du Portail Web d'Information commerciale qui centralise toutes informations commerciales sur la Côte d'Ivoire.

Pouvez-vous faire un bilan des actions réalisées dans le domaine de l'industrie ?

Pour cette année 2022, le ministère a entrepris la réalisation des travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon à travers la construction du centre de secours d'urgence des Sapeurs-Pompiers et d'un espace de restauration. La poursuite du développement de la zone industrielle Akoupé-Zeudji PK24 (Abidjan) à travers : l'aménagement à 100 % de la parcelle de 234 ha Phase 1 et de la parcelle de 127 ha en MOP avec CHEC ; la purge en cours des droits coutumiers sur les 61 ha

de la partie sud et l'extension de 60 ha de la zone par l'adoption d'une DUP portant la ZI PK24 à 1000 ha. La zone industrielle de Bonoua a également été aménagée à travers la construction d'un collecteur primaire d'eaux usées ainsi que des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde dans le cadre du projet Bird-Enclave avec pour Korhogo un taux de réalisation de 80 %, Bondoukou (51 %) et la purge des droits coutumiers de Séguéla (100 %). Des industries ont été mises à niveau et restructurées à travers 90 entreprises diagnostiquées ; 104 entreprises mises à niveau ; 48 entreprises formées en management de la qualité et 305 cadres d'entreprises formés. Il convient de noter l'acquisition d'une unité de banc d'essai de freins hydrauliques d'avions acquis pour le LANEMA.

Pour ce qui est de la poursuite de la mise en œuvre des conventions pour la transformation des produits agricoles, 7 conventions ont été signées par rapport au cacao pour un volume de plus de 678 000 tonnes (taux de transformation : 24,7 %). En ce qui concerne l'anacarde, 35 conventions ont été signées pour un volume de plus de 411 120 tonnes de noix brutes par an (taux de transformation : 21,3 %). L'hévéa n'est pas non

plus en reste avec 28 conventions signées pour une quantité usinée de 861 206,34 tonnes (taux de transformation : 56 %). 233 entreprises dont les normes sont d'application obligatoire ont été contrôlées sur la période.

Nous avons procédé également à l'inauguration de trois unités industrielles ainsi qu'à la pose de la première pierre de trois autres unités pour un coût global

de 305,5 milliards FCFA et plus de 2300 emplois directs. En partenariat avec l'ONUDI, le ministère a pu élaborer le Programme Pays de la Côte d'Ivoire dont le rapport diagnostique est disponible et le document programme en cours.

Qu'est-ce qui a été fait pour les PME ?

Concernant la promotion des PME et de l'artisanat, le ministère a mené plusieurs projets en 2022, notamment le PASE financé par la GIZ qui a permis d'enregistrer 26 000 entrepreneurs et d'acquérir du matériel de production (système d'exploitation, logiciels et ordinateurs). Le PAFE (Projet d'Appui aux femmes Exportatrices) quant à lui, a permis d'accompagner 112 femmes sur les marchés internationaux. Notons également la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels à travers la formation en mécatronique de 324 artisans du 5 juillet au 9 septembre 2022 ainsi que la construction de 2 hangars pour le recasement des ferrailleurs déguerpis d'Abobo et Adjamé.

Concernant la promotion des produits made in Côte d'Ivoire, le port des tenues locales tant au niveau de l'administration publique que privée a été mis en valeur.

Nous avons mis un point d'honneur à construire un centre de perfectionnement et de labellisation dans le secteur du BTP à Bouaké et veillé à l'organisation des élections à la Chambre nationale des Métiers de Côte d'Ivoire.

“ Plusieurs produits impropres à la consommation, non conformes ou contrefaits ont été saisis (...) En outre, on note la saisie de 150 tonnes de viandes et de poissons impropres à la consommation humaine dont la valeur est estimée à plus de 582,5 millions FCFA. ”

Le ministère a également procédé à la distribution de 30 motos tricycles aux jeunes d'Abobo et Anyama pour un montant de 56,4 millions FCFA.

Pour ce qui est de la promotion de l'investissement et du secteur privé, on note l'élaboration en cours du Plan stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) en lien avec le PND 2021-2025. Au niveau de la performance du Guichet unique, nous notons la création de 18 314 entreprises à fin septembre 2022 contre 12 034 entreprises en 2021 ainsi que l'enregistrement de 713 milliards FCFA d'investissements privés contre 576 milliards FCFA au 15 octobre 2021, soit une performance de 24 % entre 2021 et 2022.

Il convient de saluer, la réduction en cours, du délai de création d'entreprise (e-entreprise) par la formation des usagers via des séances en présentiel et par Webinar à l'utilisation de l'outil de création en ligne.

La question de la cherté de la vie reste un sujet préoccupant pour les populations. Qu'est-ce qui est fait pour la réduction de la cherté de la vie au niveau de votre département ministériel ?

Le changement climatique, l'impact de la crise sanitaire due à la Covid-19 ou encore récemment la crise russo-ukrainienne, sont autant de chocs exogènes qui ont eu pour conséquence une hausse des prix de certains produits alimentaires de grande consommation, des hydrocarbures et des produits phytosanitaires. Face à cette situation d'ordre mondial, le gouvernement ivoirien a adopté des mesures immédiates, des mesures à court terme et des mesures structurelles en vue de minimiser les conséquences desdites crises sur le quotidien des Ivoiriens.

Il s'agit, notamment, de la subvention des prix des produits pétroliers qui s'élevait à 550 milliards FCFA à fin septembre 2022; le plafonnement des prix de certains produits de grande consommation; la suspension des droits de douane sur les importations du blé ainsi que la mise en vente de deux types de baguette de pain, standard à 150 FCFA pour 174 grammes et amélioré à 200 FCFA pour 232 grammes. D'autres mesures ont porté sur l'élargissement de la liste des produits soumis à la réglementation; l'appui financier aux femmes du vivrier, à hauteur de 2 milliards FCFA sans oublier la construction de 3 marchés de gros à Abidjan, Abengourou et Daloa avec leurs centres de collectes et de groupage. Les dernières mesures à court terme portent sur la soumission à autorisation de toute exportation de produits vivriers. Ainsi que la création et la dotation des comités locaux de lutte contre la vie chère dans les 31 régions de la Côte d'Ivoire ainsi que le renforcement de la communication autour des actions de lutte contre la vie chère avec notamment une plus grande communication sur les coûts moyens et la disponibilité des produits de grande consommation.

À moyen terme, des programmes et perspectives sont prévus en vue d'accroître l'offre. À cet effet, le Gouvernement travaille

à moderniser l'agriculture dans le pays, en particulier les cultures vivrières, parce que les modes de consommation ont évolué et les défis avec. Par ailleurs, j'encourage les populations à privilégier la consommation des produits locaux, notamment selon la saisonnalité.

Le Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, travaille résolument à contenir les poussées inflationnistes sur le pouvoir d'achat des populations et renforcer les outils de contrôle sur le terrain. À cet effet et pour soutenir les actions des acteurs engagés en première ligne de la lutte contre la vie chère, le Gouvernement a doté les agents de contrôles des Directions centrales et régionales ainsi que les directeurs et chefs de service chargés de la veille concurrentielle de matériels roulants (véhicules de types 4x4 et motos) et informatiques (ordinateurs, smartphone). Ce matériel permet aux équipes de contrôles d'accéder à toutes les zones, même les plus reculées et de renforcer la veille concurrentielle sur les marchés internationaux et dégager les éléments de prévision sur notre marché.

“ Nous avons procédé à l'inauguration de trois unités industrielles ainsi qu'à la pose de la première pierre de trois autres unités pour un coût global de 305,5 milliards FCFA et plus de 2300 emplois directs. ”

Par ailleurs, pour répondre aux préoccupations des populations qui dénoncent une certaine lenteur dans la prise en charge de leurs plaintes et qui souhaitent une réaction beaucoup plus diligente des services de contrôle du ministère en charge du commerce, nous avons mis en place la Brigade de Contrôle rapide en abrégé BCR.

La question de la cherté de la vie est donc une des priorités du Gouvernement compte tenu de ses implications sur les populations et leur pouvoir d'achat. L'ivoirien où qu'il soit en Côte d'Ivoire doit pouvoir bénéficier des mesures de lutte contre la vie chère qui ont été adoptées en sa faveur.

Quel bilan faites-vous du mois d'octobre, “mois du consommer local”, en termes d'activités menées, ainsi que la perception et de l'appropriation du concept par les populations ?

Un bilan très positif. Voyez-vous l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) constitue un vaste marché potentiel de 120 millions de consommateurs. Pourtant les entreprises issues de chaque pays de l'union ont beaucoup de mal à s'affirmer sur ce marché et à en tirer profit en raison d'une consommation extravertie des consommateurs de la zone, qui ont tendance à privilégier les biens et services importés. Ainsi, les entreprises locales peinent à bénéficier de la croissance démographique et d'une demande en biens et services en constante augmentation d'année en année. Pour pallier cette faiblesse, les ministres en charge du commerce des états membres de l'UEMOA, réunis le 25 octobre 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso, ont décidé à l'unanimité de faire du mois d'octobre, le mois de la promotion de la consommation locale à travers le concept «mois d'octobre, mois du consommer local».

Cette initiative de promotion du consommer local, cadre



parfaitement avec la stratégie de lutte contre la vie chère adoptée par le Gouvernement ivoirien qui consiste à substituer les produits importés aux produits locaux afin de réduire l'inflation importée. En effet, face à l'inflation des cours mondiaux de certains produits importés, la consommation de produits locaux peut être un atout dans la lutte contre la vie chère. Par conséquent, cet événement a visé à susciter des changements dans les habitudes de consommation des populations en améliorant l'image des produits locaux.

Pour cette 3^e édition, le ministère du Commerce, de l'Industrie et la Promotion des PME à travers le Conseil National de Lutte contre la Vie chère a mené diverses actions en vue de la promotion des produits locaux durant tout le mois d'octobre, telles qu'une campagne d'information et de sensibilisation sur le «Consommer local», la dégustation de pains et viennoiseries fabriqués à partir de farine à base de céréales locales, la promotion de produits locaux dans les boutiques ou encore la valorisation du potentiel féminin.

Un classement des 10 biens de consommation les plus importés en Côte d'Ivoire indique le poisson frais en tête avec 650720 tonnes pour un montant de 413 milliards FCFA. Viennent ensuite le riz pour 406 milliards FCFA et le blé tendre pour 138 milliards FCFA. Qu'est-ce qui est fait concrètement pour éviter autant de sorties de devises?

Le Gouvernement, à travers différentes initiatives, encourage les populations à consommer les produits locaux. Nous pouvons

citer entre autres, l'organisation du mois du consommateur local, ainsi que la diffusion de campagnes de communication incitant les populations à consommer les produits locaux et les produits de saison. Dans sa stratégie de promotion des produits locaux, basée sur la politique de la fourchette à la fourche, le Gouvernement exhorte certes les Ivoiriens à consommer les produits locaux, mais surtout les agriculteurs à produire ce qui est consommé localement.

C'est dans ce cadre que l'État vient de valider en Conseil des ministres le programme stratégique de Transformation de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI), qui vise à produire 500 000 t de poissons à l'horizon 2030, avec la création d'une

chaîne de valeur de 825 milliards FCFA. Il s'agit d'un programme d'amorçage de développement de PME et grandes entreprises dans le domaine de la production halieutique, capable de satisfaire la demande locale et d'exporter le surplus de production.

Par ailleurs, le Gouvernement à travers la stratégie nationale du riz encourage les multinationales

à créer des parcelles rizicoles et à produire en masse le riz consommé localement.

En outre, le Gouvernement a dans sa communication du 30 mars 2022, validé la production de pain à base de farines locales, et donné son accord pour la vulgarisation d'une norme autorisant l'incorporation de 15 % de farine locale dans la production de pain composé.

De plus, pour accélérer la production de céréales locales, le Gouvernement a accordé une série d'exonération aux entreprises qui investissent dans la production de céréales

“ Nous notons la création de 18 314 entreprises à fin septembre 2022 contre 12 034 entreprises en 2021 ainsi que l'enregistrement de 713 milliards FCFA d'investissements privés contre 576 milliards FCFA au 15 octobre 2021. ”

locales (riz, maïs, sorgho, soja) en Côte d'Ivoire.

M. le Ministre quelles sont les missions assignées au Guichet unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-CI), ainsi qu'à ses filiales, à savoir : CI-PME et la Société de Garantie des PME dans le cadre du soutien à l'accompagnement PME ?

Le défi de la transformation structurelle de notre économie commande de s'intéresser de plus près aux politiques de développement du secteur privé. En effet, le secteur privé est à la fois, le principal moteur de la croissance économique et le premier employeur. En Côte d'Ivoire, ce secteur est dominé par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui représentent environ 98 % du tissu des entreprises et contribuent à environ 20 % du PIB, 12 % de l'investissement national et fournissent 23 % des emplois modernes. Malgré leur poids important dans l'économie du pays, les PME font face à de nombreuses difficultés de tous ordres qui contrarient les efforts pour l'éclosion d'un tissu d'entreprises compétitives et pérennes. Il s'agit, entre autres, des difficultés d'accès aux financements et aux marchés, de faibles capacités techniques et managériales des dirigeants de PME et de l'environnement des affaires peu favorable. Ces contraintes tendent à créer un environnement dans lequel le potentiel des PME est sous-exploité sur le plan de la création de richesses, de valeurs et d'emplois.

Pour corriger cette situation, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2014, d'une Stratégie nationale de Développement des PME et son opérationnalisation à travers le Programme Phoenix qui

a été mis en œuvre, notamment la création de l'Agence Côte d'Ivoire PME et du Fonds de Garantie des PME. Pour aller plus loin dans la transformation structurelle de notre économie, le Gouvernement, sous le leadership du Premier ministre à travers les orientations de Son Excellence Alassane Ouattara,

Président de la République de Côte d'Ivoire a décidé de faire en 2022, une réforme des structures publiques d'accompagnement des entreprises par la création d'un Guichet unique de Développement des Entreprises en Côte d'Ivoire.

Ce Guichet aura deux filiales, Côte d'Ivoire PME et la Société de Garanties des PME dans un souci de favoriser un continuum Création-Accompagnement-Financement. Ces entités seront logées dans le même bâtiment pour permettre l'effectivité du concept de Guichet et la célérité dans le traitement des dossiers.

La filiale Côte d'Ivoire PME est le bras opérationnel de ce dispositif et sera en charge de l'ensemble des thématiques d'accompagnement des entreprises, de startups, des PME, et des entreprises de tailles intermédiaires (ETI). Cette filiale interviendra notamment sur les thématiques de l'accompagnement non financier des entreprises, de la préparation au financement, du renforcement des capacités des dirigeants et de facilitation de l'accès aux marchés publics et privés.

La filiale Société de Garanties des PME prendra en charge toutes les questions de l'accès au financement des entreprises en Côte d'Ivoire qui auraient été préparées en amont par Côte d'Ivoire PME dans une sorte de continuité du parcours. Pour rappel, la contrainte de financement est la première contrainte que les entreprises et les PME mentionnent comme obstacle majeur à la croissance de leurs activités.

Ce Guichet est déjà opérationnel avec la mise en œuvre de l'ensemble des organes des trois structures. Les directeurs généraux des trois structures sont connus et le Conseil de Surveillance et les Conseils d'Administration de CI-PME et de la SGPME sont en place. Je profite de votre tribune pour dire au secteur privé que l'État a bien compris les problématiques qui pèsent sur le développement de leurs activités et que l'État de Côte d'Ivoire travaille à ce que le secteur privé soit le plus prospère possible.

L'on a assisté récemment au lancement du Programme économique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE). Quels sont les objectifs à court, moyen et long terme d'un tel programme ?

Je commence par la dernière partie de la question, qui est de savoir les objectifs à court, moyen et long terme de ce programme. Le programme PEPITE vise à identifier, puis accompagner des entreprises ivoiriennes, startups, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), ou de taille intermédiaire, à fort potentiel et avec un positionnement stratégique qui permet de combler

les manques des chaînes de valeur domestiques de 15 pôles sectoriels porteurs de la Vision 2030. La Vision 2030 est issue du document d'orientation «Programme Stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PSCI 2030)» qui ambitionne de faire de notre pays, un pays à revenu intermédiaire

de la tranche supérieure selon la classification de la Banque mondiale. L'objectif étant d'avoir un PIB par habitant autour 2450 \$ US (environ 1520000 FCFA NDLR) et de ramener le taux de pauvreté en dessous de 20 %. C'est cette vision qui est déclinée à travers différents axes et des projets spécifiques pour les opérationnaliser. Le Programme économique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) est un des projets qui vise à soutenir le développement du secteur privé, notamment la promotion et l'accompagnement des champions nationaux. Une PEPITE doit pouvoir devenir un Champion national qui véhicule dans son secteur d'activité spécifique l'image du made in Côte d'Ivoire. Ainsi, cet accompagnement public vise à renforcer et rationaliser les écosystèmes d'affaires des secteurs définis en contribuant à faire des entreprises sélectionnées des leaders sur leurs segments d'activité.

Qui peut devenir une PEPITE ?

Merci pour cette question qui me permet d'apporter plus

“ Le gouvernement ivoirien a adopté des mesures immédiates, des mesures à court terme et des mesures structurelles en vue de minimiser les conséquences des dites crises sur le quotidien des Ivoiriens. ”



de précisions sur ce programme. Ce programme concerne toute entreprise de droit ivoirien, startups, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), ou de taille intermédiaire des secteurs cibles du PND2021-2025 et du PSCI2030. Il s'agit des secteurs de la production, de la transformation, commercialisation, recherche et développement, formation, accompagnement, et autres services supports dans les pôles sectoriels stratégiques, notamment (i) les filières agricoles et agro-industrielles (ii) aquaculture/élevage (iii) industries extractives (iv) énergie/pétrole/électricité (v) chimie/pétrochimie (vi) industries manufacturières légères (vii) BTP/logement (viii) transport/logistique (ix) santé/industrie pharmaceutique (x) économie numérique (xi) industries culturelles et créatives (xii) loisirs/tourisme.

Comment se fait la sélection des PÉPITES?

Le processus de sélection est très simple. Pour être éligible au programme, votre entreprise doit satisfaire les critères suivants : (i) avoir son siège social en Côte d'Ivoire (ii) la prise des décisions stratégiques de l'entreprise est faite en Côte d'Ivoire (iii) les nationaux (personnes physiques) détiennent au moins une partie des parts sociales de l'entreprise (iv) l'entreprise produit une part significative de sa valeur ajoutée en Côte d'Ivoire (v) l'entreprise réalise au moins 60 % de son chiffre d'affaires sur l'un des pôles sectoriels du programme.

Pour plus d'informations sur le programme et le détail des critères d'éligibilité, vous pouvez aller sur le site du programme PEPITE : pepите2030.gouv.ci La sélection des entreprises soumissionnaires au programme sera faite en deux étapes. Une première phase de présélection d'entreprises sera réalisée

sur la base des critères susmentionnés et enfin l'évaluation des entreprises et la sélection finale sont intra sectorielles. L'évaluation sera confiée à un jury d'experts qui effectuera des entretiens avec le management des entreprises présélectionnées.

Monsieur le Ministre, à quoi répond l'objectif de la mutation de l'AGEDI à SOGEDI?

Cette mutation répond à plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de la mise en cohérence des structures existantes en charge du développement des infrastructures industrielles; l'AGEDI étant une EPIC et le FODI étant une société d'État. Ensuite, le statut juridique de l'AGEDI, EPIC, en déphasage avec la réactivité que commande toute structure qui a pour clients le secteur privé (entreprises industrielles, etc.). Enfin, la création d'une structure unique et robuste qu'est la SOGEDI et qui est en charge de la planification, de la Promotion, du financement, de la Conception, de la réalisation, de la réhabilitation et la gestion des infrastructures industrielles, soit directement soit en ayant recours à des opérateurs privés dans le cadre de contrats de concession.

Quel dispositif avez-vous mis en place pour la sécurisation et le développement des réserves industrielles à travers le pays?

Les réserves industrielles nous ont été dédiées par le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) à travers le Schéma directeur d'Urbanisme (SDU). Les différents plans stratégiques ont émis l'idée d'une sécurisation des réserves industrielles, mais le processus n'est pas encore amorcé. L'avènement de la SOGEDI viendra pour formaliser le processus de sécurisation avec en prime la création des représentations de la SOGEDI sur les zones industrielles et la présence effective des chefs de missions.

“ La subvention des prix des produits pétroliers s'élevait à 550 milliards FCFA à fin septembre 2022. ”

La promotion et le développement de nouvelles zones industrielles en BOT font ils partie de la nouvelle stratégie de votre politique industrielle?

Le BOT est un mode contractualisation du Partenariat public privé (PPP). Le PPP s'est imposé pour les projets inscrits dans le Plan national de Développement (PND), dans lequel existe une grande partie des projets de développement des infrastructures industrielles. Nous pouvons affirmer sans ambages que le Bot fait partie de la stratégie de développement industrielle. Au regard du coût des travaux d'infrastructures, il s'offre comme une alternative crédible de financement.

La Côte d'Ivoire est leader mondial sur des spéculations telles que le cacao et l'anacarde, mais avec de faibles taux de transformation de ces produits. Qu'en est-il de la politique de transformation de nos matières premières?

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire enregistre d'excellentes performances en matière de production agricole. 1er producteur mondial de cacao, avec plus de 2 millions de tonnes de fèves par an, avec un taux de transformation de 30 %. 1er producteur mondial de noix de

cajou avec près de 968 676 tonnes en 2021 (environ 14,13 % de taux de transformation).

Cependant, les productions agricoles nationales sont en majorité transformées à moins de 50 % au niveau de la première transformation et les niveaux de la deuxième transformation demeurent négligeables hormis la filière palmier à huile.

Conscient de l'importance de l'industrialisation dans le développement socio-économique de notre pays, le Gouvernement a décidé d'en faire l'une de ses priorités dans la transformation structurelle de son économie avec le secteur privé comme levier essentiel de cette transformation.

En effet, le PND 2021-2025, d'un montant de 59 000 milliards de FCFA (89,94 milliards d'euros), conforte le secteur privé dans son rôle de levier de croissance, avec une contribution attendue de 75 %. Le PND est structuré autour de six (6) piliers dont le premier repose sur l'industrialisation et le développement de sept clusters, à savoir (i) l'agro-industrie (ii) la chimie et plasturgie (iii) les matériaux de construction, d'ameublement et d'équipement (iv) l'industrie pharmaceutique, (v) l'industrie textile (vi) l'emballage et (vii) la fabrication de pièces de rechange, le montage et assemblage de véhicules.

Dans le cadre du développement du cluster de l'agro-industrie, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures transversales et sectorielles visant à encourager les investissements dans la transformation des matières premières agricoles et accompagner les industriels dans la mise en œuvre de leurs projets industriels.

Au titre des mesures transversales

Ces mesures concernent tout le secteur industriel et portent sur 4 points. Le premier est celui du Code des investissements élaboré et adopté en 2018 est attractif et tient compte de plusieurs secteurs prioritaires, dont le secteur de

l'agro-industrie. Ce code qui vise à booster davantage les investissements privés, accorder une exonération totale des droits de douane sur les équipements et matériels importés sur la période d'investissement.

Le deuxième point concerne la mise en place du Guichet unique de Formalités des Entreprises, ayant permis de réduire les délais (de 32 jours à 24 heures) et les coûts de création d'entreprises.

L'avant-dernier point est celui de la création du Tribunal de Commerce pour accélérer le traitement des différends commerciaux, avec la dématérialisation des procédures et la réduction des délais.

La mise en place du cadre légal et institutionnel sur les Partenariats Public-Privé, vient conclure l'ensemble de ces mesures.

Au titre des mesures sectorielles

Ces mesures, présentées par filière ci-dessous, sont mises en œuvre au niveau du cluster de l'agro-industrie à travers les filières prioritaires que sont, entre autres, le cacao et l'anacarde. Ainsi, pour accompagner la transformation des matières



premières, une série d'ordonnance a été initiée en faveur de ces filières prioritaires.

□ Le cacao

La Côte d'Ivoire a fait le choix de développer la transformation locale du cacao. L'objectif fixé est de transformer localement au minimum 50 % de la production de fèves de cacao d'ici 2025 et de développer la production de chocolat et autres produits finis à base de cacao.

Pour ce faire, le Gouvernement, à travers l'ordonnance n° 2020-09

du 8 janvier 2020 portant réduction du taux de Droit unique de Sortie (DUS) applicable aux produits des entreprises de transformation de cacao, a accordé aux entreprises de transformation de cacao, des abattements sur le DUS à acquitter, allant de 10 % à 34 %, en fonction du degré de transformation des fèves. Il en résulte les taux de DUS différenciés réduits ci-après : 13,2 % pour la masse ; 11 % pour le beurre et le tourteau ; 9,6 % pour la poudre ; 6,95 % pour la couverture de chocolat et 0 % pour le chocolat.

□ L'anacarde

L'anacarde fait partie avec le cacao des produits phares de l'agriculture ivoirienne. Pour cette spéculation, la Côte d'Ivoire a pour objectif d'atteindre un taux de 50 % de transformation d'ici 2025. Ainsi, le Gouvernement à travers l'ordonnance n° 2019-587 du 3 juillet 2019 instituant des mesures incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation agricole a accordé des mesures fiscales incitatives spécifiques aux acteurs de cette filière, en plus des avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions du code des investissements.

“ J'encourage les populations à privilégier la consommation des produits locaux, notamment selon la saisonnalité. ”



Ces mesures sont ci-après présentées. En phase d'implantation comme d'exploitation, en plus des avantages non contraires prévus aux articles 14 à 18 de l'ordonnance portant code des investissements, il est accordé l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements, les lots de pièces de rechanges acquis localement ou importés durant une période de quatre ans. La valeur des pièces de rechange ainsi admise en exonération sur cette période ne peut excéder en proportion de la valeur d'acquisition des matériels et biens d'équipement incluse dans le projet d'investissement agréé : 20 % en zone A ; 40 % en zone B et 60 % en zone C.

L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les services, les frais d'étude, de suivi, l'assistance et les frais de montage de dossier sur la même période de quatre ans. Le montant de ces frais ne peut excéder 20 % du montant total des investissements hors TVA et hors fonds de roulement relatif au projet agréé.

Il est également accordé aux entreprises qui réalisent un investissement au titre du développement d'activité portant sur un accroissement des capacités ou de renouvellement des lignes de productions opérant dans le secteur de la transformation de l'anacarde, un crédit d'impôt supplémentaire imputable quelle que soit la zone jusqu'à remboursement total, dans la limite d'une période ne pouvant excéder dix (10) ans.

Le taux de ce crédit d'impôt octroyé aussi bien aux grandes entreprises qu'aux PME, varie en fonction de la zone, de la capacité nominale et du montant des investissements.

Un crédit d'impôt additionnel de 5 % est accordé à tout

investisseur qui opère dans le secteur de la transformation de l'anacarde, qui ouvre son capital social à hauteur de 40 % minimum à des investisseurs nationaux dans les conditions définies dans l'ordonnance portant code des investissements concernant les avantages liés au contenu local. Cette part du capital social dédiée aux nationaux ne pourra être revue à la baisse durant une période de vingt ans minimum. Ce même crédit d'impôt additionnel est accordé aux entreprises dont le capital est détenu à cent pour cent par des nationaux.

Quelle est la stratégie nationale de la Côte d'Ivoire en matière d'Exportation ?

La stratégie d'exportation des matières premières mise en place s'articule autour de 4 points clés. Il s'agit premièrement d'accroître la compétitivité des produits ivoiriens ; c'est-à-dire travailler à la modernisation des systèmes d'exploitation, réduction des coûts des facteurs de production, et gestion de la qualité.

Le 2^e point clé est de favoriser la diversification des exportations ivoiriennes.

Cela consiste à faire la promotion des produits à forte valeur ajoutée, à travers l'ouverture de nouveaux marchés et la mise en place de dispositifs d'appui technique et financier aux entreprises exportatrices.

Améliorer l'efficacité des chaînes logistiques et des opérations du commerce extérieur en facilitant les échanges, le développement des compétences à l'exportation et le renforcement des capacités, sans oublier d'améliorer les chaînes de valeur des filières par l'appropriation des NTIC. Tel est le 3^e point clé de cette stratégie.

Le 4^e et dernier point est d'améliorer l'environnement des affaires pour soutenir les exportations et réduire les coûts de transaction en renforçant le cadre juridique, réglementaire et institutionnel, dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la protection de la propriété intellectuelle, et renforcement des capacités des institutions d'appui au commerce (IAC).

“ **Le Gouvernement, sous le leadership de SEM. Alassane Ouattara, Président de la République, travaille résolument à contenir les poussées inflationnistes sur le pouvoir d'achat des populations et renforcer les outils de contrôle sur le terrain.** ”

Avec l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF), quels sont les défis pour les entreprises ivoiriennes à faire face à la libéralisation des échanges de biens et services au niveau du marché continental ?

La ZLECAF vise à changer les modèles des commerces

extérieurs africains actuels pour disposer d'une plus grande part du commerce intra-africain. Toutefois, plusieurs défis liés notamment à la compétitivité sont à surmonter. Il s'agit de la réduction de l'informel ; les flux financiers illicites ; l'organisation et la structuration des entreprises ; les capacités de l'offre en quantité et en abondance pour répondre aux exigences des marchés ; l'accès aux financements innovants et le management. Nous pouvons aussi noter, en sus, la capacité en ressources humaines ; la capacité technologique nécessaire à la compétition ; la disponibilité de l'information commerciale ;

le coût des barrières non tarifaires et les autres conditions d'accès aux marchés; la diversification et la transformation des produits ainsi que les Infrastructures énergétiques, de télécom et de transport.

Quelles sont vos perspectives à court, moyen et long terme ?

Les actions et activités du ministère pour les périodes à venir s'inscrivent dans la droite ligne des piliers 1 et 3 du PND 2021 – 2025 intitulés « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes industrielles » et « Développement du secteur privé et de l'investissement ».

Ce montant comprend le financement au Budget de l'État de 15,50 milliards FCFA et le financement auprès des privés et bailleurs de la bagatelle de 175,79 milliards FCFA.

Au titre des projets/investissements

Le MCIPPME, s'attelle à développer son système d'information et à informatiser ses services. La Côte d'Ivoire est déterminée à renforcer et promouvoir la bonne gouvernance, raison pour laquelle depuis octobre 2015, elle a adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) ou Open Government Partnership (OGP) en Anglais. Plusieurs plans d'action ont déjà été soumis aux instances de la PGO et le renforcement des capacités continu en vue d'améliorer la qualité de la gouvernance dans un esprit de collaboration entre les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile et les médias. Toujours concernant les projets et investissements, il est prévu la construction de 11 marchés de gros et marchés relais ainsi que de 40 marchés de proximité. Sans oublier la construction du parc des expositions d'Abidjan à travers l'achèvement du Hall 1 et de la Convention Center.

Le ministère entend poursuivre l'opération de délivrance des cartes de commerçants ainsi que la transformation de nos matières premières à travers l'évaluation des conventions signées dans le cadre de la transformation du Cacao, de l'Anacarde et de l'Hévéa avec les industriels et la poursuite de l'implantation des unités agro-industrielles. Il s'agit du développement des zones industrielles à Abidjan (Yopougon, PK24) et à l'intérieur du pays (Bonoua, Yamoussoukro, Korhogo, Bouaké, San Pedro). Dans le cadre du projet Arise, il est prévu l'aménagement de 3 zones économiques industrielles à PK24 (329 ha), San-Pedro (250 ha) et Ferkessedougou (250 ha). L'opérationnalisation des 7 clusters identifiés dans le cadre du PND 2021-2025 à travers la réalisation des études et l'opérationnalisation du livre blanc sur l'industrie automobile est également en projet.

Il est également prévu, l'organisation de plusieurs manifestations promotionnelles. À savoir : la foire commerciale intra-africaine (IATF) pour promouvoir l'intégration africaine; la 2^e édition de la foire du Made in Côte d'Ivoire (FOMCI) et la 4^e édition du Marché ivoirien de l'Artisanat (MIVA).

Toujours dans cette perspective de promotion des produits locaux et du terroir, notre département entend mettre en œuvre

la labellisation de l'attiéké des Lagunes et du pagne Baoulé en Indication géographique protégée (Projet PAMPIG) ainsi que le processus d'enregistrement du Café de Man et du Riz de Danané.

Le MCIPPME est déterminé à mettre en œuvre la stratégie de promotion des investissements privés à travers l'amélioration d'un climat des affaires plus attractif qui se traduira entre autres par : l'accroissement de la captation des Investissements directs étrangers (IDE) et la généralisation de l'Identifiant unique d'immatriculation à Abidjan et à l'intérieur du pays. Nous avons, en plus, la rationalisation et la dématérialisation des licences et permis d'affaires; la refonte du Portail des Services publics à l'investisseur (PUSI) ainsi que la réduction des délais de création d'entreprises en ligne.

Au titre des réformes

Mon département envisage l'opérationnalisation de toutes les structures nouvellement créées à savoir la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (SOGEDI), le Guichet unique de Développement des PME (GUDE-PME) et ses filiales Côte d'Ivoire PME, le Fonds de Garantie des PME et l'Agence Côte d'Ivoire Export.

En outre, l'accent sera mis sur l'adoption du Code des marchés pour une meilleure gestion et organisation des marchés de gros et de détails sans oublier l'adoption des textes pour opérationnaliser le livre blanc de l'automobile et pour l'industrie textile.

Toujours au titre des réformes figure en bonne place celle de l'OCPV, la généralisation de l'identifiant unique; l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la mobilisation de l'investissement privé (national et étranger).

“ La question de la cherté de la vie est une des priorités du Gouvernement compte tenu de ses implications sur les populations et leur pouvoir d'achat. ”

Les statistiques sur les zones industrielles se présentent comme suit :

- Yopougon, sur 469 ha avec 349 entreprises en activité;
- Vridi, sur 120 ha avec 132 entreprises en activité;
- Koumassi, sur 120 ha, avec environ 300 entreprises en activité;
- San Pedro, sur 200 ha avec 141 entreprises en activité;
- Yamoussoukro, sur 750 ha, dont 250 ha exploités, avec 08 entreprises en activité sur une superficie de 94,6 ha;
- Bouaké, sur 235 ha avec 12 entreprises en activité sur une superficie de 32 ha;
- Bonoua, avec 329 ha, compte 23 entreprises en activité sur une superficie de 51,4 ha;
- Akoupé-Zeudji PK24, d'une superficie de 1000 ha, avec 115 entreprises (dont 27 en activité et 17 en cours de construction) occupant une superficie totale de 156 ha;
- Assouba (Aboisso), avec 50 ha, compte 4 entreprises, dont 2 en activité.

SOULEYMANE DIARRASSOUBA

MINISTER OF TRADE, INDUSTRY AND PROMOTION OF SMEs

“The private sector is both the main promoter of the economic growth and the first employer”



The missions of the Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs

In accordance with law No. 2022-301 of May 4, 2022, the Ministry of Trade, Industry and the Promotion of SMEs is responsible for implementing and monitoring Government trade, industry policy and the promotion of SMEs.

As for Trade (home and overseas trades), we have four essential objectives. First, modernize and strengthen marketing infrastructure. Second, strengthen and ensure the application of the regulatory and legislative framework related to home trade. Third, develop and ensure a total application of trade agreements and fourth, ensure the competitiveness of national products for the export market.

As far as the industrial sector is concerned, the first step is to improve the governance of the industrial sector. Then, improve the competitiveness of the industrial sector actors and intensify industrial production. Finally, strengthen the development of industrial infrastructure. Concerning the SME and Craft sector, the first mission involves the promotion of the sector. We are also responsible for the monitoring and coordination SMEs/SMIs development initiatives. Developing and implementing an institutional and regulatory framework for the creation, financing of SMEs and supervision of SMEs/SMIs also remains one of our main missions.

How is trade, Industry and SME Promotion Department doing?

As part of its missions and attributions, the Ministry of Trade, Industry and Promotion of SMEs (MCIPPME) has carried out a series of activities in various fields.

Under the projects/investments related to the General Administration, the development of the Information System of the Ministry of Trade and Industry has been undertaken through the updating of the master plan of the ministry. We also updated the Management System for Metrology Instrument and Market Control tools (SIGSAM) as well as the phase 3 of the Integrated Electronic Archiving and Documentation System. The activities of the Open Government Partnership (OGP) are still in progress. This has made it possible to strengthen governance through: popularization and awareness of the OGP as well as the revision of its institutional framework; the development of the self-assessment report of the National Action Plan (NAP 3); the organization of public consultations in Abidjan, Bonoua, Boundiali, Issia and Toumodi as well as the development of the 4th National Action Plan (PAN4) of the OGP.

What about the internal trade?

Regarding internal trade, the Ministry's activities focused on strengthening measures to fight against the high cost of living, through the adoption of decree no. 2022-169 of March 9, 2022 related to the price ceiling of consumables to preserve consumer purchasing power. The Ministry has revised the list of regulated products, which goes from 4 to 21 categories of products and as well as the principle of prior information and consultation, before any increase of foodstuffs price for a 6 month period. We have also reinforced the monitoring of regulated products prices display compliance (23,011 stores were visited with a compliance rate of 94.7%), while stepping up investigations by the Competition Commission to break out cartels and fight against abuses of dominant positions. Several products unfit for consumption or counterfeit were seized (81,492 sheets of roofing sheets, 58 bags of chemicals, 690 bottles of non-alcoholic beverages and 54 packets of kinder products for a value of more than 200 million FCFA.). In addition, we note the seizure of 150 tons of meat and fish unfit for human consumption, representing more than 582.5 million FCFA.

What have been done in terms of Foreign Trade?

The ministry carried out the mapping of trade agreements allowing identification of all trade agreements signed by Côte d'Ivoire. In addition, the certification of Foreign Trade services to the ISO 9001 standard is in progress, so as the construction and equipment of specialized depots at the various borders of Côte d'Ivoire through the acquisition and securing of three (3) locations. Namely the sites of Ferkessédougou (Nambokaha: Ferkessédougou-Ouangolo axis), Tabou (Olodio)





and Bouaké (Bouaké-Adjouassou axis). Still with regard to Foreign Trade, the continuation of the VoC program should be noted through the development of 19,585 certificates of compliance and 308 certificates of non-compliance issued (98.4% compliance rate). The GUCE and the PWIC are not to be outdone either with the takeover of the Single Window for Foreign Trade at Webb Fontaine and the development of additional modules as well as the development of the Commercial Information Web Portal which centralizes all commercial information related to Côte d'Ivoire.

Can you give us a summary of the initiatives carried out in the field of industry?

For 2022, the ministry has undertaken many actions: the completion of the additional work in Yopougon industrial zone through the construction of the Fire Fighters' Emergency Rescue Centre and a catering area; the ongoing development of the Akoupé-Zeudji PK24 industrial zone (Abidjan): development of not only the 234 ha of the Phase 1 land but also the 127 ha land in MOP with the support of CHEC; the

settlement of customary rights over the 61 ha of the southern part and the extension of 60 ha of the area by the adoption of a DUP bringing the ZI PK24 to 1000 ha. The industrial zone of Bonoua has also been developed with the construction of a primary sewage collector. Agro-industrial zones dedicated to the processing of cashew nuts within the framework of the Bird-Enclave project were set up in Korhogo (80% achieved) Bondoukou (51%) and the villagers' customary rights in Séguéla were totally settled.

With regard to the continued implementation of agreements for the processing of agricultural products, 7 agreements were signed in relation to cocoa for a volume of more than 678,000 tonnes (processing rate: 24.7%). As for cashew, 35 agreements have been signed for a volume of more than 411,120 tonnes of raw nuts per year (processing rate: 21.3%). 28 agreements were signed for a processed quantity of 861,206.34 tonnes of Rubber (conversion rate: 56%). 233 companies which standards are mandatory were inspected over the period.

We also proceeded to the inauguration of three industrial units as well as the laying of the first stone of three other units for a total cost of 305.5 billion FCFA and more than 2300 direct jobs. In partnership with UNIDO, the Ministry has developed the Country Program for Côte d'Ivoire, a diagnosis report which is available and the program document is in progress.

What has been done for SMEs?

Concerning the promotion of SMEs and crafts, the ministry carried out several projects in 2022, in particular the PASE financed by the GIZ which made it possible to register 26,000 entrepreneurs and acquire production equipment (operating system, software and computers). The PAFE (Support Project for Women Exporters) has helped support 112 women on the international markets. We should also note the recycling caravan for professional drivers through the training in mechatronics of 324 craftsmen from July 5 to September 9, 2022 as well as the

construction of 2 hangars for the relocation of scrap metal workers from Abobo and Adjamé. As for the promotion of products made in Côte d'Ivoire, the wearing of local outfits both at the level of public and private administration was highlighted.

“ The Ivorian government has adopted urgent, short-term and structural measures to minimize the consequences of aforementioned crises on the daily lives of Ivorians. ”

We insisted on the building and the development of labeling center in the construction sector in Bouaké and ensured the organization of elections to the National Chamber of Trades of Côte d'Ivoire. The ministry also distributed 30 tricycle motorcycles to young people in Abobo and Anyama for an amount of 56.4 million FCFA.

We are still working on the Strategic Plan for the Promotion of Investments (PSPI) which is part of PND 2021-2025. As for the performance related to the Single Window, 18,314 companies were set up at the end of September 2022 against 12,034 in 2021 as well as the recording of 713 billion FCFA of private investments against 576 billion FCFA as of October 15, 2021, representing a performance of 24% from 2021 to 2022.

Une Institution forte, engagée pour
la promotion des Entreprises.



NOS MISSIONS

- ✓ Consultation et représentation
- ✓ Appui aux entreprises
- ✓ Création, gestion d'Infrastructures et services d'intérêt général
- ✓ Formation



NOS VALEURS

- ✓ Interêt général
- ✓ Esprit d'équipe
- ✓ Engagement
- ✓ Innovation
- ✓ Intégrité



ENTREPRENEURIAT

P80-83

PARTENAIRE

P84-86

Vitrine des Affaires

ENTREPRENEURSHIP

P81-83

PARTNERSHIP

P86

Business Storefront

INSTITUT IVOIRIEN DE L'ENTREPRISE (INIE)

Faire de l'entrepreneuriat national, le crédo de l'Ivoirien nouveau

Créé par le décret n° 97-440 du 31 juillet 1997 sous la forme de société à participation financière publique majoritaire, l'Institut ivoirien de l'Entreprise (INIE) est actuellement sous tutelle du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME.

La vision de l'INIE est de faire de l'entrepreneuriat national, le crédo de l'Ivoirien nouveau. À cet effet, l'Institut a conçu un modèle innovant de création d'entreprises dénommé CLONIX. Ce modèle vise à dupliquer sur l'ensemble du territoire national, un grand nombre d'entreprises viables, telles des clones, à partir de modèles réussis, qu'elles soient de Très Petites Entreprises (TPE), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des Entreprises de Taille intermédiaire (ETI). En raison de son efficacité, CLONIX a été adopté en conseil des ministres le 16 janvier 2019, comme un modèle de création et de densification du tissu d'entreprises, générateur de croissance et d'emplois, accélérateur de la transformation de l'économie ivoirienne.

Dans l'optique de donner à chacun sa chance de réaliser ses aspirations entrepreneuriales, l'INIE a développé un premier portefeuille de programmes comportant le Programme Amorçage PME, Mouso Business, Broya KKO Holding, l'École des Patrons, Valora, etc.

Activités et projets en cours

L'INIE, dont la mission principale est la promotion de l'esprit d'entreprise, la création et le développement d'entreprises en Côte d'Ivoire, mène de nombreuses activités ainsi que plusieurs projets.

Les Conférences sur l'entrepreneuriat

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'entrepreneuriat, l'INIE a initié à travers le pays une série de conférences dans les différentes universités et grandes écoles en vue de l'éveil des consciences des étudiants à l'esprit d'entreprise.

À ce jour, plus de 2000 étudiants ont assisté à ces conférences animées par le Directeur général de l'INIE, M. Mouramane Fofana, à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, l'université de San-Pedro, l'université Nanguy Abrogoua d'Abobo-Adjamé et à l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro, sur le thème : «Entreprendre, quelles opportunités pour l'étudiant ivoirien.» L'objectif est de permettre à 5000 étudiants de bénéficier à court terme de ces conférences.

Le projet GIZ

En 2019, un partenariat a été signé entre l'INIE et la Société allemande pour la Coopération internationale (GIZ) en vue de la réalisation du Programme dénommé Invest for Jobs pour l'Emploi et la Promotion des PME. Ce programme qui s'est déroulé sur plusieurs phases visait le renforcement des TPE



M. Mouramane Fofana, Directeur général de l'INIE,

existantes dans le District d'Abidjan dans les domaines tels que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le BTP, l'agroalimentaire, la restauration, le commerce, etc.

La première phase de ce projet dénommé Appui aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (Phase 1) a permis la création de 90 TPE et de 220 emplois directs sur une période de quatre mois. La seconde phase du projet dénommée Soutien aux Très Petites, aux Petites et Moyennes Entreprises impactées par la COVID 19, a permis la création de 110 TPE et de 160 emplois directs sur une période de huit mois. La troisième phase du projet dénommée Soutien aux Très Petites, aux Petites et Moyennes Entreprises (Phase 2) a permis la création de 110 TPE et de 260 emplois sur une période de six mois. La quatrième phase du projet est en cours avec un objectif de création de 166 emplois directs.

Le Programme Amorçage PME

En partenariat avec l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), l'INIE a conçu le Programme Amorçage PME avec pour objectif de contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire par la création de 99 PME dans les domaines de la culture de tomate hors sol, de la pisciculture et de la transformation de la mangue à travers 5 pôles sur toute l'étendue du territoire.

Le Programme Amorçage PME a récemment reçu le financement conjoint de la BIDC, de la NSIA Banque et de l'État de Côte d'Ivoire à hauteur de 11 milliards 550 millions FCFA, en vue de la redynamisation des PME, l'extension du

réseau de PME et de la création de 1572 emplois directs sur toute l'étendue du territoire national.

Le projet BARM

En partenariat avec le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM), l'INIE œuvre activement à la réinsertion professionnelle durable des militaires revenus à la vie civile. Ce partenariat a permis la signature d'un premier contrat pour un accompagnement en cours de 228 militaires à la retraite, par la création de Micro et Petites Entreprises (MPE).

Le projet d'appui aux femmes rurales

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des femmes en milieu rural, l'INIE a initié son nouveau concept dénommé "TONTINE". La tontine est un modèle économique viable testé et approuvé par les femmes en milieu rural et qui leur permet d'être autonomes.

900 femmes des zones rurales ont été accompagnées par l'INIE à travers 79 tontines en 2021. En 2022, grâce au système du revolving, ce sont 890 femmes en zone rurale à travers 89 tontines qui bénéficient à ce jour des retombées du projet.

Le Programme l'École des Patrons

Conçu par l'INIE, l'École des Patrons est un concept qui a reçu l'approbation de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines (ASCAD) et qui fait l'objet de marque déposée à l'Office ivoirien de la Propriété intellectuelle (OIPI) et au Bureau ivoirien des droits d'auteurs (BURIDA).

Plus qu'un simple incubateur, ce projet est un laboratoire grandeur nature annexé à un établissement d'enseignement supérieur et allie production et formation en entrepreneuriat par la pratique des fonctions de l'entreprise.

En partenariat donc avec l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB) de Cocody qui met à disposition son site et son vivier d'étudiants, et l'entreprise SOFAS ACADEMY destinée à produire de l'eau minérale en vue de sa commercialisation à l'UFHB, ce programme est en pleine réalisation sur le site de l'Université Félix Houphouët Boigny. Ce projet compte accueillir plusieurs stagiaires issus de l'UFHB, en vue de leur formation aux fonctions de l'entreprise.

Perspectives

L'Institut ivoirien de l'Entreprise à travers son modèle CLONIX contribue aujourd'hui à la réduction du chômage en Côte d'Ivoire et à la création d'emplois en fixant les jeunes dans leurs différentes localités et en freinant l'exode et l'immigration clandestine vers l'Europe.

Son objectif est de faire de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2040 une puissance industrielle avec une forte production industrielle par tête et un niveau de vie élevé des habitants qui accèdent librement à une gamme diversifiée de produits manufacturés et de services. Une telle réalité ne peut se faire sans l'émergence d'un Ivoirien nouveau qui fait de l'entrepreneuriat un crédo, et sans des structures d'accompagnement d'envergure telles que l'INIE, pour juguler toutes les difficultés rencontrées actuellement par les promoteurs.

INSTITUT IVOIRIEN DE L'ENTREPRISE (INIE)

Making the national entrepreneurship the leitmotiv of the new Ivorian

Created by order No. 97-440 of July 31, 1997 in the form of a mixed economic company (Government as the main shareholder), the Institut ivoirien de l'Entreprise (INIE) is under the supervision of the Ministry of Trade, Industry and Promotion of SMEs.

The main objective of the INIE is to make the national entrepreneurship the leitmotiv of the new Ivorian.

In this perspective, the Institute has designed an innovative business creation model called CLONIX. This model aims at duplicating, throughout the national territory, a large number of viable companies, such as clones, from successful models, whether they are Very Small Enterprises (TPE), Small and Medium-sized Enterprises (SME) or intermediate-sized companies (ETI). Due to its effectiveness, CLONIX was adopted by the Council of Ministers on January 16, 2019, as a model for the creation and densification of the business network, generator of growth and jobs, accelerator of the transformation of the Ivorian economy.

Current activities and projects

The INIE, which main mission is the promotion of entrepreneurship, the creation and development of businesses in Côte d'Ivoire, has carried out many activities as well as several projects.

Conferences about Entrepreneurship

As part of its mission to promote entrepreneurship, the INIE has initiated a series of conferences across the country in the various universities and colleges in order to raise the awareness of students to the spirit of enterprise.

The GIZ Project

In 2019, a partnership was signed between INIE and the German Society for International Cooperation (GIZ) to carry out the program called "Invest for Jobs". This program, which took place over several phases, aimed at strengthening the existing VSEs in the District of Abidjan, mainly in the sector of Information and Communication Technologies (ICT), construction, agrifood, catering, trade, etc.

The SME Seed Program

In partnership with the Assembly of Regions and Districts of Côte d'Ivoire (ARDCI), the INIE designed the SME Seed Program to contribute to the economic development of Côte d'Ivoire by creating 99 SMEs in the areas of above-ground tomato cultivation, fish farming and mango processing in 5 poles throughout the territory.

The BARM Project

In partnership with the "Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)", the INIE works actively for the sustainable professional reintegration of soldiers who have returned to civilian life. This partnership led to the signing of a first contract for ongoing support for 228 retired soldiers, through the creation of Micro and Small Enterprises (MPE).

The rural women support project

900 women from the rural areas were supported by INIE through 79 tontines in 2021. In 2022, thanks to the revolving system, 890 women in rural areas through 89 tontines benefited from the project.

The School Program for the patron

More than an incubator, this project is a life-size laboratory in collaboration with a higher education school and combines production and training in entrepreneurship through the practice of business functions. In collaboration with the Félix Houphouët Boigny University (UFHB) of Cocody which provides its site and its pool of students, and the company SOFAS ACADEMY which intends to produce mineral for the UFHB market, this program is being implemented. The objective of this project is to offer training opportunities to students in the field of entrepreneurship.

Perspectives

The Ivorian Institute of Enterprise through its CLONIX model is contributing not only to reduce unemployment in Côte d'Ivoire but also to create jobs opportunities by fighting against rural exodus and illegal immigration to Europe.

The objective is to make Côte d'Ivoire an industrial power by 2040 with high industrial production per capita and a high standard of living for the inhabitants who have free access to a diversified range of manufactured products and services.

SOGEDI

Elle assure la gestion et le développement des infrastructures industrielles

Née sur les cendres de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industriels (AGEDI) et du Fonds du Développement des Infrastructures Industrielles (FODI), La Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI) a été créée par le décret n°2022-245 du 30 mars 2022. Cette nouvelle société d'Etat devient la structure unique de gestion et de développement des infrastructures industrielles, pour le compte de l'Etat.



M. Mamadou Diomandé, directeur général de SOGEDI.

La volonté du gouvernement ivoirien est de faire de l'industrialisation, le moteur de la croissance économique. Cela explique la mise en cohérence des structures existantes en matière de développement industriel à travers la création de la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI).

Placée sous la tutelle technique du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME conduit par le ministre Souleymane Diarrassouba, cette nouvelle société d'Etat est dirigée par M. Mamadou Diomandé, ancien Directeur général de l'AGEDI.

La vision de la SOGEDI est de faire, pour le compte de l'État, la planification, la promotion,

le financement, la conception, la réalisation, la réhabilitation et la gestion des infrastructures industrielles. De les faire gérer, soit directement soit en ayant recours à des opérateurs privés dans le cadre de contrats de concession.

4 MISSIONS ESSENTIELLES

La SOGEDI a quatre missions principales. La première porte sur l'élaboration des programmes de création des zones industrielles en coordination avec les ministères de tutelle et les collectivités locales concernés, compte tenu des objectifs et potentialités économiques spécifiques à chaque région et en conformité avec les plans de développement et les plans directeurs d'urbanisme. La réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet relatifs aux projets envisagés de création, d'extension et de réhabilitation de zones industrielles est inscrite au nombre de ses missions.

Cette structure assure aussi la prise en charge, le financement et la réalisation de tous travaux d'infrastructures ou de superstructures nécessaires pour les besoins de la création, de l'extension et de la réhabilitation de zones industrielles.

La dernière mission et non la moindre, est celle de la gestion des zones industrielles par les actions telles que la réception et l'instruction des dossiers de demande de terrains à usage industriel, la mise à disposition des terrains aux opérateurs industriels, l'engagement et le suivi des formalités visant la délivrance des actes administratifs, le suivi de la mise en valeur par les bénéficiaires des terrains attribués, le contrôle de la régularité des occupations et des activités exercées dans les zones industrielles, la réalisation et le suivi des travaux de maintenance et d'entretien des parcs et zones industriels.

PERSPECTIVES

La Côte d'Ivoire a lancé de vastes chantiers de création de zones industrielles à fort impact pour accompagner l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation.

Avec la SOGEDI, l'État place l'industrialisation au cœur du développement national. En se donnant les moyens d'accélérer le développement des zones industrielles et d'avoir une autonomie plus grande pour développer

de nouvelles zones.

Ainsi, après les zones existantes de Yopougon, Vridi et Koumassi (dont les travaux de réhabilitation ont été lancés), Abidjan, la capitale économique ivoirienne s'est dotée d'une nouvelle zone industrielle nommée « Akoupé-Zeudji PK24 » dont les travaux sont en cours et qui sera une zone économique intégrée. Dotée d'une superficie de 940 hectares,

elle comprendra à terme des espaces industriels, une plateforme logistique, des équipements administratifs et socio-économiques, des logements d'astreinte, des centres de formation, des espaces verts et une ceinture écologique.

La SOGEDI est à pied d'œuvre afin de mener à bien cet ambitieux projet et mériter ainsi la confiance du Président Alassane Ouattara.

SOGEDI

Management and development of industrial infrastructures

The Industrial Infrastructure Management and Development Company (SOGEDI) was created by order No. 2022-245 of March 30, 2022. This new State Company becomes the single structure for the management and development of industrial infrastructures, for the state account.

Under the technical supervision of the Ministry of Trade, Industry and Promotion of SMEs led by Minister Souleymane Diarrassouba, this new state-owned company is headed by Mr. Mamadou Diomandé, former Director General of AGEDI. SOGEDI's vision is to carry out, on behalf of the State, the planning, promotion, financing, design, construction, rehabilitation and management of industrial infrastructures. It has either the possibility to manage these companies directly or use private operators under concession contracts.

Outlook

Côte d'Ivoire has launched vast projects to create high-impact industrial zones to support the acceleration of the structural transformation of the economy through industrialization. With SOGEDI, the State places industrialization at the heart of national development.



CHAMBRE NATIONALE DE MÉTIERS DE CÔTE D'IVOIRE

Formaliser les acteurs du secteur de l'artisanat et rendre autonome l'institution

A l'instar des chambres sœurs que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et la Chambre Nationale d'Agriculture qui représentent les acteurs du secteur privé dans leurs différents domaines économiques, la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) est la troisième Chambre Consulaire à avoir été créée par décret en 1993 par SEM Feu Félix Houphouët Boigny alors que l'actuel Président de la République SEM Alassane Ouattara était Premier ministre.



M. Bamba Kassoum,
président de la CNMCI.

La CNMCI a pour mission principale l'organisation, la promotion, l'encadrement, la modernisation du secteur de l'artisanat. Elle sert d'interface entre les acteurs du secteur de l'artisanat et les pouvoirs publics. Son rôle est d'identifier et faire des propositions au Gouvernement sur les moyens de développer les activités du secteur privé, singulièrement dans le domaine de l'artisanat et exercer des activités d'appui pour le développement de ce secteur.

Les artisans sont répartis en 8 branches d'activité déclinées en près de 245 corps de métiers exercés sur l'ensemble du territoire national. Selon le bilan officiel

2011-2020 du Gouvernement, l'artisanat occupe sensiblement plus de 40 % de la population active pour un apport de 15 % au PIB. Le président de la CNMCI, M. Bamba Kassoum dans un souci de modernisation et d'organisation du secteur de l'artisanat, focalise ses actions entre autres, sur les produits de l'institution afin de la rendre autonome, sur la formalisation des artisans, la formation des hommes et l'insertion des jeunes et des femmes.

Fournir une cartographie des métiers, recenser les besoins en formation, mettre à la disposition des pouvoirs publics des données statistiques sur les différentes populations exerçant dans le domaine

de l'artisanat implique une formalisation des acteurs du secteur.

A cet effet, les textes règlementaires sont précis et il importe que l'ensemble de la communauté des affaires artisanales respecte ces textes et rendent l'institution autonome et performante en respectant ces textes règlementaires. C'est dans cet esprit que depuis 2014, les équipes de la chambre ne cessent de sensibiliser les artisans, à travers notamment leurs organisations professionnelles, et ce, malgré le manque criant de moyens de communication.

Outre cette formalisation, il est essentiel pour l'institution, de par la pluralité et la proximité des métiers très souvent à la portée de tous, de démontrer concrètement que le secteur de l'artisanat a une forte potentialité en termes de formation, d'employabilité et donc de réduction du chômage.

Les Elus de la CNMCI, avec à leur tête le président Bamba Kassoum, en ont pris la pleine mesure en déclinant un plan de mandature intégrant des partenariats stratégiques avec des structures privées ou étatiques. Le partenariat avec l'ADDR, en charge de la démobilisation et de l'insertion des ex-combattants de la crise poste électorale (2011), en est le meilleur exemple puisque grâce à cette collaboration, la CNMCI a formé plus de 9 000 ex-belligérants aux métiers de l'artisanat pour leur réinsertion dans le tissu socio-économique. Depuis, ce type d'activité s'est démultiplié.

Avec l'appui de plusieurs partenaires dont l'ONG internationale Save the Children, des projets ont été élaborés et mis en œuvre en faveur de plus de 2 000 jeunes vulnérables (75 % de filles) dans la tranche d'âge de 15 à 20 ans. Il s'agissait pour la CNMCI dans le cadre de l'ensemble des projets, de placer les bénéficiaires répartis sur plusieurs



Photo de famille des apprentis.

localités dont le District d'Abidjan, celui de Yamoussoukro ainsi que la ville de Bondoukou auprès de maîtres artisans afin de les former et les insérer dans le tissu économique.

Un autre projet dénommé « Dreams » en cours d'exécution dans le District d'Abidjan et à Daloa, est réservé exclusivement à 500 jeunes filles.

A noter que le partenaire privilégié de la CNMCI reste l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) avec laquelle certains projets de formation et d'insertion ont été réalisés quand d'autres sont en cours, pour environ 700 bénéficiaires âgés de 15 à 40 ans. A la fin de toutes ces formations, la CNMCI, formalise ces bénéficiaires et remet à tous un registre des métiers et une carte annuelle professionnelle d'artisan en application des règlements régissant le Code Communautaire de l'UEMOA relatif à l'artisanat.

Cependant, l'un des chantiers phares de la formalisation des artisans est la mise en œuvre du contrat d'apprentissage. Et pour cause, son application protège à la fois les jeunes apprentis dont nombre sont mineurs, (15 ans et plus) et les

maîtres artisans. Mais plus encore, le contrat d'apprentissage va impacter considérablement la formalisation des acteurs du secteur de l'artisanat.

Le Code Communautaire de l'artisanat de l'UEMOA entré en vigueur depuis 2014 et la loi nationale relative à l'organisation du secteur de l'artisanat et l'arrêté n°1052/MA/CAB du 10 décembre 2020 ont autorisé la mise en œuvre du contrat d'apprentissage par la CNMCI et ses représentations à l'intérieur du pays. Ce Contrat d'apprentissage est un document novateur délivré par la CNMCI. Il formalise la mise en apprentissage des jeunes dans les entreprises artisanales et auprès des maîtres artisans en plus d'être une réponse à la question des curricula, de la période (délai) de mise en apprentissage et bien sûr du travail des enfants en ce qui concerne le secteur de l'artisanat. Le contrat d'apprentissage est établi entre l'apprenant et le maître artisan sous l'autorité de la CNMCI avec l'accord d'un parent ou du tuteur légalement désigné. Ce mode d'apprentissage tel que mis en œuvre est transitoire. Il est un dépassement

du mode traditionnel d'apprentissage par observation du Maître et précède le système dual qui cumule la théorie dans un centre de formation et la pratique en atelier.

En effet, avec l'application du contrat d'apprentissage, le délai de la formation est déterminé et harmonisé au plan national en fonction du métier sollicité. De ce fait, les jeunes apprentis sont désormais protégés des abus liés aux formations sans fin. Mais il leur est surtout garanti une formation de qualité sur la base des curricula validés par la CNMCI et ses partenaires. Dans ces conditions, l'employabilité et la qualité des prestations de la future génération d'artisans sont plus garanties, répondront mieux aux exigences du marché de plus en plus concurrentiel.

Ainsi, le contrat d'apprentissage tel qu'autorisé par le code communautaire vient contribuer à la socialisation certaine des jeunes déscolarisés et ou non scolarisés à travers un apprentissage désormais suivi, évalué assorti de parchemins que sont le contrat d'apprentissage, la carte d'apprenti et

le diplôme de fin d'apprentissage. Cela offre dans le même temps, une large base d'acteurs formalisés et éduqués comme tels dans le cadre de l'exercice de leur futur métier dans le domaine de l'artisanat. Le contrat d'apprentissage apparaît donc comme un outil de transformation structurelle amorçant définitivement la modernisation et la formalisation du secteur de l'artisanat afin que celui-ci contribue au mieux au développement et à la transformation de l'économie nationale.

Pour aller plus loin sur la formation des hommes, la CNMCI dispose de deux centres de formation à Yamoussoukro et à Man, dont elle recherche actuellement le financement afin de les rénover et les équiper.

Le secteur de l'artisanat est vaste, il nécessite d'importantes ressources pour son essor au regard des missions de la CNMCI. La promotion des artisans et de leurs activités, les renforcements de capacités et autres sont des priorités et des défis dont les Elus de cette Chambre Consulaire ont pris conscience dès leur élection en 2012.

La contribution de la CNMCI au programme gouvernemental en matière de renforcement de capacité des acteurs du secteur privé, dont celui de l'artisanat, est donc essentielle. Il est important de noter que depuis 2021, le Président a lancé un programme de redynamisation de l'institution, notamment au niveau de l'équipe de Permanents et un renforcement de capacité de la chambre elle-même tant du point de vue de son management que de son organisation, est en cours.

Positionnement, financement et organisation... le chemin est encore long à parcourir, mais le président Bamba Kassoum, ses élus et son équipe de permanents sont déterminés à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

NATIONAL CHAMBER OF TRADES OF CÔTE D'IVOIRE Formalize the activities of the crafts sector actors and make the institution self-sustaining

Like the sister chambers, the Chamber of Commerce and Industry of Côte d'Ivoire and the National Chamber of Agriculture, which represent private sector players in their various economic fields, the National Chamber of Trades of Côte d'Ivoire (CNMCI) is the third Consular Chamber which was created by order in 1993 by HE Mr. Late Félix Houphouët Boigny while the current President of the Republic HE. Alassane Ouattara was Prime Minister.



The main mission of the CNMCI is the organization, promotion, supervision and modernization of the crafts sector. It serves as an interface between players in the crafts sector and the public authorities. Its role is to identify and make proposals to the Government on the means of developing the activities of the private sector, particularly in the field of crafts and carrying out support activities for the development of this sector.

Craftsmen are divided into 8 branches of activity broken down into nearly 245 activities throughout the national

territory. According to the Government's 2011-2020 official report, craftsmanship employs more than 40% of the active population for a contribution of 15% to GDP. Providing a map of trades, identifying training needs, providing the public authorities with statistical data on the different populations working in the field of crafts require the formalization of the activities of sectors activities. To reach this objective, the regulatory texts are precise and it is important for the entire craft business community to abide for that laws.



CHAMBRES D'AGRICULTURE DE CÔTE D'IVOIRE

- **Installer, Conseiller et Accompagner** les coopératives agricoles
- **Susciter et promouvoir la recherche** afin d'**encourager** les pratiques innovantes pour une **agriculture durable**.



11 Avenue Lamblin Abidjan Plateau, 01 BP 1291 ABIDJAN 01
Tél. : 225 20 333 000 • Fax : +225 20 329 220 • www.chambragri.ci
canci@chambragri.ci • sercomchambragri.ci@gmail.com

GRAND ANGLE

P90-94

LUCARNE

P96-P97

TOUT SUR

P100-106

Dossier

SPOTLIGHT

P91-95

LOOKING AT

P98

ALL ABOUT

P103-106

Specific Matter

Solange Amichia, DG du CEPICI : « Plus qu'une agence de promotion, c'est une agence de développement économique »

Mme Amichia Solange, Directrice générale du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a fait le point des activités de l'agence étatique qu'elle dirige, lors d'une conférence de presse-bilan de l'année 2022, le 24 novembre dernier, à Abidjan-Plateau.

« Plus qu'une agence de promotion, le CEPICI est une agence de développement économique », a clamé Solange Amichia devant un parterre de journalistes et bien d'autres invités. La directrice générale du CEPICI a fait savoir qu'en 10 ans (2012-2022) d'existence, ce sont les meilleurs résultats jamais enregistrés pendant une année civile.

Elle note 714 milliards FCFA d'investissements agréés contre 575 en 2021 dans le cadre de l'agrément au code des investissements de janvier à octobre 2022. Et le nombre d'entreprises enregistrées par le Guichet unique de Formalités des Entreprises (GUFÉ) durant cette même période est de 20 183 entre janvier et octobre 2022 contre 9 825 sur la même période en 2021, avec 5 342 emplois prévisionnels contre 3 954 en 2021.

C'est pourquoi, elle a invité les investisseurs étrangers à choisir la Côte d'Ivoire du fait de son environnement favorable aux affaires.

Les secteurs en tête et les principaux pays investisseurs étrangers

Abordant la question du flux d'investissements agréés, précisément de l'agrément au code des investissements, Mme Amichia a indiqué que le CEPICI a enregistré 14 gros dossiers d'un montant de 306 milliards Francs CFA en 2022 et que la mobilisation attendue était de 200 milliards Francs CFA à décembre 2022. Elle a par ailleurs fait remarquer qu'en matière d'investissement en Côte d'Ivoire, le secteur du transport et de l'entreposage est en tête avec 28% de la répartition sectorielle suivi de l'Agro-industrie : 21% ; des NTIC : 14% ; des BTP : 6%, de l'Industrie métallurgique :



4% et de l'Industrie cosmétique : 4%. Les principaux pays étrangers en termes de flux d'investissements agréés, pour les 10 premiers de 2022, sont l'Île Maurice avec 11% d'investissement, le Maroc : 8% ; la France 7% ; le Liban 4% ; le Burkina Faso 4%.

Selon les chiffres révélés par la première responsable du CEPICI en matière de flux d'investissements agréés, les superficies sollicitées sont passées de 214 hectares en 2021 à 261 hectares en 2022, soit une croissance de 22%, dont 114 ha est hors Zone.

CEPICI, un outil stratégique

Selon Solange Amichia, le CEPICI accompagne le gouvernement dans son processus d'amélioration du climat des affaires et cela dans l'élargissement du périmètre des projets réformes à d'autres champs thématiques, notamment le cadre macro-économique, les infrastructures,

le capital humain, la gouvernance publique, l'efficacité et redevabilité de l'administration publique, la gouvernance économique, le commerce, l'innovation, les instruments d'appui à l'investissement etc.

« L'objectif, c'est de doter le pays d'un baromètre d'évaluation du climat des affaires et d'un modèle économique d'évaluation prospective ou réelle de l'impact des réformes », a-t-elle précisé. Outil de promotion des investissements privés et de développement du secteur privé, le CEPICI s'aligne sur le pilier 3 du Plan National de développement 2021-2025 évalué à 59 000 milliards FCFA, dont 43 646,4 milliards FCFA (soit 74 %) doivent être financés par le secteur privé.

Il est également en lien étroit avec le deuxième pilier de la Vision 2030 de notre pays qui est la création de richesse et source d'emplois. D'ici 2025, le CEPICI se donne pour objectif

de mobiliser 6400 milliards FCFA d'investissements privés, afin d'appuyer financièrement les grandes et petites entreprises.

« La diversité de l'ouverture de la nation sont ce qui permet réellement aux entreprises de tous les pays et de tous les secteurs de trouver leur place sur le marché ivoirien et de prospérer. Nous nous consacrons à la promotion des investissements directs en Côte d'Ivoire. Le CEPICI joue un rôle vital en attirant et facilitant l'investissement et la création d'emplois durables, tout en faisant connaître le large éventail d'opportunités d'investissement dans le pays et en permettant les connexions nécessaires entre investisseurs des secteurs privé et public... », a confié Mme Amichia, visiblement satisfaite de son bilan.

Un levier de croissance et de vitalité

Le CEPICI offre des opportunités aux investisseurs nationaux et internationaux qualifiés pour leur permettre de jouer un rôle essentiel dans la valorisation des ressources de nos régions, des secteurs porteurs et des communautés dans notre pays. « Nous travaillons à transformer les potentialités économiques des régions en opportunités d'investissement, visant à un progrès économique réel et mesurable. », a poursuivi Mme Amichia, ajoutant que le CEPICI a à cœur de développer des partenariats gagnant-gagnant avec d'autres agences de promotion d'investissements.

Les domaines d'expertise du CEPICI se résument essentiellement en la création d'entreprises, le conseil et la facilitation à l'investissement, l'accès aux avantages du code des investissements, l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement des partenariats d'affaires, le suivi et évaluation des investissements privés etc.

Il convient de rappeler que la mission principale de ce centre est la mobilisation des investissements privés en adéquation avec les objectifs du Plan national de développement (PND) en vue d'impacter le PIB, de créer de la valeur et de conduire des initiatives de facilitation du climat des affaires en terre ivoirienne.

Solange Amichia, CEO of CEPICI : “More than a promotion agency, it is an economic development one”

Ms. Amichia Solange, CEO of the Center for the Promotion of Investments in Côte d'Ivoire (CEPICI) assessed the activities of the state agency during a press conference-review of the year 2022, on November 24, in Abidjan-Plateau.



The CEO of CEPICI asserted that in 10 years (2012-2022) of existence, this year was the best. Indeed, 714 billion FCFA of investments was approved against 575 in 2021.

The leading sectors and main foreign investors

Addressing the issue of the flow of approved investments, specifically the compliance with the investment code, Ms. Amichia has indicated that CEPICI recorded 14 large files amounting to 306 billion CFA francs in 2022 compared to an expected mobilization of 200 billion CFA francs by December 2022.

in terms of investment in Côte d'Ivoire, she s pointed out that, the transport and warehousing sector is the leader with 28% of the sectoral distribution, followed by Agro-industry: 21%; NTIC: 14%; construction: 6%, the

metallurgical industry: 4% and the cosmetics industry: 4%.

The main foreign countries in terms of approved investment flows are Mauritius with 11% investment, Morocco: 8%; France 7%; Lebanon 4%; Burkina Faso 4%.

CEPICI, a strategic tool

According to Solange Amichia, CEPICI supports the government in the process of business climate improvement, projects reform in fields such as macro-economic framework, infrastructure, human capital, public governance, efficiency and accountability of public administration, economic governance, trade, innovation, investment support instruments, etc. It is also involved in the second pillar of our country's Vision 2030, which is the creation of wealth and a source of employment. By 2025, CEPICI aims to mobilize 6400 billion FCFA of private investment, in order to financially support large and small companies.

An instrument for growth and economic vitality

CEPICI offers opportunities to qualified national and international investors to play an essential role in the development of the resources of our regions, promote growth sectors in our country.

CEPICI's areas of expertise essentially based on business creation, investment advice and facilitation, access to the benefits of the investment code, improvement of the business environment, development of business partnerships, monitoring and evaluation of private investments, etc.

CODINORM

Une structure pour la normalisation et la certification en Côte d'Ivoire



M. Boka, directeur général de CODINORM.

CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation) a été créée le 24 septembre 1992 par le Secteur privé sur autorisation du Conseil des Ministres du 26 août 1992. Elle est sous tutelle du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. C'est la structure concessionnaire des activités de normalisation et de certification en Côte d'Ivoire.

Elle fait suite à une convention de concession d'activité signée le 06 janvier 1995 entre l'Etat et le Secteur privé, puis renouvelé le 06 septembre 2016. Cette structure regroupe en son sein les entreprises privées et l'Etat de Côte d'Ivoire et compte 279 entreprises adhérentes et membres au 11 novembre

2022.

CODINORM a un effectif de 45 personnes dont 16 ingénieurs et assimilés et un conseil d'administration est composé de 23 membres dont 9 représentants de l'Etat et 14 issus du Privé. Un cadre institutionnel et réglementaire encadre ses activités. Il s'agit de la loi N° 2013-866 du 2013/12/23, relative à la normalisation et à la promotion de la qualité. Plusieurs décrets ont été également pris. Il s'agit du décret N° 2014-460 du 2014/08/06

portant attribution, organisation et fonctionnement de l'organisme national de normalisation, dénommé Comité Ivoirien de Normalisation (CIN).

Nous pouvons également citer les décrets N° 2014-461 du 2014/08/06 portant modalités d'application de la loi N° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité et le décret N°2016-1152 du 28 décembre 2016, rendant certaines normes d'application obligatoire.

Qu'est-ce que la

LA NORMALISATION

C'est une activité propre à établir, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant à l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Cette activité concerne, en particulier, la formulation, la diffusion et la mise en application de normes. La normalisation offre d'importants avantages, notamment par une meilleure adaptation des produits, des processus et des services aux fins qui leur sont assignées, par la prévention des obstacles au commerce et en facilitant la coopération technologique.

LA NORME quant à elle est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

Il convient de préciser que les normes sont fondées sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience et visent à l'avantage optimal de la communauté.

LA CERTIFICATION

S'agissant de **la certification**, il convient de préciser que c'est une procédure par laquelle une tierce partie donne assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées. La certification est un enjeu stratégique majeur pour les entreprises confrontées à une concurrence de plus en plus vive.

On distingue quatre types de certification. La première est **la certification de produits** (industriels et agro-alimentaires), qui atteste qu'un produit ou un bien d'équipement possède certaines caractéristiques spécifiques ayant fait l'objet d'un contrôle par un organisme tiers. Le référentiel en vigueur est composé de normes ou spécifications spécifiant les exigences auxquelles doit satisfaire le produit et se traduit par l'apposition d'une marque NI en Côte d'Ivoire.

LA CERTIFICATION D'ENTREPRISES

(ou de systèmes d'assurance qualité) est le deuxième type. Celle-ci atteste que le système de management de la qualité est conforme aux normes de la série ISO 9000 ou ISO 14000. Elle porte sur les motivations externes (diminution du nombre d'audits clients, réponse à des exigences formulées par le client ...). Il faut pour cela s'adresser aux organismes certificateurs tels que

Cela est soutenu par une attestation du gouvernement autorisant la création de cette structure et le décret portant reconnaissance d'utilité publique. Ses missions sont entre autres d'assurer la coordination des travaux d'élaboration des normes nationales en faisant fonctionner les comités techniques de normalisation et de gérer la marque nationale de conformité aux normes et en déterminer les modalités d'attribution.

CODINORM est également chargé de gérer le système national de certification aux normes rendues d'application obligatoire, d'assurer la gestion technique de tout système de vérification de la conformité aux normes rendues d'application obligatoire pour les produits importés, exportés et/



normalisation, la certification et l'accréditation ?

l'AFAQ (l'Association française pour l'assurance de la qualité), BVQI (Bureau Veritas) et CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation).

Nous avons aussi la **certification de personnes**. Celle-ci atteste la compétence d'une personne pour accomplir des tâches déterminées. Elle s'est développée dans les domaines ayant trait à l'obtention ou à la vérification de la qualité, tels que le sondage, les essais non destructifs, l'audit qualité. Cette certification passe en général par une phase d'évaluation puis de qualification (les critères qualité sont définis dans l'ISO 10011-2

Le quatrième type est la **certification de services**. Cette notion récente de certification constitue l'équivalent de la certification de produit. Elle n'a de sens que si le service rendu est caractérisable, mesurable et contrôlable et peut faire l'objet d'une description objective dans un référentiel technique préétabli.

ACCREDITATION

C'est la procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou un individu est compétent pour effectuer des tâches spécifiques.

L'accréditation implique l'évaluation et le contrôle des laboratoires, organismes d'inspection et de certification par des tiers. Elle offre la possibilité aux laboratoires et organismes d'être reconnus conformes aux référentiels des normes de la série ISO 17000.

Les systèmes d'accréditation doivent bénéficier d'un cadre faisant preuve de transparence et de crédibilité.

En Côte d'Ivoire, les organismes d'accréditation sont le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et le Centre Régional d'Evaluation en Education, Environnement, Santé et d'Accréditation en Afrique (CRESAC). Les activités du SOAC et du CRESAC portent sur l'accréditation des labos d'essais et d'étalonnage, les organismes de certification (entreprises, personnels, produits et services) ainsi que les organismes d'inspection et des vérificateurs environnementaux.

AVANTAGES DES NORMES

En général, l'utilisation des normes présente de nombreux avantages. Elles permettent des solutions optimales à des problèmes répétitifs et favorisent la communication et l'échange d'informations. L'utilisation des

normes favorise l'interchangeabilité, l'interopérabilité, la réduction de la diversité, la diffusion de technologies innovantes et plus durables, le transfert de technologies et le partage des connaissances ainsi qu'une facilitation de l'accès aux marchés. Les normes sont un gage de confiance et une base pour la vérification des réclamations (concernant la qualité), elles offrent une transparence du marché, par exemple en réduisant l'asymétrie de l'information et assurent la protection de la sécurité, de la santé, des biens et de l'environnement. Un autre avantage est celui du renforcement de l'effet de réseau et de la valeur des dispositifs interconnectés. Les normes servent aussi de base pour les règlements et les contrats, puisqu'elles peuvent être utilisées aussi bien par les acteurs privés que les pouvoirs publics. Dans le cas d'espèce, elles viennent en appui à la réglementation afin de traiter des problèmes de politique publique (santé, sécurité, environnement, etc.). Les acteurs privés quant à eux, peuvent les utiliser comme base de coopération technique et comme référence pour les accords juridiques sous forme de contrats.

ou fabriqués localement et mis en commerce. Cette structure a en plus la mission de promouvoir la gestion de la qualité ainsi que représenter la Côte d'Ivoire dans les instances régionales et internationales de normalisation.

Par ailleurs, elle élabore des normes dans tous les secteurs d'activité (Principe d'élaboration des normes axé sur les normes internationales et les comités techniques de normalisation), donne des informations sur les normes et la réglementation technique (Point d'information (PNI/OTC – OMC) et l'accès aux normes et à la réglementation).

Elle certifie également des produits (locaux, importés et exportés), appuie les entreprises en termes de conseils (Formation, Accompagnement, Audit etc), offre des services de veille normative et réglementaire, tout en préparant l'accès à la ZLECAF et aux marchés internationaux.

A ce jour, au niveau de la normalisation,

il est mis sur pied 28 commissions, 80 sous-commissions. 600 experts nationaux conduisent les travaux d'élaboration des normes. A cet effet, 3000 normes ivoiriennes ont été élaborées en plus de l'accès aux bases de plus de 60.000 normes.

Ainsi, 26 programmes de certification ont été mis en place. 15 entreprises et 33 produits bénéficient de la marque NI. 154 entreprises ont des produits certifiés, sans compter que plus de 1200 attestations et certificats de conformité sont délivrés chaque année. De même, plus de 200 produits sont certifiés chaque année et une dizaine de partenariats sont conclus avec des laboratoires dans le monde (CI, France, Espagne, Inde, Angleterre...) etc.

En sa qualité d'organisme de certification, elle est accréditée par l'organisme européen ACCREDIA, sous le numéro 276B. L'institution est également membre du Global Compact depuis plusieurs années.

CODINORM travaille avec des partenaires institutionnels tels que l'ISO, la CEDEAO, la SAE international, l'ASTM international, l'ANSI, l'IMANOR, l'organisation mondiale du commerce etc.

Pour ce qui est des perspectives, l'on peut noter le contrôle avant embarquement (SGS, Bivac, Intertek, Cotecna), le contrôle à destination ainsi que bien d'autres projets importants comme la certification du marché de gros de Bouaké, le projet d'appui à la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en collaboration avec la BRVM. A cette liste, l'on peut ajouter le projet de certification du Cacao durable en Côte d'Ivoire en collaboration avec le Conseil du Café et du Cacao et le projet de certification des cabinets de formation « Ni Service Formation » en collaboration avec le ministère en charge de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de promotion des PME

CODINORM
Côte d'Ivoire - Normalisation

NI
LA MARQUE NATIONALE DE CONFORMITÉ AUX NORMES

PVAN CODINORM

PLATEFORME D'ACCÈS AUX NORMES EN CÔTE D'IVOIRE.

WWW.PVANCODINORM.COM

ACCÈS AUX NORMES

CATALOGUE DE NORMES

VEILLE NORMATIVES

BOUTIQUE

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

ACCÉDEZ AUX NORMES DE TOUS LES DOMAINES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

1384

CODINORM

A structure for standardization and certification in Côte d'Ivoire



CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation) was created on 24 September 1992 by the private sector on the authorisation of the Council of Ministers on 26 August 1992. It is under the supervision of the Ministry of Commerce, Industry and Promotion of SMEs. It is the concessionary structure for standardisation and certification activities in Côte d'Ivoire.

It follows an activity concession agreement signed on 06 January 1995 between the State and the private sector, then renewed on 06 September 2016. This structure brings together private companies and the State of Côte d'Ivoire and has 279 member companies and members as of 11 November 2022. CODINORM has a staff of 45 people including 16 engineers and assimilated and a board of directors is composed of 23 members including 9 representatives of the State and 14 from the Private Sector.

CODINORM is also responsible for managing the national system of certification to standards made compulsory, and for ensuring the technical management of any system for verifying conformity to standards made compulsory for products imported, exported and/or manufactured locally and placed on the market. This structure also has the mission of promoting quality management and representing Côte d'Ivoire in regional and international standardisation bodies.

In addition, it develops standards in all sectors of activity (Principle of standards development based on international standards and technical standardisation committees), provides information on standards and technical regulations (Information point (PNI/TBT - WTO) and access to standards and regulations).

It also certifies products (local, imported and exported), supports

enterprises in terms of advice (training, coaching, auditing, etc.), offers standard and regulatory monitoring services, while preparing for access to the African continental free trade area and international markets.

What do standardization, certification and accreditation refer to ?

STANDARDIZATION

It is a specific sphere of activity which is suitable for establishing, in case of real or potential problems, provisions intended for common and repeated use. This activity concerns, in particular, the formulation, dissemination and application of standards. Standardization offers important advantages, in particular by making products, processes and services more suitable for their intended purposes, by preventing barriers to trade and facilitating technological cooperation.

CERTIFICATION

Regarding certification, it is a procedure by which a third party gives written assurance that a product, process or service are in line with specified requirements. Certification is a major strategic issue for companies facing increasingly fierce competition. There are four types of certification. The first is **product certification** (industrial and agri-food), which certifies that a product or capital good has certain specific characteristics that have been checked by a third-party body.

The **CERTIFICATION OF COMPANIES** (or of quality assurance systems) is the second type. This certifies that the quality management system complies with the standards of the ISO 9000 or ISO 14000 series.

It refers to external motivations (reduction in the number of customer audits, response to requirements formulated by the customer, etc.) .

We also **have people certification**. This certifies the competence of a person to perform specific tasks.

The fourth type is service certification. This recent notion of certification is the equivalent of product certification. It only makes sense if the service provided is characterizable, measurable and controllable and can be the subject of an objective description in a pre-established technical reference system.

ACCREDITATION

It is the procedure by which an authoritative body formally recognizes that an organization or individual is competent to perform specific tasks. Benefits of standards

Generally speaking, the use of standards has many advantages. They allow optimal solutions to repetitive problems and promote communication and the exchange of information. The use of standards promotes interchangeability, interoperability, reduction of diversity, diffusion of innovative and more sustainable technologies, technology transfer and knowledge sharing as well as facilitation of market access.

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Protéger et défendre le pouvoir d'achat des Ivoiriens

Le Conseil National de Lutte contre la Vie chère (CNLVC) est une structure née de la volonté du Gouvernement ivoirien de renforcer son dispositif institutionnel en matière de lutte contre la vie chère et de protection du pouvoir d'achat des consommateurs.



Le ministre Souleymane Diarrassouba en pleine inspection.

Le CNLVC est composé de trois instances. À savoir : le Conseil de Concertation qui est l'organe d'orientation politique. Il est présidé par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Patrick Achi. La deuxième instance est le Comité technique présidé par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, M. Souleymane Diarrassouba. Le Comité technique regroupe en son sein toutes les structures publiques que sont les ministères clés, les principales faitières du secteur privé telles que la CGECI et la FIPME et la société civile avec les Fédérations d'associations de consommateurs. Et enfin, la 3^e entité qui compose le CNLVC est le Secrétariat exécutif qui

est l'organe opérationnel, piloté par le Dr Ranie-Didice Bah-Koné.

La mission principale du CNLVC, dans la lutte contre la vie chère, est d'assurer une veille permanente sur les prix des produits et services de grande consommation. Suite à des études portant sur la composition du panier de la ménagère en Côte d'Ivoire, trois principaux postes de dépenses des Ivoiriens ont été identifiés. Ce sont l'alimentation, le logement et le transport. Une attention particulière est donc accordée au prix des produits alimentaires, singulièrement ceux de première nécessité, au logement ainsi qu'aux services de transport des personnes physiques et des biens, notamment des produits vivriers.

Le CNLVC est également un cadre d'échanges permanent entre les acteurs de la société civile représentée par les fédérations d'association des consommateurs, le Gouvernement et les opérateurs économiques. Ces fréquents échanges permettent de relever les difficultés que rencontrent les différentes parties prenantes et de recueillir les préoccupations des consommateurs, qui sont ensuite traduites en termes de recommandations au Gouvernement. Dans un second temps, une fois que les mesures de lutte contre la vie chère sont adoptées par le Gouvernement, le CNLVC a la charge de communiquer, de sensibiliser et de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures édictées par le Gouvernement.



Photo de sensibilisation à l'affichage des prix.

Coordination des comités locaux de lutte contre la vie chère

Au titre des exemples d'actions menées, le CNLVC à la charge de la coordination des comités locaux de lutte contre la vie chère. Sous la supervision du Secrétariat exécutif du Conseil National de Lutte contre la Vie chère, les Comités locaux de lutte contre la vie chère ont pour mission d'élaborer une stratégie locale de lutte contre la vie chère. À ce titre, ils sont chargés, dans leur région respective, de veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Présidés par les Préfets de région, les Comités locaux de lutte contre la vie chère sont installés sur l'ensemble du territoire national depuis le 28 juillet 2022.

Promotion du consommateur local

Inciter les Ivoiriens à consommer ce qui est produit localement est un axe de travail majeur de ce Conseil. Cela consiste à les amener à privilégier les produits locaux dans leur choix de consommation afin de réduire l'inflation importée et l'impact négatif des tensions internationales sur les prix

pratiqués sur nos marchés.

Respect des mesures de lutte contre la vie chère édictées par le Gouvernement ivoirien

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le Gouvernement a pris plusieurs mesures afin de protéger le pouvoir d'achat des Ivoiriens. Il s'agit entre autres de la subvention partielle des prix des produits pétroliers, notamment le gasoil, afin d'éviter l'impact sur le coût de la vie; du plafonnement des prix de certains produits de grande consommation; de l'élargissement de la liste des produits et services soumis à la réglementation de la concurrence et des prix de 4 à 21 catégories. Il convient de citer également, l'instauration de l'autorisation pour l'exportation des produits vivriers de grande consommation; l'intensification de la communication, en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation ainsi que l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international ou encore le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés.

Le CNLVC veille scrupuleusement au respect et à l'application de ces mesures.

Information sur la disponibilité des produits et des prix moyens du marché

Informers les consommateurs sur la disponibilité des produits de grande consommation, sur les coûts moyens du marché et les questions majeures en lien avec la consommation, telles sont des actions de communication que le Conseil a initiées. Pour ce faire, le CNLVC produit et diffuse des émissions TV (C'est combien? et Le Consommateur) ainsi qu'un bulletin d'information hebdomadaire intitulé « Échos des marchés ».

Défense des droits des consommateurs

En étroite collaboration avec les associations de consommateurs, le CNLVC travaille à la promotion des droits des consommateurs. Refuser de payer plus cher lorsque les prix sont plafonnés, faire valoir ses droits en cas de litige avec un commerçant ou encore obtenir réparation lorsqu'on se sent lésé au cours d'une transaction commerciale, tels sont les aspects de la défense des droits des consommateurs sur lesquels travaille le CNLVC.

THE NATIONAL COUNCIL FOR THE FIGHT AGAINST HIGH COST OF LIVING

Protecting and defending the purchasing power of the ivoirian population

The National Council for the Fight against High Costs (CNLVC) role is to strengthen the institutional system in the fight against high costs and the protection of consumer purchasing power.



The main mission of the CNLVC in the fight against the high living cost is to ensure a permanent watch on the prices of consumer goods and services.

The CNLVC involves three bodies. We have the Collaborative Council, which is the political orientation body. It is chaired by the Prime Minister, Head of Government, Mr. Patrick Achi. The second body is the Technical Committee chaired by the Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs, Mr. Souleymane Diarrassouba. The Technical Committee brings together all the Government key ministries departments, the main umbrella associations of the private

sector such as the CGECI and the FIPME, civil society and the Federations of consumer associations. The third entity is the Executive Secretariat, which is the operational body, led by Dr. Ranie-Didice Bah-Koné.

The main mission of the CNLVC, in the fight against the high cost of living, is to oversee the prices of consumer goods and services.

The local Coordination committees for the fight against high cost of living

Under the supervision of the Executive Secretariat of the National Council for the Fight against High Cost of Living,

the local committees have to develop local strategies to fight against high cost of living.

Promoting local consumption

Encouraging the Ivorian population to consume local production is a major challenge of this Council. This consists in promoting local products and therefore reducing the impact of international crisis on pricing strategy due to inflation.

Compliance with the measures to address the high cost of living issued by the Ivorian Government

As part of the fight against the high cost of living, the Government has taken several measures to protect the purchasing power of the Ivorian population. These include, among other things, the partial subsidization of petroleum products prices, in particular diesel, in order to avoid the impact on the cost of living; price ceiling of some consumer products; expanding the list of products and services subjected to competition and price regulation from 4 to 21 categories...

Information on product availability and average market prices

The Council has initiated some communication actions related to the availability of mass consumption goods, their average costs and the main issue related to consumption.

Consumer rights advocacy

In close collaboration with consumer associations, the CNLVC promotes consumer rights. This role involves not only the sensitization of the consumer to pay the right price but also the assistance in case of conflict with traders.



1^{ère} Puissance Patronale Indépendante Ivoirienne

LE GUICHET UNIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (GUCE)

Un outil complet et performant pour la dématérialisation des procédures du commerce extérieur

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) est né de la volonté de l'État de Côte d'Ivoire de contribuer au processus global d'amélioration de l'environnement des affaires et à la facilitation des échanges. Depuis 2019, la gestion, l'exploitation et la poursuite du développement du Guichet Unique du Commerce Extérieur sont assurées par GUCE Côte d'Ivoire (GUCE CI), structure sous la tutelle technique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME.

Le projet du GUCE entamé depuis 2013 a consisté à mettre en place graduellement une plateforme informatique composée de plusieurs modules permettant aux opérateurs qui participent au commerce et au transport, de communiquer des informations et de délivrer au moyen de procédures simplifiées et dématérialisées, des documents normalisés en un seul point d'entrée, afin de satisfaire toutes les formalités requises pour les importations, les exportations et le transit.

L'objectif visé par la plateforme unique intégrale d'échanges qu'est le GUCE est la simplification, la facilitation des procédures d'importation et d'exportation ; la dématérialisation des documents et la réduction des coûts, des délais et des déplacements. Cette plateforme permet également la sécurisation du commerce ainsi que des recettes de l'État ; le respect de la réglementation et la centralisation des données du commerce.

Rappel de la situation antérieure à la mise en place du GUCE

La situation avant la mise en œuvre du guichet unique se caractérisait par une multitude de processus circonscrits à l'intérieur de chacune des entités partie prenante au commerce extérieur qui ne communiquaient pas entre elles. Cela se traduisait par le fait qu'il n'y avait pas d'échanges d'informations entre les administrations avec comme corollaire, un manque de coordination entre les activités. Les procédures étaient manuelles, si bien que les démarches étaient longues. Ce qui obligeait

les usagers à effectuer beaucoup de déplacement entre les administrations. Le fait que le système ne soit pas informatisé est l'une des raisons pour lesquelles il n'y avait pas de statistiques fiables puisque chaque structure gérait sa propre base de données.

Réformes majeures et gains réalisés avec l'avènement du GUCE

Le Portail du GUCE

Le portail du GUCE mis en place est accessible à travers Internet, il offre un accès public au portail fournissant aux utilisateurs, notamment les opérateurs économiques, une fenêtre pour obtenir toutes les informations dont ils ont besoin pour le commerce extérieur (le tarif douanier, les listes de codification, la tarification et les procédures à suivre). Grâce au lien disponible, ceux-ci peuvent sans se déplacer, accéder directement au Portail Webb d'Informations Commerciales (PWIC).

Le second type, est un accès privé sécurisé grâce à un login et un mot de passe délivrés par la société GUCE CI. Les opérateurs économiques ayant des démarches administratives à effectuer peuvent faire leur soumission électronique de documents administratifs à tout moment et faire le suivi en ligne du traitement de leurs dossiers sans se déplacer.

Ainsi, le traitement des opérations commerciales à travers les modules mis à la disposition des utilisateurs se fait de façon dématérialisée. Les identifiants de chaque utilisateur sont soumis à des vérifications croisées pour garantir la cohérence et la traçabilité, ce qui

minimise les erreurs et la fraude.

Les modules du GUCE

Il en existe 9 au total.



Guy Serge MANOUAN, DG du GUCE - Côte d'Ivoire : (de DG KOIZAN)

Le module de Transaction commerciale

La demande de transactions commerciales génère la création de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) qui est un document de pré-déclaration pour informer sur l'intention d'importer. Ce module permet à l'opérateur d'obtenir en une seule soumission à travers le GUCE la domiciliation de sa facture commerciale auprès de sa banque et l'autorisation d'importation délivrée par le Ministère du Commerce.

La réglementation exige de faire une demande de FDI obligatoire pour toute commande supérieure ou égale à 500 000 FCFA.

La mise en œuvre de la FDI qui est née de la fusion de deux documents à savoir la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI) du ministère en charge du Commerce et la Déclaration Anticipée d'Importation (DAI) délivrée par les services douaniers, a permis de réduire le nombre de document requis à l'import.

Le module de gestion des autorisations et engagement de change (e-Forex) permet la levée des autorisations ou des engagements de change et l'autorisation du paiement des factures d'importation ou de domicilier les factures à l'exportation. Ce module qui permet de retracer le processus

de sortie et celui du rapatriement des devises dans les banques commerciales ainsi que leurs cessions à la BCEAO, est utilisé pour se conformer aux exigences du ministère de l'Économie et des Finances pour l'import et l'export des marchandises hors des pays de l'UEMOA.

Cette réforme réalisée à travers le GUCE permet un suivi plus strict des devises effectivement rapatriées et une sécurisation des recettes de l'État. L'entrée de devises de la part de l'acheteur étranger en échange des marchandises exportées est garantie par l'apurement du processus dans le GUCE avec la réconciliation de l'attestation d'exportation.

Le module de délivrance des licences (e-Licence) permet aux opérateurs d'obtenir via le GUCE toutes les autorisations et certificats exigés (selon le type de marchandise) et nécessaires au bon traitement du dossier d'importation ou d'exportation, en respectant le cadre légal instauré en Côte d'Ivoire.

Ce module majoritairement utilisé par les ministères techniques (Santé, Agriculture, Ressources Animales et Halieutiques, Commerce et Industrie, Défense) permet de travailler sur des données électroniques stockées dans une même base de données, consultables facilement et mis à jour en temps quasi réel, d'où le gain de temps.

Le module du certificat d'assurance permet d'émettre les certificats d'assurance utilisés pour l'importation des marchandises à des fins commerciales et industrielles. L'assurance locale de la marchandise étant obligatoire en Côte d'Ivoire, cette réforme a permis de dématérialiser dans le GUCE la démarche pour l'obtention du certificat. L'opérateur effectue sa demande en ligne auprès de sa compagnie d'assurance ou de son courtier en assurance sans se déplacer.

Le module du phytosanitaire (e-phyto) fournit le certificat requis pour l'exportation de produits végétaux. La demande de certificat phytosanitaire se fait directement à



travers le GUCE. Cette demande est mise via la plateforme, à la disposition du ministère concerné qui délivre l'autorisation en ligne via le GUCE. L'opérateur est alors prévenu toujours à travers le système, que son certificat est disponible.

Le module du manifeste est la première réforme lancée en connexion avec le SYDAM (système de la Douane) et principalement utilisé par les transporteurs et les consignataires pour déposer les manifestes et leurs

titres de transport.

Pour mémoire, avant l'avènement du GUCE, les transporteurs devaient fournir plusieurs manifestes (électronique pour le SYDAM et papier pour les autres acteurs), ce qui engendrait de multiples ressaisies et, par conséquent des risques d'erreurs. Grâce à cette réforme, le module du GUCE se charge d'envoyer l'unique manifeste reçu vers les structures utilisatrices. Les systèmes informatiques des différents partenaires sont mis à jour en temps réel. Ce

module est interconnecté avec la douane (SYDAM), les ports d'Abidjan et de San Pedro, ainsi que l'aéroport d'Abidjan.

Le module de la déclaration en douane (e-SAD) permet aux transitaires de liquider leurs déclarations en douane en passant par le GUCE. Ce module étant interconnecté avec la douane (SYDAM) permet donc de réutiliser des informations déjà existantes dans le GUCE de façon à ne pas avoir à ressaisir la totalité des informations demandées lors de la transmission d'une déclaration au SYDAM.

Les systèmes informatiques des différents partenaires sont mis à jour en temps réel, d'où le gain de temps.

Perspectives : une plus forte implication des ministères techniques et autres parties prenantes

Des avancées majeures sont enregistrées dans le cadre de la mise en place du Guichet et l'on peut envisager la mise en œuvre d'une panoplie de projets pour son amélioration, en vue de l'atteinte de l'objectif de l'avènement d'un guichet unique intégral national. Ces réformes seront réalisées grâce à une plus forte implication des ministères techniques et autres parties prenantes pour la validation et l'utilisation des solutions déployées ou à déployer.

Le GUCE en chiffres

Les activités du GUCE sont en croissance et en amélioration constantes depuis le début de l'implémentation de l'outil. Ainsi, il existe 2 types d'acteurs ayant des accès privés : les sociétés privées (Assureurs, Banques, commissionnaires, consignataires, courtiers, les sociétés d'import-export ...) cumulent 8 235 accès de 2013 à 2021 dont 1 023 créés en 2021. Les organismes internationaux et d'État (Ministères, Douanes, PAA, OIC, BCEAO...) quant à eux, cumulent 530 comptes utilisateurs de 2013 à 2021.

100% des demandes de FDI se font via le GUCE avec un délai moyen de traitement inférieur à 2 heures de temps contre plus de 48H avant. Un total de 175 019 FDI cumulant une valeur de 10 480 Milliards de FCFA

a été validé en 2021.

Sur toute l'étendue du territoire national, 28 banques ont traité un total de 110 904 demandes d'autorisations de change et 64 635 demandes d'engagements de change sur l'année 2021.

Le nombre de licences demandées par les opérateurs à travers le GUCE en 2021 est de 30 514.

A ce jour, plus de 35 000 contrats d'assurances ont été créés via le GUCE et plus de 430 000 certificats d'assurance ont été émis à travers le guichet en 2021. Les données sont très stables entre 2020 et 2021 en termes de volume et de valeur.

L'on enregistre 34 312 demandes de certificats phytosanitaires traitées à travers le GUCE au cours de l'année 2021 avec une augmentation de 16.42 % par rapport à 2020.

Sur les 8 123 manifestes gérés en Côte d'Ivoire sur l'année 2021, l'on enregistre un taux de saisie de 51,71% dans le GUCE, le reste étant saisi directement dans le système de la douane.

Toujours en 2021, l'on a enregistré 169 215 demandes de RFCV, avec une hausse de plus de 14 % par rapport à 2020, ce qui est logique au regard de l'augmentation de presque 25 % des demandes de FDI entre 2020 et 2021.

Le module de la demande de certificat de valeur permet aux opérateurs d'utiliser les informations communiquées lors de la demande de l'intention d'importation (FDI) pour la soumission du rapport de classification en ligne de leur dossier. Après soumission par l'opérateur, le dossier est mis à la disposition de la Direction de l'Analyse des Risques du Renseignement et de la Valeur (DARRV) en vue de l'émission du Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV).

Cette réforme autorisant la saisie unique d'information à travers le GUCE est totalement dématérialisée et simplifie les démarches pour les usagers.

Le module du Certificat de Conformité établit une connexion directe entre le GUCE et les quatre (4) prestataires de vérification désignés par l'État afin de permettre une transmission en temps réel du document de Certificat de Conformité. L'entrée en vigueur du programme de vérification de la conformité (VOC) des produits importés en 2019, mis en œuvre par le ministère en charge du Commerce, fait du certificat de conformité (COC) un document exigible dans le cadre des formalités d'importation.

THE SINGLE WINDOW FOR FOREIGN TRADE (GUCE)

A complete and efficient tool for the dematerialization of foreign trade procedures

The Single Window for Foreign Trade (GUCE) was created to meet the desire of the State of Côte d'Ivoire to contribute to the overall process of improving the business environment and facilitating trade. Since 2019, the management, operation and further development of the Single Window for Foreign Trade have been carried out by GUCE Côte d'Ivoire (GUCE CI), a structure under the technical supervision of the Ministry of Trade, Industry and Promotion of SMEs.

The objective of the single integral exchange platform that is the GUCE is the simplification and facilitation of import and export procedures; the computerization of documents and the reduction of costs, times and travel. This platform also makes it possible to secure trade as well as State revenue; compliance with regulations and centralization of trade data.

The situation before the setting up of GUCE

The situation before the implementation of the single window was dominated by multiple processes in different departments involved in foreign trade. This resulted in lack of information exchange between the administrations, resulting in a lack of coordination of activities. It was a red tape process which involved long time.

Major reforms and GUCE related benefits

GUCE single Windows

The GUCE portal is accessible through the Internet. It offers needed information related to foreign trade (customs tariff, codification lists, pricing and procedures) to users, mainly economic operators. Thanks to the available link, they can directly access the Commercial Information website gateway (PWIC). The second portal is a secure private access using a login and password issued by GUCE CI. Economic operators having administrative procedures to carry out can submit their administrative documents electronically at any time and monitor the processing of their files online.

GUCE modules

There are 9 modules.

The commercial transaction module: the request for commercial transactions generates the creation of the Import Declaration Sheet (FDI) which is a



pre-declaration document to inform about the intention to import. This module allows the operator to obtain in a single submission through the GUCE the domiciliation of his commercial invoice with his bank and the import authorization issued by the Ministry of Commerce. The regulations require making a mandatory FDI request for any order greater than or equal to 500,000 FCFA.

The foreign exchange authorization and commitment management module (e-Forex) allows the issuance of foreign exchange authorizations or commitments and the authorization of the payment of import invoices or the

domiciliation of export invoices.

The module for issuing licenses (e-License) allows operators to obtain via the GUCE all the authorizations and certificates required (depending on the type of goods) and necessary for the proper processing of the import or export file, respecting the legal framework established in Côte d'Ivoire.

The insurance certificate module allows issuing the insurance certificates used for the importation of goods for commercial and industrial purposes.

The phytosanitary module (e-phyto) provides the certificate required for the

Perspectives : Greater involvement of technical ministries and other actors

Major progress has been recorded in the context of the implementation of the single windows and we are planning to implement a range of projects. These reforms will be carried out thanks to a stronger involvement of the technical ministries and other actors for the validation and use of the solutions deployed or to be deployed.

export of plant products. The request for a phytosanitary certificate is made directly through the GUCE.

The manifesto module is the first reform launched in connection with the SYDAM (Customs system) and mainly used by carriers and consignees to submit manifests and their transport tickets.

The customs declaration module (e-SAD) allows freight forwarders to deal with their customs declarations through the GUCE. This module being interconnected with customs (SYDAM) therefore makes it possible to re-use existing information in the GUCE so as not to have to re-enter all the information requested when transmitting a declaration to SYDAM.

The value certificate application module allows operators to use the information provided during the import intention application (FDI) for the submission of the online classification report of their file.

The Certificate of Compliance module establishes a direct connection between the GUCE and the four (4) verification providers designated by the State in order to allow real-time transmission of the Certificate of Compliance.

LANEMA

Acteur clé de la métrologie en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'ouest

Le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par le décret N°2012-1006 du 17 octobre 2012 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du LANEMA.

En 1993 et 2009, il a été désigné respectivement Laboratoire officiel de la Répression des Fraudes par l'arrêté N° 058 du 07 juin 1993 du ministère du Commerce et de l'Industrie et Laboratoire d'Etalonnage Régional (LER) dans la Grandeur Pression par l'UEMOA.

Le LANEMA apparaît comme un acteur clé de la Métrologie en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest (l'UEMOA et la CEDEAO).

Ses missions principales sont d'effectuer des études, des recherches, des analyses et des essais relatifs au contrôle de la qualité, à la maintenance aéronautique et à l'assistance technique aux entreprises et de participer à la formation permettant la promotion de l'industrie. Ce laboratoire est chargé d'appliquer la réglementation en matière de normalisation, de certification, d'accréditation, d'évaluation de la conformité et de métrologie. Il a aussi à charge d'effectuer, à la demande des services administratifs, des organismes de droit public et des personnes physiques ou morales de droit privé, des contrôles de qualité et de conformité aux normes et réglementations.

Il a pour objectifs de protéger le consommateur ; apporter un appui au développement industriel ; résoudre la problématique liée aux Obstacles Techniques au Commerce ; garantir la qualité des produits livrés sur le marché et contribuer à la sûreté et à la certification de l'Aéroport International Felix Houphouët Boigny.

A travers ses missions régaliennes, le LANEMA est, à l'évidence, un véritable appui au secteur industriel. Le Laboratoire s'appuie sur quatre



Prof. Koné Mawa, directrice générale de Lanema.

directions techniques à savoir : la Direction des Essais et Analyses (DEA), la Direction de la Métrologie et des Contrôles Techniques (DMCT), la Direction de la Qualité, Formation, recherche et Développement (DQFRD) et la Direction de l'Aéronautique. Il se veut être également le Laboratoire d'Analyses, d'Essais et de Métrologie de référence de l'UEMOA et en Afrique noire subsaharienne.

Afin de démontrer sa compétence et rassurer ses différents partenaires quant à la fiabilité et la qualité de ses prestations, le LANEMA s'est engagé depuis 2016 dans une démarche d'accréditation de ses laboratoires.

Ceci a abouti à l'accréditation ISO/IEC 17025 de ses Laboratoires « Eaux et Environnement » sur la matrice



« Assurer la qualité pour garantir votre compétitivité et votre sécurité »

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS DE QUALITE, DE METROLOGIE ET D'ANALYSES



ANALYSES METROLOGIE - ESSAIS

AERONAUTIQUE FORMATION ASSISTANCE - CONSEIL

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Autoroute d'Abobo, entre la Société SONITRA et l'Université Nangui Abrogoua

BP V 174 Abidjan, site web : www.lanema.ci

Tel. : +225 01 43 11 01 01 +225 01 43 11 07 07

« Eau de consommation » et en « Métrologie graKdeur Températures ». D'autres projets d'accréditation sont en cours tels que la microbiologie, la Chimie Alimentaire et dans les autres grandeurs en Métrologie.

Pour accomplir véritablement cette mission, ce laboratoire peut compter sur son personnel technique compétent, formé pour la plupart dans les grandes écoles et universités nationales et internationales. Acteur incontournable dans l'Infrastructure de la Qualité, le LANEMA mène des actions concrètes dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon. Cela en synergie avec les administrations publiques telles que le Comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLS), la Direction de la Métrologie, de la Qualité et de la Répression des Fraudes du ministère du Commerce, de Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM), de la Douane etc.

Aussi, peut-il se prévaloir d'avoir des partenaires au développement qui l'assistent et l'accompagnent dans ses missions. Il s'agit entre autres, du Projet d'Appui et de Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI), de l'ONUDI, de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et du Physikalisch-Technische Bundesanstalte (PTB) Institut National de Métrologie de la République d'Allemagne.

Le renforcement des capacités des agents et la mise à disposition d'équipements de pointe sont entre autres des appuis considérables.

Cet institut entend maximiser ses acquis en termes d'équipements et accompagner le Plan National de Développement 2021-2025 à travers son pilier I portant sur l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes. A ce niveau, au titre des actions prioritaires dont il est partie prenante, l'on peut citer deux actions, il s'agit de l'action 1. 03. 11. 3 portants sur l'optimisation du dispositif d'intervention en matière d'industrialisation (Fonds d'industrialisation, Agence bureau...) et de l'action 1. 03. 2.2. I, de l'amélioration du niveau de qualité des produits des

industries « Made In Côte d'Ivoire

Le LANEMA qui est une référence en métrologie au niveau de l'UEMOA dans la grande pression est également reconnue comme institution de Métrologie par la CEDEAO/PTB. En cultivant des valeurs d'engagement,

d'esprit d'équipe, de fiabilité, de professionnalisme et de satisfaction totale du client. Ce laboratoire de référence, dont la directrice générale est le Prof. Koné Mawa entend assurer la qualité pour garantir la compétitivité et la sécurité à tous ceux qui le sollicitent.

LANEMA

Key actor in the field of Metrology in Côte d'Ivoire and West Africa

The National Laboratory for Quality Testing, Metrology and Analysis (LANEMA) is a state owned Industrial and Commercial company (EPIC) by order No. 2012-1006 of October 17, 2012. This order specifies the Assignment, Organization and Operation of LANEMA.

In 1993 and 2009, LANEMA was respectively designated Official Laboratory for the Repression of Fraud by order NO 058 of June 07, 1993 of the Ministry of Trade and Industry and Regional Calibration Laboratory (LER) in the Pressure Quantity by WAEMU. LANEMA appears as a key player in Metrology in Côte d'Ivoire and West Africa (WAEMU and ECOWAS).

LANEMA main missions are not only to carry out studies, research, analyzes and tests relating to quality control, aeronautical maintenance and technical assistance to companies, but also to participate in training allowing the development of the industry. It is responsible for applying the regulations in terms of standardization, certification, accreditation, conformity assessment and metrology. It is also responsible for carrying out, at the request of administrative services, public law bodies and natural or legal persons under private law, quality controls and compliance with standards and regulations.

The objectives of LANEMA are to protect the consumer; provide support for industrial development; resolve the issue related to Technical Barriers to Trade; guarantee the quality of products delivered to the market and contribute to the safety and certification of Felix Houphouët



Boigny International Airport. As such, LANEMA is, obviously, a real support to the industrial sector. The Laboratory relies on four technical departments, namely: the Department of Tests and Analysis (DEA), the Department of Metrology and Technical Controls (DMCT), the Department of Quality, Training, Research and Development (DQFRD) and the Aeronautics Department. LANEMA also wants to be the Reference Analysis, Testing and Metrology Laboratory in WEAMU zone and in sub-Saharan Africa.

In order to demonstrate its skills and reassure its various partners about the reliability and quality of its services, LANEMA has been committed since 2016 to an accreditation process for its laboratories.



Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

Un Outil au service de l'artisanat



**La CNMCI propose des métiers pratiques,
des formations accessibles à travers
son réseau de Maîtres Artisans.**



27 22 41 47 38 | 01 03 93 87 46



<https://www.cnmci.ci>



chambrenationaledemetiers@cnmci.ci

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

P110-P111

SANTÉ DE L'ÉCONOMIE

P114-P119

Indicateurs

BUSINESS ENVIRONMENT

P112

ECONOMIC HEALTH

P119-P122

Indicators

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU SECTEUR FRUITS ET LÉGUMES

Le LANEMA et les acteurs des filières mangue et ananas reçoivent du matériel



230 millions FCFA, c'est le coût de l'important lot de matériels remis au Laboratoire national d'essais, de qualité, de métrologie et d'analyses (LANEMA) et aux cadres de concertation de l'ananas et de la mangue, le mardi 20 décembre 2022, dans les locaux du laboratoire à Abobo.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a procédé à la remise et a souligné le précieux apport de la filière des fruits et légumes dans le développement de l'industrie locale de transformation. Toute chose qui justifie l'engagement du Gouvernement à accompagner ce secteur qui épouse parfaitement la vision du Président de la République de développer l'industrie, afin de servir de fer de lance à la transformation structurelle de l'économie.

« Ces équipements composés notamment de matériels roulants, de matériels agricoles et de matériels électriques sont acquis au profit des acteurs de la transformation et des producteurs », a-t-il indiqué, avant de préciser qu'ils contribueront à renforcer les capacités des différentes structures bénéficiaires.

Ces équipements ont été acquis dans le



Le ministre Souleymane Diarrassouba remettant les différents dons.

cadre du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel (PARCSI) financé par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et le Gouvernement ivoirien.

Lors de son allocution, le Ministre a salué l'appui de la BAD, à travers le projet PARCSI qui a permis de mener diverses activités au profit du renforcement de l'infrastructure de la qualité notamment du LANEMA et des filières mangues et ananas, pour un montant total de 1 milliard 730 millions Fcfa, dont 1 milliard 110 millions Fcfa au profit des filières ananas et mangue sur la durée du Projet.

« L'activité liée à l'acquisition des équipements au profit de la filière fruits et légumes intervient à la suite de la réalisation de l'étude diagnostique des infrastructures et équipements de la filière qui a permis d'identifier un certain nombre d'équipements à acquérir en vue de les mettre à disposition des acteurs », a expliqué le Ministre Souleymane Diarrassouba. Qui a exhorté les opérateurs des filières fruits et légumes à transformer leurs produits pour optimiser la valeur ajoutée de leurs productions et à s'inscrire dans la démarche de labélisation de leurs produits.

APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Des entreprises reçoivent leurs certificats qualité

40 entreprises de divers secteurs d'activité accompagnées dans le cadre du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel (PARCSI) avec l'appui de l'ADCI, ont reçu officiellement leurs certificats qualité, lors d'une cérémonie présidée par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, au Sofitel Hôtel Ivoire.

« Les enjeux de cette cérémonie portent sur l'aboutissement d'une longue démarche d'amélioration pour les entreprises, ainsi que sur la garantie de la qualité de leurs produits et services pour l'amélioration de leur performance, la sécurité et la satisfaction des consommateurs », a indiqué le Ministre Souleymane Diarrassouba, avant de se féliciter de l'aboutissement de ce programme de certification qualité.

Pour monsieur le Ministre, en effet, la qualité est un élément majeur de la compétitivité des produits et services, d'autant plus qu'elle contribue à la protection des populations et de l'environnement. Cependant, il a regretté que le déficit de qualité des produits et des services dans les économies africaines constitue un frein au développement d'un secteur industriel dynamique et à leur participation au commerce mondial.

« Il ne peut y avoir de véritable

développement industriel sans une infrastructure de la qualité performante et efficace qui permet à nos pays de saisir les opportunités offertes par le commerce régional et mondial. La qualité, désormais indispensable, est devenue un outil incontournable pour accéder aux marchés de plus en plus concurrentiels et constitue, à cet égard, un enjeu stratégique pour nos économies », a ajouté le Ministre Souleymane Diarrassouba.

A cet effet, il a rappelé que le Gouvernement ivoirien a fait de la promotion de la qualité et de la normalisation l'une des priorités dans le Programme National de Développement (PND) 2021-2025. A ce titre, le Gouvernement travaille avec ardeur à améliorer le niveau de la qualité des produits « Made in Côte d'Ivoire » et à promouvoir la certification de la qualité des produits manufacturés et l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME n'a pas manqué de noter que le Gouvernement assure la promotion des meilleures entreprises inscrites en démarche qualité, par l'attribution du Prix Ivoirien de la Qualité et du Prix d'Excellence de l'industrie et apporte des appuis directs aux entreprises, ainsi qu'aux structures

en matière de démarche qualité grâce au déploiement du Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI).



Le ministre Souleymane Diarrassouba a présidé la cérémonie.



Photo de famille.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT OF THE FRUIT AND VEGETABLE SECTOR

LANEMA and actors of the mango and pineapple sectors receive equipment

The National Laboratory for Testing, Quality, Metrology and Analysis (LANEMA) and the pineapple and mango consultation executives have received equipments of 230 million FCFA, on Tuesday, December 20, 2022, at the laboratory premises in Abobo.

The Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs handed over the equipment and underlined the valuable contribution of the fruit and vegetable sector in the development of the local processing industry. This justifies the Government's commitment to support this sector.

This equipment, composed of rolling stock, agricultural and electrical equipment, was acquired under the Support Project for Strengthening the Competitiveness of the Industrial Sector (PARCSI) financed by the African Development Bank Group (AfDB) and the Ivorian Government.

During his speech, the Minister praised

the support of the AfDB, through the PARCSI project, which has made it possible to carry out various activities for strengthening the quality of infrastructure, in particular LANEMA and the mango and pineapple sectors. A total amount of 1 billion 730 million CFA francs, including 1 billion 110 million CFA francs for the benefit of the pineapple and mango sectors over the duration of the Project were invested.



SUPPORT FOR THE COMPETITIVENESS OF THE PRIVATE SECTOR

Quality certificates to companies

40 companies from various sectors of activity supported as part of the Support Project for Strengthening Competitiveness of the Industrial Sector (PARCSI) with the support of the ADCI, officially received their quality certificates, during a ceremony chaired by the Minister of Commerce, Industry and Promotion of SMEs, at the Sofitel Hotel Ivoire.

For the Minister, in fact, quality is a major factor in the competitiveness of products and services, especially since it contributes to the protection of populations and the environment. However, he regretted that the lack of quality of products and services in African economies constitutes a real obstacle to the development of a dynamic industrial sector and their participation in world trade.

The Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs noted that the Government promotes the best companies in terms of quality, by awarding the Ivorian Quality Prize and the 'Industry Excellence and provides direct support to companies, as well as

structures in terms of quality approach through the deployment of the Support Project for Strengthening the Competitiveness of the Industrial Sector (PARCSI).



Faites un saut dans le digital avec la Carte de Commerçant



- ACCEPTER LES PAIEMENTS
- PAYER DES ACHATS
- PAYER DES FACTURES
- RECEVOIR ET ENVOYER
- FAIRE DES RETRAITS
- PAYER LES TAXES



« AU CARREFOUR DU TERROIR »

Une 3^{ème} édition sous la thématique de l'accès aux équipements



Le ministre Adjoumani visitant les stands.

Les lampions se sont éteints sur la 3^e édition de la foire dénommée « Au Carrefour du terroir » - ACAT 2022, qui s'est tenue du 12 au 17 décembre, à la Sorbonne dans la commune du Plateau. Ce rendez-vous annuel des agro transformateurs, a été initié par la Chambre nationale d'agriculture et mis en œuvre par la Boutique paysanne Côte d'Ivoire.

Cette foire qui a avait pour thème : « La problématique de l'accès aux équipements » s'est tenue sous la co-présidence de la ministre Nassénéba Touré de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, et du ministre Souleymane Diarrassouba du Commerce, de l'industrie et de la Promotion des PME. Le ministre d'Etat, ministre ivoirien de l'Agriculture et du Développement durable M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a procédé à l'ouverture de l'ACAT 2022, dont l'objectif principal était d'offrir un cadre de promotion des produits locaux, de favoriser les échanges et créer des opportunités d'affaires entre les opérateurs, afin de d'accroître le taux de transformation.

Le ministre d'Etat, en sa qualité de parrain de cette cérémonie a expliqué

que cette foire était une opportunité pour les acteurs du secteur agricole, qui permet de mettre en lumière la richesse et la diversité d'une communauté agricole plurielle. A cet effet, il a adressé ses félicitations aux organisateurs de ce rendez-vous annuel agricole.

Revenant sur la problématique de l'accès aux équipements, le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani a fait savoir que la vision du président Alassane Ouattara, est d'insuffler une croissance économique forte basée entre autres sur la transformation de nos produits locaux pour le bien-être des populations. Selon lui, le Programme national d'investissement agricole (PNIA2) élaborée pour booster la transformation des produits nationaux, en est une parfaite illustration. « (...) Nous avons confiance en l'avenir et sommes persuadés que nous y parviendrons avec le concours de tous », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « Je suis fier de vous, de votre mobilisation et détermination autour de la Boutique paysanne et de cette foire dont les conclusions devront permettre de développer des mécanismes pouvant faire bénéficier au

plus grand nombre d'acteurs agricoles, du matériel de pointe afin de réduire la pénibilité du travail et accroître la productivité ».

Le ministre Kobenan Adjoumani a saisi l'opportunité de cette rencontre pour rendre un vibrant hommage aux femmes : « Mesdames, vous êtes celles qui font bouger les choses au sein de la chaîne des valeurs. (...), les principales actrices de la transformation de nos produits. Mesdames, voyez combien vous êtes précieuses », a-t-il insisté avant d'inviter les Ivoiriens à consommer les produits issus de la transformation locale qui sont aussi de qualité.

De son côté, la ministre Nasseneba Touré, co-présidente de cette cérémonie, a salué les responsables de la Chambre Nationale d'Agriculture, promoteurs de cette activité, tout en souhaitant sa décentralisation dans les chefs-lieux de régions du pays, en vue d'en faire un évènement national.

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a tenu à saluer l'engagement de la gent féminine « (...) chères sœurs, dans le domaine de la transformation, vous êtes une fierté pour les femmes de Côte d'Ivoire car vous confirmez chaque jour, la place de choix de la femme dans toutes les valeurs de la filière agricole », a-t-elle insisté. Avant de soutenir que l'autonomisation et l'émancipation économique de la femme passe par la création de conditions favorables à leurs activités dans le domaine agricole.

S'agissant de leurs conditions de travail, la ministre a souligné le manque criard de matériels de transformation, l'accès aux financements, la formation etc. « Les solutions à apporter doivent être holistiques et dans la synergie d'actions des ministères techniques », a-t-elle affirmé, avant de s'engager à faire la promotion des produits agricoles transformés. Elle a sensibilisé les populations à consommer massivement ces produits, pour que naissent des championnes nationales de l'agro

transformation en Côte d'Ivoire. M. Bamba Sindou, président de la Chambre Nationale d'Agriculture, et par ailleurs président du comité de pilotage, a indiqué que cette édition se veut culturelle, commerciale, promotionnelle, mais aussi relationnelle. « C'est aussi et surtout un cadre de réflexions sur les thématiques pertinentes traitant des problématiques concernant la transformation structurelle du secteur agricole », a-t-il ajouté.

Mme Flore Kouassi Lago, PCA de la boutique paysanne, et commissaire générale de l'ACAT, a confié que la foire est le prolongement de la « Boutique paysanne » qui regroupe environ 260 sociétés coopératives et PME. C'est pourquoi, estime-t-elle, l'organisation et l'encadrement du secteur informel de la petite transformation agricole, des TPE, PMI et PME de l'Agro transformation peuvent réduire significativement le chômage et améliorer le niveau de vie des Ivoiriens. Elle a poursuivi en remerciant le ministre d'Etat Kobenan Koumassi Adjoumani pour ses efforts en vue de développer le secteur agricole ivoirien.

Les principales innovations pour cette 3^e édition ont porté sur l'implication d'autres chambres consulaires, la visite d'une unité de transformation et la participation de la région Auvergne Rhône-Alpes (France) représentée par MM. Philippe Meunier, vice-président, Jeremy Thien, conseiller régional et président du Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand. Sans oublier la participation de la région du Bélier représentée par M. Pascal Kouassi Yéboué.

Cette foire avait pour cible entre autres, les transformateurs, les équipementiers nationaux, régionaux et internationaux ainsi que les partenaires techniques et financiers.

INVESTISSEMENT

Un apport financier de 260 milliards FCFA de la Banque mondiale à la Côte d'Ivoire



Signature de parapheurs entre Mme Coralie Gevers et le ministre Adama Coulibaly.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly et la directrice des opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire, Coralie Gevers ont procédé à la signature d'un appui financier au budget de l'Etat ivoirien de 400 millions de dollars, soit environ 260 milliards FCFA, le 9 décembre 2022 à Abidjan. L'objectif de cet apport financier est de soutenir l'ambition de l'Etat ivoirien de doubler le revenu par habitant et de réduire le taux de pauvreté de 39,5 % actuellement à 20 % d'ici 2030. Cette aide financière s'inscrit dans un programme de réformes définies et mises en œuvre par le gouvernement, dans le but de jeter les bases d'une croissance durable et inclusive soutenue par les investissements. Et bien évidemment, d'élargir l'accès aux services de santé et d'éducation, de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et contribuer à renforcer la concurrence dans les secteurs porteurs. Ces réformes portent aussi sur le fait de mobiliser des recettes intérieures, élargir l'accès aux services de santé et d'éducation et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Pour Coralie Gevers, directrice

des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Togo, notre pays doit s'attaquer aux principaux obstacles à la transformation structurelle de son économie, pour maintenir une croissance élevée à moyen terme. « Le pays a un potentiel énorme et de nombreuses opportunités pour accroître l'investissement privé et faire du secteur privé un moteur de croissance et de création d'emplois. Il faut maintenant créer les conditions pour le développement de ce secteur clé et favoriser le fonctionnement de marchés concurrentiels », a ajouté Mme Gevers. Pour sa part, Adama Coulibaly a indiqué que cet appui budgétaire s'inscrit au chapitre des engagements du Gouvernement à poursuivre les réformes initiées sur le plan économique et social pour consolider la croissance économique. Et dans cette dynamique, a-t-il poursuivi, trois piliers fondamentaux ont été implémentés, notamment le renforcement de la concurrence dans les secteurs clés et la mobilisation des recettes ; l'amélioration de l'accès aux services d'éducation et de santé et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles.

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Le ministre Souleymane Diarrassouba Inaugure un centre de formation de la CCI-CI à Bouaké

Ouvert depuis 2 ans, le Pôle régional de formation et de développement des entreprises, centre de formation créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), a été officiellement inauguré, le 14 octobre 2022, par Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Cette cérémonie s'est tenue en marge des Journées économiques de Gbêkê,



Coupure du ruban par le ministre Diarrassouba.

organisées par la Chambre de Commerce, en partenariat avec le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP).

Après la coupure symbolique du ruban et la visite des locaux, le ministre s'est fait présenter ce centre de formation, sis au quartier Commerce, par Salimata Adiatou, Directrice de la Formation de la CCI-CI.

Selon elle, le pôle régional a été ouvert, conformément à sa mission de formation. Il offre des services et prestations, allant de l'organisation de formations et rencontres thématiques, à la mise à disposition d'espaces de co-working. Le centre est doté également d'une salle de 200 places pour les séminaires, conférences et visioconférences ainsi qu'une salle informatique, à l'intention de la cible installée au centre et au nord de la Côte d'Ivoire.

« Cette belle initiative est à saluer car elle contribue à renforcer les capacités des opérateurs économiques et de leurs collaborateurs. Nous sommes souvent interpellés par des investisseurs sur la faiblesse de la qualification de leur personnel », a réagi le ministre, avant de souligner l'importance de la formation dans le développement des activités des entreprises. Aussi, a-t-il exhorté les opérateurs économiques à solliciter la CCI-CI pour leurs besoins en formation.

MARCHÉS PUBLICS

La CCI-CI forme des opérateurs économiques de Bouaké

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) a formé une cinquantaine d'opérateurs économiques, membres de la Confédération des PME/PMI de la région de Gbêkê sur les Marchés publics. Cette session de renforcement de capacité s'est tenue au Pôle régional de formation et de développement des entreprises de Bouaké dans le cadre des Journées économiques de Gbêkê, qui se sont déroulées les 13 et 14 octobre 2022, au Centre culturel Jacques Aka de Bouaké.

Organisée avec l'appui de la Direction générale des Marchés publics, cette session de formation visait à outiller les bénéficiaires sur la réglementation des marchés publics afin de les rendre compétitifs lors des appels d'offres.

Raymond Sauhi, président régional de la CCI-CI a exhorté les participants à tirer profit de cette opportunité que leur offre l'institution consulaire pour consolider davantage leurs connaissances en matière de marchés publics « qui aident les PME à assurer leur chiffre d'affaires ».

A sa suite, Jean-Jacques Yapo, Directeur régional des Marchés publics a félicité la CCI-CI non seulement pour l'intérêt qu'elle accorde aux opérateurs économiques en les aidant à connaître les principes fondamentaux de la commande publique, mais également parce qu'elle contribue à crédibiliser les marchés publics à travers ces formations.



ZONE INDUSTRIELLE DE BONOUA

Le canal primaire de drainage des eaux pluviales et usées inauguré

1 milliard FCFA, c'est le coût de réalisation du canal primaire de drainage des eaux pluviales et usées de la zone industrielle de Bonoua. Cet ouvrage a été inauguré le 1er décembre 2022, par le ministre Souleymane Diarrassouba, en présence du président du Conseil régional du Sud-Comoé, Eugène Aka Aouélé. C'est donc la fin du calvaire des populations qui subissaient d'importants désagréments dus à l'écoulement des eaux pluviales et usées le long de la route nationale A 100.

La réalisation de ce canal primaire de drainage des eaux répond à la volonté manifeste du Président Alassane Ouattara et de tout le gouvernement de tenir le pari de l'industrialisation qui contribue à la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité pour les jeunes et les femmes.

Toute chose qui explique les importantes réformes et actions initiées par le Gouvernement en faveur du développement des zones industrielles et du renforcement de la disponibilité des terrains industriels, pour répondre à l'afflux des demandes de terrains de ce type.

«La création de la zone industrielle de Bonoua dédiée exclusivement à l'industrie agroalimentaire traduit la volonté de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, de mettre en place les sept clusters identifiés à travers le PND 2021-2025, parmi lesquels le plus important est le cluster agro-industrie», a-t-il noté, avant d'inviter les opérateurs économiques, nationaux et internationaux à investir massivement en Côte d'Ivoire et dans cette zone industrielle.

Puis, de rappeler que la proximité de la zone industrielle de Bonoua avec le port d'Abidjan et l'aéroport Félix Houphouët-Boigny, ainsi que son positionnement stratégique sur le corridor Abidjan-Lagos permettra d'amplifier les opportunités et de rendre



Le président Eugène Aka Aouélé du CESEC a réhaussé la cérémonie de sa présence.

cette ville économiquement dynamique, en résolvant la problématique de l'employabilité des jeunes dans la région du Sud Comoé.

«Il est important de porter à votre connaissance que pour promouvoir cette zone industrielle, le Conseil des ministres, en sa séance du mercredi 30 novembre 2022, a adopté un décret de déclaration d'utilité publique. Cette DUP permet la sécurisation de cette réserve foncière, des investissements qui y sont déjà réalisés et de mobiliser les ressources pour l'aménagement de la zone industrielle», a souligné le ministre Souleymane Diarrassouba.

Faut-il le rappeler, le projet de la zone industrielle dont le coût des travaux est

évalué à 140 milliards FCFA, consiste en l'aménagement des voiries et réseaux divers de la zone industrielle, de station d'épuration d'eau, ainsi que les travaux des infrastructures d'amenées primaires et la construction d'un bâtiment administratif.

D'une superficie de 329 ha, la zone industrielle de Bonoua compte 25 entreprises attributaires de lots industriels, dont 14 sont en activité et 3 en cours de construction. La superficie totale attribuée aux opérateurs économiques est estimée à plus de 56 ha pour 1394 emplois. Le montant global des investissements réalisés par les entreprises déjà en activité est évalué à plus de 100 milliards FCFA.



SOMMET AFRIQUE-USA

Le Premier ministre Patrick Achi invite les investisseurs américains à s'intéresser à la Côte d'Ivoire

Le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi a participé à la rencontre « USA Côte d'Ivoire business forum », le lundi 12 décembre 2022 à Washington DC (USA). Elle a été organisée en marge du sommet Afrique - Etats Unis 2022. A cette tribune, le Chef du gouvernement a pu échanger avec les chefs d'entreprises de la Chambre de commerce américaine, à qui il a présenté les opportunités qu'offre l'économie ivoirienne. Ces hommes d'affaires ont ainsi eu une idée plus large des potentialités économiques telles que l'agriculture, l'économie numérique, les mines. Sans manquer de les inviter à investir en Côte d'Ivoire, une destination plus que jamais ouverte aux investisseurs internationaux. Patrick Achi a salué, au nom du Président Alassane Ouattara, le

bon climat des affaires entre Ivoiriens et Américains, dû aux réformes structurelles et aux programmes lancés par le gouvernement, notamment dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. En outre, le Chef du gouvernement a souligné la résilience de l'économie ivoirienne qui, en dépit des crises mondiales, est parvenue à se hisser au rang des économies les plus compétitives du continent. Pour sa part, Scott Eisner, président du U.S.-Africa Business Center (USAfBC) à la Chambre de commerce des États-Unis s'est félicité de cette visite du Chef du gouvernement ivoirien. Et de soutenir que cette rencontre, qui est la deuxième avec la Chambre, en cette même année, est la preuve de la bonne qualité des relations entre les deux pays. Le

Secrétaire-adjoint au Commerce, Don Graves qui avait effectué une visite en Côte d'Ivoire en juin 2022 a également pris part à cette rencontre. Plusieurs membres du gouvernement dont la ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Kandia Camara, le ministre Mamadou Sangafowa, des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le ministre Adama Coulibaly, de l'Economie et des Finances, et le ministre Souleymane Diarrassouba, du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME, ont pris part à cette rencontre. Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) était également présent à travers son Directeur général, Mme Solange Amichia.

MÉTRO D'ABIDJAN

La Côte d'Ivoire et la France signent une convention de financement



Le Premier ministre ivoirien Patrick Achi a présidé une cérémonie de signature de conventions de financement du projet du métro d'Abidjan, le lundi 19 décembre 2022 à Abidjan. Il s'agit d'un accord de financement entre, d'une part, la Côte d'Ivoire et le Trésor français et d'autre part avec un pool bancaire (Société Générale et BNP Paribas). Bruno Lemaire, le ministre français chargé de l'Économie et des Finances, qui représentait la partie française, a salué la bonne coopération entre les deux pays. En outre, il a félicité les autorités ivoiriennes d'avoir « réussi en un temps record à effectuer tous les travaux juridiques, financiers et technologiques nécessaires pour mener à bien ce projet qui va illustrer, une nouvelle fois, la place centrale d'Abidjan dans cette région de l'Afrique et même sur le continent », soulignant ainsi la volonté du président Alassane Ouattara et son gouvernement de réaliser ce projet. « Vous allez vous doter d'un des moyens de transport les plus efficaces, les plus rapides et les moins polluants qui puisse exister, qui va améliorer la vie quotidienne, le confort, les horaires précis et une sécurité de transport dans les meilleures conditions possibles pour tous les habitants », a-t-il insisté. De son côté, le ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, a relevé cette importante contribution financière pour la mise en œuvre du métro. « (...) Le financement du projet de construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan est désormais couvert et totalement bouclé. La présente rencontre consacre également la signature de l'avenant 2 de la convention de concession qui marque l'entrée en vigueur de la convention et le démarrage effectif des travaux après la phase préparatoire portant essentiellement sur la libération du site du projet désormais disponible à cet égard », a expliqué le ministre Adama Coulibaly. Pour rappel,

la feuille de la coopération bilatérale signée le 13 juillet 2017 entre la France et la Côte d'Ivoire avait défini trois axes prioritaires, dont le projet de la ligne 1 du métro. Ce projet s'inscrit dans le cadre global du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) d'un montant global de 2,9 milliards d'euros (environ 1.901 milliards FCFA), et du prêt souverain à hauteur de 1,5 milliard d'euros (plus de 983 milliards FCFA). Le volume du financement actif comprenant celui du métro qui vient d'être signé s'élève à 4,2 milliards d'euros (environ 2.753 milliards FCFA). De 37,4 km, le tracé 1 du métro constitue le plus important projet d'infrastructure des 50 dernières années de notre pays. La ligne 1 reliera huit communes de la capitale économique et l'aéroport international d'Abidjan. Le métro va améliorer la mobilité et la fluidité du trafic urbain dans le grand District d'Abidjan en assurant le déplacement quotidien de plus de 500 000 passagers avec le passage d'un train toutes les deux minutes, transportant plus de 21 000 personnes par heure.

ABIDJAN METRO

Côte d'Ivoire and France sign a financing agreement

The Ivorian Prime Minister Patrick Achi chaired a ceremony to sign financing agreements for the Abidjan metro project on Monday, December 19, 2022 in Abidjan. This is a financing agreement between, on the one hand, Côte d'Ivoire and the French Treasury and, on the other hand, with a banking pool (Societe Generale and BNP Paribas).

As a reminder, the bilateral cooperation sheet signed on July 13, 2017 between France and Côte d'Ivoire had defined three priority areas, including the metro line 1 project. This project is part of the overall framework of the Debt Reduction and Development Contract (C2D) for a total amount of 2.9 billion euros (approximately 1,901 billion FCFA), and the sovereign loan of 1.5 billion euros (more than 983 billion FCFA). The volume of active financing including that of the metro which has just been signed amounts to 4.2 billion euros (about 2.753 billion FCFA). A distance of 37.4 km, route 1 of the metro is the most important infrastructure project of the last 50 years in our country. Line 1 will connect eight municipalities in the economic capital and Abidjan international airport.

« AU CARREFOUR DU TERROIR »

A 3rd edition under the issue of access to equipment

The 3rd edition of the fair called “Au Carrefour du terroir” - ACAT 2022, was held from December 12 to 17, at the Sorbonne in the municipality of Plateau. This annual meeting of agro-processors was initiated by the National Chamber of Agriculture and implemented by the Boutique paysanne Côte d’Ivoire.

This fair, on the topic: “The problem of access to equipment” was co-chaired by Minister Nassénéba Touré for Women, Family and Children, and Minister Souleymane Diarrassouba Trade, Industry and Promotion of SMEs.

The Minister of State, Minister of Agriculture and Sustainable Development Mr. Kobenan Kouassi Adjoumani, whose main objective was to provide a framework for the promotion of local products, to promote exchanges and create business opportunities between operators, in order to increase the conversion rate, opened ACAT 2022,

The Minister of State, as sponsor of this ceremony, explained that this fair was an opportunity for actors in the agricultural sector, which makes it possible to highlight the richness and diversity of a plural agricultural community. As such he congratulated the organizers of this annual agricultural meeting.

Concerning the issue of access to equipment, Minister Kobenan Kouassi Adjoumani asserted that President Alassane Ouattara’s vision is to develop strong economic growth based, among other things, on the processing of our local products for the well-being of the populations. According to him, the



National Agricultural Investment Program (PNIA2) was developed to boost the processing of national products. This fair targeted, among others, processors, national, regional and international equipment manufacturers as well as technical and financial partners.



INVESTMENT

A financial contribution of 260 billion FCFA from the World Bank to Côte d’Ivoire

The Minister of Economy and Finance, Adama Coulibaly and the Director of World Bank Operations in Côte d’Ivoire, Coralie Gevers signed a financial support for the Ivorian State budget of 400 million dollars, representing 260 billion FCFA, on December 9, 2022 in Abidjan. The objective of this financial contribution is to support the ambition of the Ivorian State to double per capita income and reduce the poverty rate from the current 39.5% to 20% by 2030. This financial assistance is part of a program of reforms defined and implemented by the government to set up the foundations for sustainable and inclusive growth supported by investments

AFRICA-USA SUMMIT

Prime Minister Patrick Achi invites American business men to invest in Côte d'Ivoire

The Ivorian Prime Minister Patrick Achi participated in the “USA Côte d'Ivoire business forum” meeting on Monday December 12, 2022 in Washington DC (USA). It was organized away from the Africa - United States 2022 summit. At this forum, the Head of Government discussed with the business leaders of the American Chamber of Commerce. He presented the opportunities offered by the Ivorian economy. These businessmen thus had a broader idea of economic potentialities such as agriculture, the digital economy, and mines. He invited them to invest in Côte d'Ivoire, a destination more open than ever to international investors. In addition, the Head of Government underlined the resilience of the Ivorian economy which, despite the global crises, appears as one of the most competitive economies of the continent.



CAPACITY BUILDING

Minister Souleymane Diarrassouba opens a CCI-CI training center in Bouaké

Opened since 2 years, the Regional Center for Training and Business Development, a training center created by the Chamber of Commerce and Industry of Côte d'Ivoire (CCI-CI), was officially opened on October 14, 2022, by Souleymane Diarrassouba, Minister of Trade, Industry and Promotion of SMEs. This ceremony was held during the Gbêkè Economic Days, organized by the Chamber of Commerce, in partnership with the State/Private Sector Consultation Committee (CCESP).

After the symbolic cutting of the ribbon and the visit of the premises, the Minister was introduced to this training center, located in the Commerce district, by Salimata Adiatou, Director of Training of the CCI-CI. According to her, the regional pole was opened, in accordance with its training mission. It

offers services and benefits, from the organization of training courses and thematic meetings, to the provision of co-working spaces. The center also has a 200-seat room for seminars, conferences

and videoconferences as well as a computer room, for the target group installed in the center and north of Côte d'Ivoire.



PUBLIC PROCUREMENT

The CCI-CI trains economic operators in Bouaké



The Chamber of Commerce and Industry of Côte d'Ivoire (CCI-CI) has trained about fifty economic operators, members of the Confederation of SMEs / SMI of the Gbêké region on public procurements. This capacity building session was held

at the Bouaké Regional Training and Business Development Center as part of the Gbêké Economic Days, which took place on October 13 and 14, 2022, at the Jacques Aka Cultural Center in Bouaké. Organized with the support of the General Management of Public

Procurement, the objective of that training session was to help trainees on public procurement regulations issues in order to make them competitive during calls for tenders.

Raymond Sauhi, regional president of the CCI-CI urged participants to take advantage of this opportunity offered by the consular institution to consolidate their knowledge on public procurement "which helps SMEs to ensure their turnover".

As for Jean-Jacques Yapo, Regional Director of Public Procurement, he has congratulated the CCI-CI not only for the interest of the economic operators by helping them to know the fundamental principles of public procurement, but also because it contributes to the credibility of public procurement through these training courses.

BONOUA INDUSTRIAL ZONE

The primary drainage channel for rainwater and waste water inauguration

1 billion FCFA was spent in the building of the primary drainage channel for rainwater and waste water in the industrial zone of Bonoua. The inauguration ceremony took place on December 1, 2022, by Minister Souleymane Diarrassouba. The chairman of the Sud-Comoé Regional Council, Eugène Aka Aouélé, also attended that ceremony. The construction of the drainage channel put an end to the suffering of the population related to the waste and rain water flow on the main road and streets of Bonoua.

The construction of this primary water drainage channel meets the desire of President Alassane Ouattara and the entire government to take up the challenge of industrialization which contributes to the creation of added value and offers jobs opportunities to young people and women. This is one of the reasons of the important reforms and actions initiated by the

Government for the development of industrial zones and the strengthening of the availability of industrial land to meet the demand of investors.

Let us remind that the industrial zone

project, which cost 140 billion FCFA, involves the construction of roads, water treatment plant, primary supply infrastructure and the construction of an administrative building.





LA FORMATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

PRODUITS & SERVICES DU FDFP

Nous finançons :

Plan de formation / Projet Collectif / Projet Apprentissage

Projet Insertion / Projet Etude / Projet Germe

SIEGE ABIDJAN 20 BP 1068 ABIDJAN 20, Maison de la formation Boulevard VGE

☎ (225) (225) 27 2175 05 05 / (225) 27 2175 05 33

MAN
Quartier ADMINISTRATIF
☎ (225) 07 97 16 50 66

BOUAKE
Quartier NIMBO . 01 BP 99 BOUAKE 99
☎ (225) 07 79 19 18 84

GRAND BASSAM
Quartier CAFOP II
☎ (225) 27 21 30 36 55 / (225) 07 79 19 28 12

KORHOGO
Quartier RESIDENTIEL . BP 44 KORHOGO
☎ (225) 07 79 19 06 68

SAN PEDRO
Quartier NITORO . BP 1408 SAN PEDRO
☎ (225) 27 34 71 70 70 / (225) 07 79 19 16 41

ABENGOUROU
Quartier PLATEAU . BP 836 ABENGOUROU
☎ (225) 27 35 91 22 10 / (225) 07 79 34 41 76



Côte d'Ivoire
Tourisme
OFFICE NATIONAL DU TOURISME

En cette année **2023**, construisons ensemble la destination Côte d'Ivoire
BONNE & HEUREUSE ANNÉE



Côte d'Ivoire
Inspirante Terre d'hospitalité